



Parc
Gruyère
Pays-d'Enhaut



PLAN DE GESTION 2025-2028

ET FICHES DE PROJET

Version du 31 octobre 2023 remise aux cantons pour consultation.

PLAN DE GESTION 2025-2028 ET FICHES DE PROJET

Groupe de rédaction

Responsables : Florent Liardet, François Margot et Bruno Clément

Collaborateurs : Sylvie Annet, Yves Baechler, Baptiste Crausaz,
Marie Gallot-Lavallée, Christelle Grangier, Lea Megali, Sophie Overney
Jaquillard, Cindy Ramel, Fanny Robatel, Caroline Rosat

Mise en page : Fanny Robatel

Relecture : Christelle Grangier, Alyssa Ghirlanda

SOMMAIRE

A. Demande des cantons	4
B. Planification sur quatre ans	5
B.1. Avancement des travaux	5
B.1.2 Projets hors de la convention programme.....	48
B.1.3 Financement de la phase de projet.....	50
B.2. Vue d'ensemble des prestations du Parc 2025-2028	59
B.2.1 Tableau synthétique des fiches de projets par objectif stratégique.....	59
B.2.2 Nouveaux enjeux	60
B.2.3 Objectifs stratégiques, projets, indicateurs de prestation.....	61
B.2.4 Projets réalisés hors plan de gestion 2025-2028.....	75
B.3 Budget et planification des investissements	76
B.3.1 Preuve d'épuisement des moyens d'autofinancement	77
B.3.2 Coûts et recettes générées, par fiche de projet, 2025-2028	78
B.3.3 Clé de financement, avec parts garanties	79
B.3.4 Contributions matérielles	79
B.4 Organe responsable du Parc – gestion.....	81
B.4.1 Gestion de l'association	82
B.5 Le territoire et sa complexité	85
C. Fiches de projet.....	87
Fiche 1 - Paysage	88
Fiche 2 - Biodiversité	94
Fiche 3 - Patrimoine culturel, saison d'alpage et traditions vivantes	103
Fiche 4 - Agriculture durable	107
Fiche 5 - Tourisme durable	112
Fiche 6 - Produits et économie de proximité	120
Fiche 7 - Énergie, mobilité et climat.....	128
Fiche 8 - Sensibilisation et éducation au développement durable.....	132
Fiche 9 - Communication	138
Fiche 10 - Territoire en réseau.....	143
Fiche 11 - Gestion	148
Fiche 12 - Recherche	153
D. Annexes – analyses swot des projets	156
Fiche 1. Paysage	156
Fiche 2. Biodiversité.....	157
Fiche 3. Agriculture	158
Fiche 4. Tourisme nature.....	159
Fiche 5. Produits	160
Fiche 6. Énergie et mobilité	161
Fiche 7. Sensibilisation.....	162
Fiche 8. Territoire en réseau.....	163
Fiche 9. Communication.....	164
Fiche 10. Gestion	165

A. DEMANDE DES CANTONS

Les cantons doivent formuler la demande d'aides financières globales, soit directement dans le plan de gestion, soit sous forme de courrier séparé.

B. PLANIFICATION SUR QUATRE ANS

B.1. Avancement des travaux

Dans l'ensemble, le Parc a réalisé les prestations prévues dans la convention programme signée entre les cantons et la Confédération. Des prestations hors des projets cadres ont également été réalisées et sont décrites en pages 45-46.

Pour réaliser les projets décrits ci-dessous, le budget annuel moyen a été augmenté de 53% par rapport au dernier plan de gestion, passant de CHF1'634'800 (période 2020-2024) à CHF 2'508'750 (période 2025-2028). Cette évolution est plus progressive si on prend en compte les financements supplémentaires hors plan de gestion (cf. comptes pp. 47-55). Il faut également préciser qu'avec le renouvellement de la Charte en 2022, le territoire s'est significativement agrandi en passant de 502 à 630 km², de 13 à 17 communes, de 13'000 à 16'000 habitants et de 2 à 3 cantons.

Cette période a été marquée par le décès subit de Patrick Rudaz, coordinateur fondateur du Parc, le 27 janvier 2022, ainsi que par le départ à la retraite annoncé au 31 juillet 2023 de François Margot, autre coordinateur fondateur du Parc. Ceci a engendré de nombreux remaniement dans l'équipe de coordination, avec finalement l'engagement de deux directeurs, Bruno Clément et Florent Liardet, et d'une responsable administrative et ressources humaines, Sophie Overney Jaquillard. Par effet domino, de nombreux changements ont également dû être opérés au sein du personnel.

Il en résulte une équipe de coordination étoffée avec deux directeurs à 80%, une responsable administrative et ressources humaines à 80%, neuf chef.fes de projet entre 60% et 100% et deux collaboratrices à 30% et 100%. Cela représente en 2023 une équipe de 14 personnes (coordination régulière), entourée durant l'année de deux stagiaires et/ou civilistes pour environ 13 postes équivalent plein temps contre 8 en 2019.

L'équipe de la coordination a acquis et développé, dans ces années d'activité, diverses compétences dans de nombreux domaines : la politique agricole et territoriale, le tourisme, la biodiversité, le paysage, le développement durable, la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels et la sensibilisation auprès des écoles.

Les tableaux des pages suivantes présentent une situation synthétique des réalisations du Parc dans la phase de gestion 2020-2024. Les prestations réalisées sont mises en rapport, par projet cadre, avec la planification à 5 ans du plan de gestion 2020-2024. Le bilan en relation avec la planification à 10 ans de la charte 2022-2031 sera réalisé dès 2029 dans le cadre du processus d'évaluation de la charte du Parc.

Arrêt sur image

Parc en Fête !



Une journée du Parc a été organisée à Gruyères le 18 juin 2022. Intitulée *Parc en Fête !*, cette manifestation a marqué d'une pierre blanche les 10 premières années du Parc Gruyère Pays-d'Enhaut en tant que parc reconnu d'importance nationale. Elle a également permis au Parc de recevoir officiellement la labellisation pour les 10 prochaines années (2022- 2031) des mains de l'OFEV. La partie officielle a été lancée par un cortège où ont défilé toutes les bannières des communes avec leurs autorités. Cette journée a réuni quelque 800 personnes dans la ville médiévale, sous un soleil de plomb.

Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage			
Paysage			Fiche 1
1.1 Plateforme d'échanges et de coordination des mesures nature et paysage			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Le rapport annuel, les PV et notes de séances démontrent la diversité des engagements du Parc pour une meilleure intégration des objectifs de conservation de la nature et du paysage dans le territoire.		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Les séances de commissions et de groupes de projet ont eu lieu pour accompagner l'avancement des projets.</p> <p>Séances régulières du cercle nature, à l'interne.</p> <p>Entretiens et coordination réguliers avec les partenaires cantonaux : <i>SFN-SNP</i>, <i>DGE-biodiv</i> et <i>Plateforme nature vaudoise</i>.</p> <p>Participation au <i>Forum paysage, Alpes et parcs (FOLAP)</i> et au <i>Congrès suisse du paysage</i>.</p> <p>Participation à l'élaboration de la stratégie biodiversité et aux processus participatifs liés aux paysages d'importance cantonale (PIC-FR) ainsi qu'aux plans directeurs régionaux (La Gruyère).</p>	<p>SFN – SNP (Section nature et paysage) FR</p> <p>DGE-BIODIV VD</p> <p>Plateforme nature vaudoise</p> <p>Fonds suisse pour le paysage</p> <p>Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage</p>	Grand nombre d'heures réalisées pour ce projet partiel et importance de renforcer la coordination avec les autres acteurs. Souhait de mieux séparer nature et paysage à l'avenir.
1.2 Projets paysage (conseil et sensibilisation)			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Le paysage est un thème régulièrement traité par le Parc et le monitoring photographique des paysages agricoles est actualisé.</p> <p>Le point est fait régulièrement sur la mise en œuvre des politiques paysage des cantons et les possibilités d'appui aux communes.</p> <p>La stratégie du Parc en matière de paysage est précisée dans le cadre de la révision de la charte, les mesures préconisées sont mises en œuvre dès 2021.</p>	1.1 Le paysage est régulièrement thématiqué par le Parc et le monitoring photographique des paysages agricoles du Parc est actualisé.	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Le Parc s'est informé et a été consulté sur l'évolution des politiques paysage des cantons <i>LPNat-PIC (FR)</i> et <i>LPrPNP (VD)</i> et leurs conséquences pour les communes.</p> <p>Suivi du nouvel inventaire des géotopes (FR) et d'une étude sur la cascade de la Tana.</p> <p>Finalisation du concept de projet <i>Trames paysagères</i> (dans le cadre de la stratégie paysage du Parc).</p> <p>Montage d'une première phase de mise en œuvre de requalification paysagère dans l'IFP <i>Vanil Noir</i> : réfection du mur en pierre sèche du Sori, réfection du sentier des Morteys et plantation d'érables sycomores (définition de mesures et de leur maîtrise d'ouvrage, budget, demande au</p>	<p>SFN – SNP</p> <p>DGE-BIODIV</p> <p>Pro Senectute</p> <p>Commune de Château-d'Œx</p> <p>Les écoles</p> <p>Fonds suisse pour le Paysage</p> <p>Volontaires montagne</p> <p>Associations qualité paysage Jogne-Intyamon</p>	

	<p>Fonds suisse du paysage FSP et recherche d'autres financements).</p> <p>Recherche de bénévoles en collaboration avec <i>Volontaires montagne</i> ou avec d'autres organisations.</p> <p>Démarche participative et rapport d'évaluation des mesures de qualité paysage en agriculture (CQP).</p> <p>Évaluation des valeurs naturelles et paysagères du syndicat de routes alpestres de Saugeruaz (Lessoc).</p> <p>Rédaction d'articles, organisation d'ateliers et sorties sur le paysage</p>	<p>Les propriétaires et exploitants des alpages concernés.</p> <p>Entreprises mandatées (spécialiste mur en pierre sèche)</p>	
1.3 Arbres fruitiers haute tige et châtaigneraies			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Des arbres fruitiers haute tige sont plantés sous contrat (objectif 100 nouveaux arbres) et l'entretien des arbres déjà plantés est assuré.</p> <p>Trois actions spécifiques de promotion des vergers haute tige (maintien des vieux arbres, nouvelles plantations, détermination des variétés) sont réalisées, touchant en particulier les nouvelles communes du Parc.</p>	<p>1.2 Une centaine de nouveaux arbres fruitiers patrimoniaux et arbres isolés sont plantés sous contrat avec le Parc.</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Chaque année une centaine de nouveaux arbres fruitiers ont été plantés sous contrat. La taille est assurée pendant 6 ans.</p> <p>Une quinzaine de variétés anciennes ont été greffées et plantées dans le Parc.</p> <p>Un cours de soin aux arbres fruitiers et des cours de taille annuels ont été dispensés.</p> <p>Intensification des conseils personnalisés lors de visites de jardin. Formation de la personne en charge du projet.</p> <p>Mise en valeur des pommes par le biais de confection de jus avec les écoles.</p> <p>Communication sur les vergers haute tige.</p> <p>État en juin 2023 : 1170 arbres fruitiers ont été plantés dans le Parc (>100 par an en moyenne), avec des contrats de taille et d'entretien auprès de 250 propriétaires.</p>	<p>Avec les pépinières</p> <p>Écoles</p> <p>Pressoir de Rougemont</p> <p>Paysagistes</p>	
1.4 Forum des forestiers et bonnes pratiques			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Un forum des forestiers est organisé chaque année en alternance sur Vaud et Fribourg.</p> <p>Un cours sur la biodiversité en forêt est organisé chaque année pour les bûcherons.</p> <p>Chaque année, une action de sensibilisation est organisée pour le grand public.</p> <p>Le maintien et la plantation d'arbres isolés sont encouragés.</p>		

	Avancement	Collaborations	Remarques
Bilan 2020 – 2024	<p>Un forum des forestiers annuel est organisé et rassemble chaque année une trentaine de forestiers autour de différents thèmes : zones humides en forêt, valorisation du bois local, forêts et changements climatiques, risques et responsabilité liés aux arbres sénescents.</p> <p>Un cours sur la biodiversité en forêt est organisé chaque année pour les bûcherons.</p> <p>En 2021, une fête de la forêt a été organisée.</p> <p>En 2022, les 10 ans du <i>Groupement forestier Leysin – Les Ormonts</i> ont été soutenus.</p> <p>Lors de visites de jardin et de contacts avec les agriculteurs, la plantation d'arbres isolés est encouragée. Diverses actions de communication soutiennent également cette démarche, notamment dans le <i>Parc'Info</i>, sur le site web et dans les journaux locaux.</p> <p>Des conférences sur des thématiques autour de la forêt ont été organisées : <i>L'arbre modèle et ressource pour le futur</i> par Ernst Zürcher, <i>Les forêts protectrices de montagne</i> par Christine Moos. Discussion publique suite au film <i>Rewild</i> lors du Festival du film vert 2023.</p> <p>Soutien à la création de pâturages boisés à Corbeyrier, à Allières, aux Sciernes-d'Albeuve et à Crésuz.</p> <p>Inventaire des arbres remarquables sur deux communes du Pays-d'Enhaut.</p>	<p>Gardes forestiers</p> <p>Services des forêts cantonaux</p> <p>OFEV</p> <p>Université de Fribourg</p> <p>WSL</p> <p>Communes</p> <p>DGE-BIODIV</p>	
1.5 Jardins durables			
PG 2020-2024	<p>Indicateurs de prestation du Parc</p> <p>Au moins une visite de jardin durable et une action de sensibilisation (par exemple la bourse aux plantons) sont organisées chaque année.</p> <p>De nouvelles personnes participent aux actions proposées.</p>	<p>Indicateurs de la convention programme</p> <p>I.C 1.2 Au moins une action de promotion de la biodiversité en milieu bâti est organisée annuellement à l'intention des communes ou de particuliers.</p>	
Bilan 2020 – 2024	<p>Avancement</p> <p>La gestion différenciée des espaces verts est un sujet plus thématique. Elle a été l'objet d'un cours et d'une journée d'échange d'expérience avec les communes qui ont réuni 22 participants. Une offre d'accompagnement pour l'élaboration d'un plan de gestion auprès des communes a été créée. Les demandes des communes sur ce sujet sont croissantes (Gruyères, plan réalisé en 2023).</p> <p>La bourse aux plantons et la visite de jardin réunissent chaque année entre 40-50 personnes. Un cours de fauche à la faux a également été organisé.</p> <p>Un cours sur l'entretien des jardins en faveur de la biodiversité a été donné aux paysagistes du Parc.</p>	<p>Collaborations</p> <p>Communes</p> <p>Paysagistes</p> <p>DGE-BIODIV</p> <p>SFN</p> <p>Signataires de la charte des jardins</p>	

1.6 Relais nature et paysage, signalétique N+P			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
		<p>Deux nouveaux <i>Relais nature</i> ou <i>Relais paysage</i> sont réalisés de manière à avoir une offre cohérente et un ensemble de relais communicable sur le territoire du Parc.</p> <p>Un concept est établi (en harmonie avec le concept signalétique du Parc) pour la signalétique d'objets particuliers et les premières mesures sont mises en œuvre.</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Gestion et suivi des relais nature, paysage et patrimoine en place.</p> <p>Suivi des projets de nouveaux relais (marais des Mosses et châtaigneraie), restés pour l'instant en suspens.</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'un nouveau concept de relais patrimonial dans l'Intyamon (demande NPR déposée).</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'une signalétique patrimoniale dans la Jogne et d'un sentier des traditions vivantes.</p> <p>Révision du concept <i>Relais</i> avec intégration des aspects touristiques et des projets partenaires.</p> <p>Les aspects patrimoniaux sont inclus dans le nouveau concept signalétique du Parc.</p> <p>Appui à des initiatives de sentiers thématiques de partenaires.</p>	<p>Communes de la Jogne</p> <p>Sociétés d'intérêt villageois de l'Intyamon</p> <p>Groupement forestier</p> <p>Votre Cercle de Vie</p> <p>Acteurs touristiques</p> <p>Commission du Plan d'affectation cantonal des Mosses</p> <p>Innoreg-FR</p>	<p>Les relais restés en suspens le sont à cause de facteurs externes et non maîtrisables par le Parc.</p>
1.7 Animations annuelles N+P et communication trames vertes			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Animation des médias sociaux et édition d'au moins deux éditions spéciales <i>Trames vertes</i> pour le <i>Parc'Info</i>.</p> <p>Réalisation annuelle d'une journée spéciale N+P et d'activités N+P pour les <i>Passeports vacances</i> et le <i>Festival Au Pays des Enfants</i>.</p> <p>Rapport annuel sur les actions de sensibilisation N+P réalisées en complément aux offres du <i>Parc à la carte</i>.</p>	<p>3.4 Environ 1200 personnes participent aux diverses actions de sensibilisation, orientées vers le grand public, spécifiques au domaine nature et paysage.</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Renforcement de la communication <i>Trames vertes</i> dans médias du Parc et médias locaux avec retours positifs sur le terrain.</p> <p>Animations annuelles sont réalisées avec succès : <i>Passeport vacances</i>, FAPE, <i>Fête de la Nature</i>, Nuit des chauves-souris (tous les 2 ans), barrières à batraciens.</p> <p>Rationalisation du travail : le Parc dispose de collaborateurs formés et compétents ainsi que d'un réseau d'accompagnateurs. Un catalogue d'animations a été créé (traces et empreintes,</p>	<p>WWF</p> <p>FAPE</p> <p>Passeport vacances</p> <p>École à la montagne</p> <p>HEP-Vaud</p>	<p>Ce projet partiel va passer dans la mission sensibilisation dans le nouveau plan de gestion 2025-2028.</p>

	<p>abeilles sauvages, barrières amphibiens, alimentation durable).</p> <p>De plus en plus de demandes d'animation sont satisfaites chaque année (47 en 2022, touchant 2620 personnes, en plus du programme <i>Parc à la Carte</i>).</p> <p>Le Parc devient une référence parmi les enseignants du Parc et hors Parc (également en augmentation), notamment grâce à l'action avec le WWF <i>École en plein air</i> et le travail de mise en réseau (<i>Education21</i>, HEP).</p>		
1.8 Éléments typiques de paysage bâti et IVS			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Le projet façades décorées des maisons en bois à Rougemont devient autonome. Il est élargi aux communes concernées.</p> <p>Un nouveau projet relatif à la conservation et au développement de la qualité du patrimoine emblématique du paysage culturel du Parc est initié, en collaboration avec les services concernés (Biens culturels, IVS ou autres).</p>	<p>I.C. 1.3 Le contenu pour deux fiches de <i>bonnes pratiques</i> de préservation ou de restauration d'éléments paysagers typiques est développé, après validation de la thématique par le canton, selon les canevas <i>Boîte à outils pour les communes</i>. Il est remis au canton (types de sujets possibles : entretien des façades de chalets avec inscriptions historiques, réfection d'éléments structurants du paysage rural, intégration paysagère des chemins ou dessertes, etc).</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Deux fiches seront créées sur les façades décorées (inscriptions) et les toitures en tavillons (planifié pour 2024).</p> <p>Restauration de deux tronçons d'un sentier IVS dans le vallon des Morteys (cf. projet 1.9).</p> <p>Mise en valeur du patrimoine bâti de la vallée de la Jogne (cf. projet 1.6).</p> <p>Élaboration d'un projet de restauration d'un mur en pierre sèche le long d'un IVS.</p>	<p>Commune de Rougemont</p> <p>Commune de Val-de-Charmey</p> <p>Commune de Château-d'Œx</p> <p>Propriétaires concernés</p>	
1.9 Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires paysage			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Selon les opportunités et la présence d'acteurs locaux, une réflexion, un concept ou une action est réalisé.</p>	<p>IC 1.1 Au moins 3 éléments paysagers ont été recréés ou restaurés parmi lesquels un au moins sert aussi d'élément de liaison de l'infrastructure écologique.</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Requalification et restauration d'éléments paysagers dans l'IFP du Vanil Noir, travaux des étapes 2021-2022-2023 : > 200 mètres de mur en pierre sèche du Sori, deux tronçons (>200 m) de sentier muletier (IVS) avec confection et pose de 5 portails traditionnels, plantation de 4 érables sycomores, mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (panneau d'information).</p> <p>Élaboration, recherche de financement et début de mise en œuvre de recherches sur la durabilité des toitures traditionnelles en bois (projet <i>Tavillons durables</i>) et sur les impacts et les alternatives liés à la pratique de l'autoclavage.</p>	<p>Fonds suisse du paysage</p> <p>DGE-BIODIV</p> <p>SFN-SNP</p> <p>Services des biens culturels (FR)</p> <p>Service des monuments et sites (VD)</p> <p>Syndicat d'alpage Chésalles-sur-Oron</p>	<p>Projets pluriannuels qui demandent une coordination avec différents acteurs et un montage financier spécifique.</p>

	<p>Mandat donné à la <i>Haute école du bois de Bienne</i> (2023-2025).</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'un projet pilote sur les pâturages boisés et les arbres isolés en Gruyère (vallée de l'Intyamon et vallée de la Jogne).</p>	<p>Association Transhumance et traditions</p> <p>Pro Natura (FR et VD)</p> <p>Communes de Rougemont et Val de Charmey</p> <p>Haute École du Bois de Bienne (BFH)</p> <p>Association romande des tavillonneurs</p> <p>Loterie Romande</p> <p>Forêt Gruyère</p> <p>Station ornithologique</p> <p>SAGRI</p>	
--	--	--	--

Arrêt sur image

Accompagnement des communes dans l'entretien différencié



Un plan de gestion différencié est un outil qui permet d'optimiser la gestion des espaces verts d'une commune. Il vise à entretenir régulièrement les endroits fréquentés, tout en laissant la nature s'exprimer là où l'usage du lieu le permet. Le Parc encourage, soutient et accompagne les communes de son périmètre qui souhaitent s'engager sur cette voie. La Commune de Gruyères a entamé début 2023 cette démarche avec le Parc. Des cartes et des fiches de toutes les zones ont été réalisées, un atelier participatif a été organisé. Une signalétique dédiée soutient la démarche afin d'expliquer l'utilité d'une prairie fleurie au public. La commune de Château-d'Œx a également posé une signalétique allant dans ce sens-là, en collaboration avec le Parc.

Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage				
Biodiversité			Fiche 2	
2.1 Espèces cible				
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc		Indicateurs de la convention programme	
		<p>Au moins une action tous les deux ans est réalisée en faveur d'une ou plusieurs espèces cible du Parc dans le cadre du projet <i>Espèces cible</i>.</p> <p>Des barrières provisoires à amphibiens sont posées chaque année aux Mosses et à Enney. L'occupation des étangs renaturés avec le soutien du Parc est suivie chaque printemps.</p> <p>Les 15 nichoirs à Daubenton et les 6 forts militaires sont contrôlés une fois par année avec la collaboration du <i>COO-Vaud</i> et <i>Fribat</i>.</p> <p>Le Parc organise au moins une action de sensibilisation sur les hirondelles de fenêtre par année. Les nouveaux nids posés sont suivis.</p> <p>Une mise à jour de la présence des oiseaux de prairies dans les zones prioritaires définies en 2017 sera réalisée une fois entre 2020 et 2024.</p> <p>Toutes les données produites par le Parc complètent régulièrement les bases de données nationales.</p>	<p>1.3 Des actions de promotion et de suivi de plusieurs espèces cible et biotopes locaux sont réalisées et suivies d'effets, dans toutes les régions du Parc.</p> <p>I.C 1.4 Au moins une action tous les deux ans a été coordonnée en faveur d'une espèce cible du Parc (également prioritaire pour le canton ou acceptée par le canton).</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement		Collaborations	Remarques
	<p>Le rougequeue à front blanc (20-21) et le lézard agile (22-23) ont été choisis comme espèces cible. Des actions de sensibilisation et des mesures terrain ont été réalisées en leur faveur.</p> <p>Le suivi et la gestion des deux barrières à batraciens (Enney – Les Mosses) se sont poursuivis (2000-3000 individus / an). Coordination avec les cantons pour trouver des solutions pérennes.</p> <p>Un passage annuel a été réalisé dans les 6 forts militaires (Vaud) afin de contrôler une éventuelle présence de chauves-souris.</p> <p>Les 15 nichoirs à Daubenton ont été contrôlés tous les deux ans.</p> <p>Des planchettes et nichoirs à hirondelles ont été proposés chaque année dans une commune différente (pose d'environ 80 par an). L'occupation des nichoirs posés est suivie annuellement (54% en 2023) et des conseils sont donnés aux propriétaires concernés.</p> <p>Le suivi du tarier des prés s'est poursuivi dans l'Intyamon. La collaboration avec la station ornithologique se poursuit autour des zones refuges identifiées dans le Parc et de l'exploration des mesures de la conservation des oiseaux des prairies. En 2023, l'inventaire est complété sur Corbeyrier.</p> <p>Toutes les données reçues sont transférées aux bases de données nationales (<i>InfoSpecies</i>).</p>	<p>Karch</p> <p>Station ornithologique suisse</p> <p>CSCF</p> <p>Birdlife suisse</p> <p>CCO-Vaud / Fribat</p> <p>DGE-BIODIV</p> <p>SFN</p> <p>Mandataires SFN</p> <p>Pro Natura</p>		

	<p>Suivi d'occupation d'étangs créés via le projet <i>Trames Vertes</i>.</p> <p>La prospection de la répartition de la gélinotte des bois réalisée sur demande du SFN dans les Préalpes fribourgeoises a été élargie sur la partie vaudoise du Parc.</p> <p>Un projet <i>Oiseau de Parc</i> est élaboré en concertation avec le <i>Réseau des parcs suisses</i></p>		
2.2 Prévention du dérangement de la faune sauvage			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Carte de sensibilisation de la faune et fiches d'informations relatives aux zones protégées complétées (nouvelles communes), intégration des stratégies cantonales relatives aux zones de tranquillité de la faune sauvage.</p> <p>Suivi annuel et formation régulière des partenaires.</p> <p>Engagement de nouveaux partenaires.</p> <p>Distribution annuelle de matériel de prévention.</p>	<p>1.4 Les offices du tourisme du Parc et une vingtaine de partenaires touristique tiennent compte des espèces sensibles dans leurs activités et participent activement aux actions de prévention du dérangement de la faune.</p> <p>I.C 1.5 Le Parc a précisé avec le canton les documents de sensibilisation à actualiser ou produire pour prévenir les dérangements à la faune sauvage.</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Actualisation de la carte de sensibilité de la faune au dérangement (nouvelles espèces, nouvelles communes).</p> <p>Augmentation du nombre de signataires de la charte d'engagement pour prévenir le dérangement de la faune (de 20 à 33).</p> <p>Formation continue des signataires et autres intéressés une fois par année.</p> <p>Les fiches sur les zones protégées et les fiches utilisateurs (bons comportements) sont régulièrement actualisées et de nouvelles ont été créées, notamment une qui concerne le camping sauvage et les loisirs aquatiques. Diffusion via les Offices du tourisme et le site Internet du Parc</p> <p>Contribution à la définition des zones de tranquillité dans le canton de Vaud et à leur communication.</p> <p>En hiver, prévention du dérangement par le relais de la campagne <i>Respecter c'est protéger</i>, la pose de 12 bâches d'information aux départs de randonnée et par une sensibilisation sur le terrain proposée aux écoles (environ 10 classes par an).</p> <p>En été, un projet pilote d'<i>ambassadeurs nature</i> a été mis en place en collaboration avec les parcs vaudois. Celui-ci a généré entre 30 et 50 interventions sur le terrain par an. Collaboration avec <i>Pro Natura FR</i> et le SFN pour la réserve du Vanil Noir et avec <i>Narcisses Riviera</i> (floraison de narcisses).</p> <p>Sur la base de ces expériences et des échanges au niveau du <i>Réseau des parcs</i>, des réflexions sur la gestion des visiteurs sont menées.</p>	<p>Offices du tourisme</p> <p>Accompagnateurs en montagne</p> <p>Tours opérateurs et remontées mécaniques</p> <p>Écoles</p> <p>Nature et loisirs</p> <p>Parc Jura vaudois</p> <p>Parc du Jorat</p> <p>Gardes faune</p> <p>SFN</p> <p>Pro Natura FR</p> <p>Narcisses Riviera</p> <p>Réseau des parcs suisses</p> <p>Sociétés de chasse</p>	

2.3 Plantes exotiques envahissantes			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
		<p>Le groupe de coordination permet l'échange d'expérience entre les acteurs concernés pour une lutte efficace. Il sensibilise les particuliers et les classes à la problématique par de l'information et des actions concrètes d'arrachage.</p> <p>Il élargit le projet aux nouvelles communes.</p>	<p>1.5 Les partenaires de la plateforme de coordination participent activement à la stratégie de lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur l'ensemble du territoire.</p> <p>I.C 1.6 La situation de la répartition des espèces exotiques envahissantes à cibler est complétée pour les nouvelles communes et les actions de lutte sont mises à jour chaque année sur <i>Invasiv'app</i>.</p>
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Le groupe de coordination <i>néophytes</i> s'est réuni chaque année. Il permet des échanges entre les acteurs du Parc et une bonne coordination avec les communes (autorités communales et services concernés) et les services cantonaux.</p> <p>Sur la base de la stratégie néophytes du Parc, des actions de lutte et de sensibilisation sont mises en œuvre annuellement. Notamment la publication d'un dépliant diffusé largement (tout-ménage dans certaines communes) et organisation de 40 à 60 journées d'arrachage par an (civilistes, actions citoyenne, employés communaux, classes d'école, migrants).</p> <p>Le suivi des néophytes sur le territoire est effectué.</p>	<p>Fondation Action environnement / EVAM</p> <p>DGE-EAU</p> <p>DGMR</p> <p>DGE-BIODIV</p> <p>SFN</p> <p><i>Infloflora</i></p> <p>Communes et services communaux concernés</p>	
2.4 Biotopes locaux et hotspots de l'infrastructure écologique			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Le Parc a proposé son appui aux communes pour la réalisation et la mise en œuvre des inventaires de biotopes locaux et autres objets naturels dignes de protection en coordination avec l'avancement des conditions cadre proposées par les cantons.</p> <p>Des appuis complémentaires à ceux des politiques publiques sont mobilisés pour des actions de création et de requalification de biotopes locaux et éléments de mise en réseau. Celles-ci sont réalisées selon les indicateurs convenus avec les fondations de soutien concernées (définis jusqu'à fin 2020 dans le cadre du contrat <i>Trames vertes</i> établi avec la fondation MAVVA).</p> <p>Un inventaire des étangs du Parc est disponible, avec proposition de mesures.</p>	<p>I.C 1.7 L'inventaire des étangs fait par le Parc, ainsi que d'autres actions en faveur des biotopes locaux, sont discutées avec le canton en vue de leur valorisation/utilisation dans le cadre de la convention-programme 2025-2028.</p>	

	Avancement	Collaborations	Remarques
Bilan 2020 – 2024	<p>Dans le cadre des inventaires cantonaux, un inventaire de la qualité écologique des étangs d'altitude a été réalisé sur l'ensemble du territoire (80 sites). Des propositions de revitalisation ont été faites et discutées avec les services cantonaux.</p> <p>Des mesures sont prises pour renforcer l'infrastructure écologique dans le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire des biotopes locaux de la commune de Gruyères a été réalisé (25 objets) et une partie a été mise sous protection. • La création et la revitalisation d'étangs se sont intensifiées (18 entre 2020 et 2022, dans les milieux bâti et agricole). • Le conseil aux habitants en matière de promotion de la biodiversité a notamment permis la plantation de nombreux arbres, arbustes (1736 en 2022) et haies indigènes, ainsi que la pose de nichoirs à cavernicoles (139 personnes sensibilisées en 2022). <p>Une dizaine de mesures en faveur des espèces cible forestières sont menées chaque année en collaboration avec les services forestiers. Le plan d'action <i>Biodiversité en forêt</i> de l'est vaudois a été complété et actualisé sur le Pays-d'Enhaut.</p> <p>Le Parc accompagne et accélère les études et la réalisation de projets de revitalisation de cours d'eau (par la mise à disposition de financements pour les participations communales).</p>	<p>DGE-BIODIV</p> <p>DGE-EAU</p> <p>SFN, sections Lac et cours d'eau, pêche FR</p> <p>Karch</p> <p>Fondations MAVA et Hans Wilsdorf</p> <p>Services forestiers</p> <p>Communes</p>	
2.5 Développement de projets spécifiques et exploratoires biodiversité			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
Bilan 2020 – 2024	<p>Avancement</p> <p>Dans le cadre des inventaires cantonaux, un inventaire participatif de la qualité des sources a été réalisé sur la partie vaudoise du Parc (400 sources évaluées par 26 bénévoles).</p>	<p>Collaborations</p> <p>DGE-BIODIV</p> <p>DGE-EAU</p> <p>Bureau Aquabug</p> <p>HEPIA</p>	Remarques

Arrêt sur image

Néophytes : coordination de la lutte



Le Parc coordonne la lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur son territoire, en collaboration avec les communes. Plusieurs actions sont réalisées chaque année : prospection sur le territoire, traitement des rives, sensibilisation par le biais d'informations à la population et par une action citoyenne. En mai 2021, le Parc a édité une brochure qui a été envoyée à de nombreux partenaires dont les activités sont en lien avec la gestion des milieux naturels, ainsi qu'à tous les membres de l'association. Les 12 pages de ce dépliant en deux langues informent sur les espèces invasives – présentes sur le territoire du Parc ou à surveiller – et sur les manières de lutter contre leur expansion. Les contenus ont également été diffusés dans les bulletins communaux et journaux locaux.

Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable			
Agriculture			Fiche 3
3.1 Organisation agricole, gestion et communication			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Le Parc réunit la commission agricole et organise des rencontres agricoles au minimum une fois par année. Une communication spécifique à l'agriculture est réalisée tout au long de l'année via les médias et les moyens de communication du Parc.		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>La commission agricole a siégé au minimum une fois par année.</p> <p>Des rencontres agricoles ont été organisées annuellement.</p> <p>La communication spécifique à l'agriculture s'est faite de manière régulière à travers les médias du Parc.</p> <p>Le Parc veille activement la politique agricole et la durabilité de l'agriculture.</p>	<p>Prométerre / Proconseil</p> <p>Grangeneuve</p> <p>Agriculteurs du Parc</p>	<p>Motivation pour les acteurs et avantages en termes d'échanges à être sur trois cantons.</p>
3.2 Réseaux écologiques et projets qualité du paysage			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Le Parc participe aux comités et aux assemblées générales des quatre réseaux écologiques.</p> <p>Le Parc assiste aux séances de discussions et aux assemblées générales des deux projets de qualité du paysage. Le Parc soutient, de manière subsidiaire, la réalisation des rapports suivants pour la période 2020-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jogne : rapport final à 14 ans en 2021 Intyamon : rapport final à 20 ans en 2023 Pays-d'Enhaut – Les Mosses : rapport final à 14 ans en 2022. Rochers-de-Naye : rapport intermédiaire à 10 ans en 2022. 		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Le Parc est présent au sein des quatre comités des réseaux écologiques et des deux associations de qualité paysage.</p> <p>Le Parc collabore à la rédaction des rapports finaux et intermédiaires des réseaux écologiques entre 2021 et 2024.</p> <p>Le Parc a réalisé sous mandat le rapport final du projet qualité paysage Intyamon – Jogne en 2021.</p> <p>Le Parc participe au projet pilote les communs de <i>Proconseil</i> avec le réseau écologique Pays-d'Enhaut – Les Mosses.</p> <p>Souhait réciproque du Parc et des agriculteurs de préparer les futurs projets agro-environnementaux collectifs.</p>	<p>Réseaux écologiques</p> <p>Associations qualité paysage</p> <p>Bureaux d'études biologistes (Drosera, Atelier 11A)</p> <p>Services agriculture cantonaux</p> <p>Proconseil</p> <p>OFAG</p>	<p>Corbeyrier n'est pas couvert par un réseau écologique.</p> <p>Jaun est couvert uniquement pour le projet qualité paysage.</p> <p>Abländschen est couvert par le réseau écologique de Saanen.</p>

3.3 Gestion durable des prairies et pâturages			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
		<p>Le Parc met en place chaque année une action favorisant l'échange et l'émulation professionnelle sur les différents volets de la durabilité de la production fourragère.</p> <p>Ce processus donne lieu à au moins deux événements ouverts au grand public (habitants).</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Thématisation régulière de la durabilité dans les différentes rencontres agricoles et avec la commission.</p> <p>En 2023, la journée du Parc a été dédiée à une journée agriculture durable <i>De l'herbe à l'assiette</i>.</p> <p>Réalisation de dix analyses sur la durabilité d'exploitations agricoles (outil SMART).</p> <p>Réalisation de la phase pilote label <i>Parc produit des parcs suisses</i> auprès de 21 producteurs et fournisseurs.</p> <p>Partages et utilisations des résultats pour faire progresser l'échange et les pratiques sur la durabilité.</p>	<p>École à la Ferme</p> <p>Grangeneuve</p> <p>Agroscope</p> <p>Prométerre</p> <p>UNIL (Institut géographie et durabilité)</p> <p>FiBL</p>	
3.4 Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Soutien d'un projet exemplaire de gestion du petit-lait, sous réserve de conditions externes et non maîtrisables par le Parc.</p> <p>Soutien au projet <i>Volontaires montagne</i>. Inventaire des besoins spécifiques des acteurs afin d'y répondre au mieux.</p> <p>Aide à l'agriculture de montagne sous forme de volontariat pour les entreprises (via le programme <i>Parc à la carte</i>).</p>		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Le Parc a réalisé l'analyse des besoins de mise en conformité de la gestion du petit-lait et des effluents dans les alpages dans la partie vaudoise (excepté Corbeyrier).</p> <p>Le Parc a accompagné l'étude de faisabilité d'un PDRA.</p> <p>La collaboration avec <i>Volontaires montagne</i> se poursuit et s'intensifie. Plusieurs centaines de journées bénévoles offertes chaque année aux agriculteurs du Parc (907 en 2022).</p> <p>Un concept sur l'agritourisme est réalisé. Un inventaire des prestataires agritouristiques est réalisé et diffusé.</p>	<p>SAB / Volontaires montagne</p> <p>Agritourisme Suisse</p> <p>Nomady</p>	

Arrêt sur image

Volontaires montagne



Depuis plusieurs années, le Parc propose aux entreprises qui le désirent la possibilité de participer à des actions de volontariat. Le Parc collabore depuis 2018 avec *Volontaires montagne*, un projet de l'Aide suisse à la montagne et du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), dans le but d'accroître le nombre d'actions volontaires et d'en assurer la mise en œuvre. A ces fins, le Parc procède chaque année à un appel aux chantiers de montagne destiné aux agriculteurs et aux communes. Il passe ensuite le témoin à *Volontaires montagne*, vers qui convergent les demandes de bénévolat.

Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable			
Tourisme nature			Fiche 4
4.1 Gestion tourisme du Parc			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
		Organisation de deux rencontres annuelles pour les offices du tourisme et les prestataires touristiques du Parc.	2.2 Tous les offices du tourisme du Parc et divers prestataires participent à la création et à la diffusion d'offres de tourisme durable spécifiques au Parc : <i>Grand Tour des Vanils, Tour du Comté de Gruyère, Via du fromage</i> , randonnées et transports publics.
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Réalisation d'un nouveau concept pour le tourisme du Parc (<i>Tourisme transformationnel</i>).</p> <p>Collaboration régulière avec les offices du tourisme régionaux, membres de la commission tourisme du Parc et les offices du tourisme cantonaux.</p> <p>Formations régulières à l'ensemble du personnel des offices du tourisme et formations ciblées auprès d'autres prestataires.</p> <p>Collaboration ponctuelle avec les sociétés de développement d'intérêts villageois.</p> <p>Organisation d'une à deux rencontres annuelles avec les offices du tourisme et les prestataires touristiques dans un but d'échanges et de formation.</p> <p>Suivi et participation aux actions touristiques nationales du <i>Réseau des parcs suisses</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savurando • Synergy day • Swisstainable • Groupe de travail Vision tourisme des parcs suisses 2030-2050 • Projet Entreprises partenaires dans le tourisme • Railway • Projets Innotour • Brochure Suisse Rando <p>Collaboration inter-parcs visant la création d'offres communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rando des 3 Parcs • Swiss travel center : Tour des parcs de Suisse centrale <p>Diffusion de l'offre touristique du Parc auprès de <i>Suisse Tourisme</i>.</p> <p>Diffusion des documents sur la sensibilisation au dérangement de la faune.</p>	<p>La Gruyère Tourisme</p> <p>Jaun Tourismus</p> <p>Pays-d'Enhaut Région</p> <p>Montreux-Vevey Tourisme</p> <p>Association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses</p> <p>Gstaad Tourismus</p> <p>Vaud Promotion</p> <p>Union Fribourgeoise du Tourisme</p> <p>Réseau des parcs suisses</p> <p>Fédération Suisse du Tourisme</p> <p>Haut Ecoles : HES-SO Valais/Wallis et UNIL</p> <p>Sociétés villageoises de développement et d'intérêts</p> <p>Suisse Tourisme</p>	

4.2 Itinéraires et offres de tourisme pédestre du Parc			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Deux nouvelles brochures du <i>Grand Tour des Vanils</i> et <i>Vias du fromage</i> sont publiées en 2021 et 2022 avec intégration d'offres (avec transport de bagages).</p> <p>L'application <i>Les Vias du Fromage</i> est renouvelée (nouvelle édition) en 2023 avec une commercialisation.</p> <p>Le concept de promotion pour les itinéraires pédestres du Parc est analysé avec estimation des effets (2023).</p>	I.C 2.1 Le concept de promotion pour les itinéraires pédestres du Parc est analysé avec estimation des effets.	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Communication et promotion des trois tours du Parc : le <i>Grand Tour des Vanils</i>, <i>Les Vias du fromage</i> et le <i>Tour du Comté de Gruyère</i>, et des randonnées accessibles en transports publics.</p> <p>Réédition et diffusion régulière des brochures des trois tours du Parc.</p> <p>Création, suivi et vente de trois forfaits basés sur les trois itinéraires du Parc.</p> <p>Edition et vente d'une carte topographique touristique avec promotion des trois tours du Parc.</p> <p>Création d'une brochure de randonnées accessibles en transports publics en collaboration avec <i>Suisse Rando</i>.</p> <p>Suivi et mise à jour des contenus de l'application <i>Les Vias du Fromage</i>. Refonte de l'application <i>Les Vias du Fromage</i>.</p> <p>Initiation d'un projet d'échanges de base de données de points d'intérêt touristiques repris par le <i>Réseau des parcs suisses</i> en lien avec la banque de données d'offres (BDO) du Réseau.</p> <p>Suivi du balisage du <i>Grand Tour des Vanils</i>.</p>	<p>Suisse Rando</p> <p>Réseau des parcs suisses</p> <p>Kümmerly+Frey</p> <p>Prestataires de services touristiques liés aux forfaits</p> <p>Offices du tourisme cantonaux et régionaux</p>	
4.3 Relais infos – Points i			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Ouverture échelonnée de <i>Relais infos</i> et de <i>Points i</i>.</p>	I.C 2.2 Au moins un <i>Relais infos</i> et trois <i>Points i</i> sont mis en place (en plus de ceux existant actuellement).	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Création et pose de deux <i>Relais Infos</i> aux offices du tourisme de Gruyères (2023) et Château-d'Œx (2024).</p> <p>Adaptation et mise à jour technologique des <i>Relais</i> créés avant 2023 (en cours) et création et mise en œuvre d'une web-application dédiée au contenu des <i>Relais</i>.</p> <p>Formation au personnel concerné par les <i>Relais infos</i>.</p> <p>Création et pose de 15 nouveaux <i>Points i</i>.</p>	<p>Prestataires accueillant des <i>Relais infos</i> :</p> <p>Maison de l'Etivaz</p> <p>OT de Rougemont</p> <p>OT Col des Mosses</p> <p>OT Gruyères</p> <p>Fromagerie de Charmey</p> <p>Espace Ballon</p> <p>Entreprises partenaires et divers prestataires</p>	

	Suivi et approvisionnement régulier des <i>Relais infos</i> , des <i>Points i</i> , des entreprises partenaires et autres lieux stratégiques.	accueillants des <i>Points i</i> et diffusant de la documentation du Parc (sous contrat).	
4.4 Tourisme d'expérience (avenir)			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Le concept autour de l'avenir du tourisme d'expérience et un projet pilote ont été réalisés (2022). Une nouvelle visite spectacle est proposée (2024).	I.C 2.3 Un concept autour de l'avenir du tourisme d'expérience et un projet pilote ont été réalisés.	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	Organisation de deux visites théâtralisées et documentation dans le but d'une reprise par des organisations locales. Création annuelle d'offres de tourisme d'expérience (cf. fiche sensibilisation, <i>Parc à la carte</i>). Un nouveau concept a été rédigé sur le tourisme d'expérience sur la base d'une analyse. Réalisation d'un projet pilote (2024).	Partenaires des offres de tourisme d'expérience Offices de tourisme régionaux Sociétés villageoises d'intérêts et de développement	
4.5 Accessibilité universelles			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Deux offres touristiques destinées aux personnes à mobilité réduite sont commercialisées (2022). Les collaborateurs du Parc et des offices du tourisme sont sensibilisés et formés avec un matériel d'informations à disposition (2024).		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	Création d'un groupe de projet avec des acteurs régionaux et nationaux du domaine du handicap. Soutien à des projets régionaux. Mise en place d'une formation pour les collaborateurs du Parc, les offices du tourisme et les prestataires touristiques en partenariat avec le <i>Réseau des parcs suisses</i> et l'ARCAM. Mise en place d'une communication accessible et inclusive sur le site internet. Création et communication d'offres accessibles et édition d'une brochure d'offres dédiées à un public en situation de handicap. Organisation d'une journée inter-associations avec les trois associations du territoire du Parc.	Réseau des parcs suisses Association Régionale Cossonay, Aubonne, Morges (ARCAM) Capdenho Différence Solidaire Loisirs pour tous Pro Infirmis	

4.6 Découverte patrimoine			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
		Trois offres touristiques de découverte des patrimoines villageois, alpestres et nature sont commercialisées.	I.C 2.4 Trois offres touristiques de découverte des patrimoines villageois, alpestres et nature sont promues.
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Reprise par le projet signalétique patrimoniale (fiche 1).</p> <p>Création d'offres touristiques de découverte du patrimoine dans le cadre du <i>Parc à la carte</i>.</p> <p>Accompagnement de la promotion et de la communication de la Forge de Charmey et de ses activités.</p>	<p>Partenaires des offres de découvertes du patrimoine</p> <p>Association des amis de la vieille forge de Charmey</p>	
4.7 Coaching d'entreprises (diversification) et exploration			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Le Parc a répondu à plusieurs demandes d'appui conseil de la part de porteurs de projets touristiques.		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Gestion de la coordination et du fond de rénovation du sentier des grottes de Naye.</p> <p>Accompagnement de la commune de Val-de-Charmey et réalisation d'un concept concernant l'affectation de l'ancienne école de Cerniat.</p> <p>Réalisation d'un projet d'envergure à la station sommitale des remontées mécaniques de Charmey, avec création d'un espace didactique et ludique sur la saison d'alpage et d'un jeu de découverte de la faune à destination pour un public transgénérationnel (avec le soutien du <i>Plan climat FR</i>).</p>	<p>Projet Grottes de Naye : Communes Haut-Intyamon, Montreux, Veytaux et Villeneuve, et MVR</p> <p>Projet école de Cerniat : Commune de Val-de-Charmey</p> <p>Projet Vounetse : TéléCharmey SA et Service de la durabilité du Canton de Fribourg</p>	

Arrêt sur image

Partenariat avec Charmey.ch au sommet de Vounetse



Une collaboration avec les remontées mécaniques *Charmey.ch* a débuté en 2021 avec la création de nouvelles offres de tourisme durable, canalisant ainsi les flux touristiques en une seule zone. Un *Point i*, des panneaux de sensibilisation au dérangement de la faune, un espace de vente de produits du Parc à l'accueil, un jeu *Traces et empreintes* et des activités didactiques et ludiques sur le thème de la saison d'alpage sont accessibles gratuitement à l'arrivée de la télécabine à Vounetse.

Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable			
Produits et économie durable			Fiche 5
5.1 Entreprises partenaires et Label Parc Produit			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Le système de management de qualité (SMQ) du concept <i>Entreprises partenaires</i> et du label <i>Produit des parcs suisses</i> est validé par le Conseil du Parc. Il est mis en œuvre et audité.</p> <p>Les conventions de partenariat existantes sont adaptées au nouveau concept, de nouvelles conventions de partenariat sont établies dans différentes catégories, notamment touristiques.</p> <p>La labellisation des produits est renouvelée (certification) et de nouveaux produits sont certifiés.</p>	<p>2.3 Le système de management de qualité, SMQ, du concept entreprises partenaires et du label Parc Produit est validé par le conseil du Parc. Il est mis en œuvre et audité. Les conventions de partenariat existantes sont adaptées au nouveau concept, une trentaine de nouvelles conventions de partenariat sont établies dans différentes catégories, notamment touristiques.</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Suivi des conventions de partenariat et signatures de nouvelles avec des producteurs proposant des produits labellisés.</p> <p>Réalisation de la phase pilote sur le volet durabilité du label <i>Produit des parcs suisses</i> auprès de 19 entreprises.</p> <p>Mise en place du programme, de la gouvernance et attribution de la distinction <i>Entreprise partenaire</i> reconnue par le <i>Réseau des parcs suisses</i>.</p> <p>Animation par la mise en place de rencontres de la communauté avec des entreprises dans les domaines du tourisme (hébergement, office du tourisme, restauration) et des produits.</p> <p>Participation active du Parc aux discussions au niveau national sur le label <i>Produit des parcs suisses</i> et sur le programme <i>Entreprises partenaires</i>.</p>	<p>Réseau des parcs suisses</p> <p>OFEV</p> <p>Pays-d'Enhaut Produits Authentiques</p> <p>Terroir Fribourg</p> <p>Vaud+</p> <p>regio.garantie Romandie</p> <p>FST (Swisstainable)</p> <p>Organes de certification (OIC, bio.inspecta)</p> <p>PNR romands</p> <p>Services agricoles</p> <p>FROMARTE</p>	
5.2 Filière locale du bois			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>La stratégie de promotion du bois suisse (COBS) et du bois local est mise en œuvre et documentée.</p> <p>Deux forums sont spécifiquement dédiés à cette problématique (2022, 2024).</p>	<p>2.4 La stratégie de promotion du bois suisse (COBS) et du bois local est mise en œuvre et documentée</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Les acteurs de la filière <i>Bois du Parc</i> sont davantage mis en relation (par-dessus les limites cantonales).</p> <p>Utilisation du bois suisse et local est promue. Actions de certification pour les réalisations et pour les entreprises réalisées chaque deux ans (20-30 objets certifiés chaque fois, environ un tiers des entreprises certifiées <i>Bois suisse</i>).</p>	<p>Lignum FR et VD</p> <p>Office romand de Lignum (CEDOTEC)</p> <p>Entreprises du secteur bois du Parc</p> <p>Organes de promotion économique (régionaux et / ou cantonaux)</p>	

	<p>Promotion des scieries du Parc (via le site web du Parc) et du projet de valorisation du bois de résonnance (Xylothèque de Rougemont).</p> <p>Les partenariats avec <i>Lignum</i> (VD et FR) sont renforcés, coordination avec les programmes cantonaux de promotion du bois.</p> <p>Participation et soutien à différents évènements de promotion de l'utilisation du bois (<i>Rencontres Romandes du Bois, Salon du Bois, stand Lignum au Comptoir Gruérien, Mise de bois de la Gruyère</i>)</p>		
5.3 Promotion des entreprises partenaires et du Label Produit Parc			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Stratégie de promotion définie et mise en œuvre (<i>reporting</i>).</p> <p>Bilan provisoire de la stratégie effectué dans le cadre de la préparation du plan de gestion 2025-2028.</p> <p>Accord de coopération renouvelé avec la marque <i>Pays-d'Enhaut Produits Authentiques</i>.</p> <p>Nouveau mandat pour la marque suprarégionale <i>regio.garantie Romandie</i>.</p>	<p>I.C 2.5 Un bilan provisoire de la stratégie est effectué dans le cadre de la préparation du plan de gestion 2025-2028.</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Réalisation et diffusion de matériels promotionnels label <i>Produit des parcs suisses</i>.</p> <p>Mise en œuvre de la communication nationale programme <i>Entreprises partenaires</i>.</p> <p>Actions de promotion autour des produits labellisés.</p> <p>Collaboration avec les marques régionales et les AOP fromagères du territoire du Parc.</p>	<p>Interprofession du Gruyère</p> <p>Coopérative des producteurs de fromage d'alpage L'Étivaz AOP</p> <p>Interprofession du Vacherin Fribourgeois</p> <p>Marques régionales (PEPA, Terroir Fribourg, Vaud+)</p> <p><i>regio.garantie Romandie</i></p> <p>Réseau des parcs suisses</p>	
5.4 Gestion et mesures exploratoires			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Actions particulières de soutien à l'économie de proximité dans le contexte du COVID.</p> <p>Actions exploratoires dans le domaine des boissons locales.</p>		

Arrêt sur image

Distinction Entreprise partenaire du Parc



Le projet *Entreprises partenaires*, conduit à l'échelle nationale, propose de réunir sous une même désignation les entreprises qui s'engagent en faveur des valeurs des parcs suisses, par leur positionnement comme par leurs actions concrètes : conservation de la nature et du paysage, valeur ajoutée régionale et économie de proximité, sensibilisation et communication autour des valeurs et patrimoines, coopération régionale et connexion avec le Parc, innovation et qualité, identité régionale, valeurs éthiques. Leur statut d'*Entreprise partenaire* est octroyé par le Comité du Parc sur proposition de la coordination, après un échange approfondi avec l'entreprise candidate.

Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable			
Énergie et mobilité			Fiche 6
6.1 Politique énergétique locale			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc		Indicateurs de la convention programme
		<p>Le concept de communication du Parc sur l'énergie est mis en œuvre (annuel).</p> <p>La labellisation <i>Cité de l'énergie</i> en 2020 est assortie d'un nouveau plan d'action avec ses propres indicateurs.</p> <p>Le Parc accompagne et appuie la réalisation de deux actions ayant un effet général sur le territoire du Parc dans le sens de l'autonomie énergétique.</p> <p>Un dossier <i>Région-Energie</i> est déposé.</p>	<p>2.5 Au moins une action de promotion de la décarbonisation de l'économie et de la consommation mise en œuvre par le Parc, en partenariat avec les acteurs concernés, en particulier dans le domaine de l'énergie et de la mobilité.</p>
Bilan 2020 – 2024	Avancement		Collaborations
	<p>Mise en œuvre du projet de promotion du solaire photovoltaïque <i>Group-It</i> lors de deux actions en 2019 et 2021 en collaboration avec la HES-SO Valais. Cette action, a connu un fort succès (110 toits pour les 2 appels d'offres).</p> <p>Relais de projets temporaires de la Confédération (<i>MakeHeatSimple</i> et <i>Chauffez Renouvelable</i>) avec un succès mitigé auprès du public et des communes. Incitation à la certification d'entreprises locales : 3 entreprises certifiées suite à l'action du Parc.</p> <p>Projet <i>Région-Energie – Paysage nocturne</i> : production d'une analyse et d'un rapport pour chaque commune avec rendu en bilatéral. Retours très positifs des communes, utilisation du rapport dans les mesures d'assainissement des communes.</p> <p>Projet <i>Région-Energie - Décarbonation de la mobilité</i>. Analyse de la mobilité régionale effectuée et discutée avec les cantons. Suite plus difficile à mettre en place, car peu d'actions proposées ; le rôle du Parc évolue en cours de projet pour se diriger vers une sensibilisation du public à cette thématique, via un sondage en ligne, des stands d'échanges et d'information et un atelier participatif.</p> <p>Labellisation <i>Cité de l'énergie</i> en 2021. L'ensemble des communes est favorable au maintien de ce label et jugent qu'il est un moyen de communication important. Suivi et conseils <i>Cité de l'énergie</i> avec chaque commune.</p> <p>Le Parc a réalisé l'analyse de la comptabilité énergétique de plus de 100 bâtiments communaux sur le logiciel <i>Enercoach</i> (homogénéité de traitement). Onze communes sur douze ont signé la convention <i>Enercoach</i>. Le suivi sera mis en place avec des conseils sur des mesures d'amélioration.</p> <p>Communication active : échanges entre les communes du Parc et la commune de Val-de-Ruz, très active au niveau de l'extinction de l'éclairage public.</p>		<p>HES-SO Valais - Wallis</p> <p>Communes</p> <p>Cité Energie</p> <p>Suisse Energie (OFEN)</p> <p>Effiteam (conseiller technique)</p> <p>Bio-Eco Sàrl (conseiller Cité de l'énergie jusqu'en 2022)</p> <p>Entreprises locales</p>
			<p>Le Parc est devenu un référent régional dans les domaines de l'énergie et la mobilité. Il est cité comme exemple au niveau national.</p>

6.2 Promotion de la mobilité durable				
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc		Indicateurs de la convention programme	
		Stratégie de communication et manifestation mobilité durable mises en œuvre (reporting).		
Bilan 2020 – 2024	Avancement		Collaborations	Remarques
	<p>Promotion d'une nouvelle ligne du <i>Bus alpin</i> à la demande (Charmey – Gros Mont). 235 passagers en mois d'exploitation durant l'été 2023.</p> <p>Soutien à la mise en place d'un système d'autopartage <i>Mobility</i> à la gare à Château-d'Œx.</p> <p>Collaboration à la mise en place de bancs-stop <i>Je te pouce</i> à Château-d'Œx.</p> <p>Veille active lors de la consultation annuelle des nouveaux horaires de transports publics.</p> <p>Suivi de la mise en place d'une ligne de transports publics entre Saanen et Jaun et plan de gestion de la mobilité dans la région des Gastlosen pilotés par la commune de Saanen.</p> <p>Sollicitation de la commune de Corbeyrier pour piloter une démarche consultative afin de valoriser la mobilité douce sur la route militaire de l'Hongrin.</p> <p>Relai annuel de l'action <i>Bike to work</i> dans le Parc (participation moyenne de 8 équipes de 4 personnes).</p> <p>Le Parc a permis de thématiser les enjeux de la mobilité dans les régions rurales de son territoire.</p>		<p>Bus Alpin</p> <p>Mobility</p> <p>Services cantonaux (SMo, DGMR et Bureau de la durabilité VD)</p> <p>TPF, MOB</p> <p>Les communes</p> <p>biketowork</p>	<p>Le Parc est force de proposition et un accélérateur pour implanter des actions en faveur d'une mobilité durable sur son territoire.</p>
6.3 Mobilité durable et tourisme				
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc		Indicateurs de la convention programme	
	<p>Des offres touristiques sans voiture sont établies, diffusées et évaluées.</p> <p>Un projet d'accès au Parc en TP a été élaboré d'entente avec les TPF, le MOB et les OT.</p> <p>Une étude de faisabilité d'une route e-bike dans les Préalpes est réalisée.</p>			
Bilan 2020 – 2024	Avancement		Collaborations	Remarques
	<p>L'accessibilité en TP est systématiquement intégrée à la création et à la communication des itinéraires et des offres touristiques.</p> <p>Participation à la campagne <i>En transports publics dans les parcs suisses</i> en collaboration avec les hébergements partenaires du Parc.</p> <p>Action incitative pour l'accès au Parc en transports publics via les forfaits touristiques du Parc.</p> <p>Test de nouvelles offres TP (<i>Bus alpin</i> Charmey – Gros Mont) et valorisation de la ligne Saanen – Abländschen – Jaun.</p> <p>Accompagnement de la phase test du projet de recharge solaire e-bike en alpage menée par l'<i>Union Fribourgeoises du Tourisme</i>.</p>		<p>Hôtel et hébergements locaux</p> <p>Entreprises locales</p> <p>Bus alpin, car postal</p> <p>UFT, Offices du Tourisme de la Gruyère</p> <p>Association régionale La Gruyère</p> <p>Service de la mobilité Fribourg</p>	

	Veille active et accompagnement des projets régionaux : <i>Cyclotourisme Gruyère, VTT Fribourg (FRibike)</i> .		
6.4 Exploration, veille et appui aux initiatives locales et projets suprarégionaux			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Le Parc a participé à des plateformes ou des projets suprarégionaux sur l'énergie, la mobilité ou la politique climatique (liste).</p> <p>Le Parc a soutenu des initiatives locales pour la mobilité durable et l'énergie (liste).</p> <p>Réalisation de deux forums (2021, 2023).</p>		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Forum de communes avec la labellisation <i>Cité de l'énergie</i> en 2021 pour l'ensemble du Parc.</p> <p>Forum mobilité organisé en 2024.</p> <p>Participation aux plateformes d'échanges <i>Région-Energie, Cité de l'énergie</i> et autres manifestations (ex. Forum Moving Mountains, webinaire Mobilservices, rencontres thématiques ARPEA).</p> <p>Participation à la Commission municipale consultative de l'énergie pour la commune de Villeneuve.</p>	<p>Cité de l'énergie</p> <p>Cantons</p> <p>Plans climat cantonaux FR et VD</p> <p>Communes</p> <p>OFEN</p>	

Arrêt sur image

Cité de l'énergie



Depuis juin 2021, le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut arbore la certification *Cité de l'énergie* pour tout son territoire. Avec une note de 61.3% après audit, le Parc a aisément passé le seuil minimal fixé à 50% par l'association *Cité de l'énergie*. Le Parc et les communes se sont donc engagés avec fierté dans cette nouvelle étape avec comme vision : *un Parc à vivre et à partager dans la sobriété énergétique et la gestion durable des ressources*. Le label *Cité de l'énergie* est octroyé pour quatre ans, la certification doit ensuite être renouvelée, avec un audit qui détermine dans quelle mesure le potentiel d'action du Parc et de ses communes a été mis en œuvre.

Mission III : Sensibilisation et éducation à l'environnement			
Sensibilisation			Fiche 7
7.1 Écoles			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>50 classes du Parc participent annuellement au projet <i>Écoles</i> en réalisant des sorties accompagnées sur le terrain.</p> <p>3-4 classes (internes ou externes au Parc) sollicitent chaque année le Parc pour les animations spécifiques.</p> <p>Le concept d'éducation à la nature et au développement durable est mis œuvre dans le Parc. Son contenu (animations thématiques) est systématisé.</p>	<p>3.2 50 classes du Parc participent au projet <i>Écoles</i> en réalisant des sorties accompagnées sur le terrain.</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Renforcement qualitatif du projet grâce à un coaching de la HEP Vaud : développement d'un concept <i>Éducation à l'environnement</i> dans les écoles du Parc.</p> <p>Renforcement de l'intégration du Parc au sein des réseaux : <i>Éducation 21</i>, réseau HEP Vaud et <i>Réseau des parcs suisses</i>.</p> <p>Entre 60 et 70 classes (cycles I et II) participent au projet annuel <i>Écoles</i> en réalisant des sorties thématiques accompagnées sur le terrain (pour environ 1200 élèves), selon un concept EDD et avec suivi qualitatif annuel.</p> <p>Soutien aux démarches d'enseignement en plein air dans les écoles du Parc y compris pour l'école à la montagne (échanges d'expériences)</p> <p>Collaboration avec la HEP-VD pour organiser l'Université d'automne internationale sur <i>l'Outdoor education</i> à Château-d'Œx (10/2023).</p> <p>Accueil d'une dizaine de classes de gymnase, écoles professionnelles ou universitaires par an (en augmentation).</p> <p>Formalisation d'un catalogue évolutif d'offres à destination de classes d'école du Parc et hors Parc en lien avec le <i>Plan d'études romand</i>. Réalisation d'une quinzaine de journées – en augmentation – (cf. projet partiel 1.7).</p> <p>Relais d'autres offres éducatives d'organisations partenaires proposées sur le territoire du Parc.</p>	<p>Tous les établissements scolaires du Parc (de 1H à 11H)</p> <p>Accompagnateurs en montagne mandatés</p> <p>Gymnases et Cycles d'orientation (villes porte)</p> <p>UNIL</p> <p>Centre de compétences Outdoor education HEP Vaud</p> <p>Réseau Éducation 21</p> <p>Réseau des parcs suisses</p> <p>WWF</p> <p>Pro Natura</p> <p>École à la ferme</p> <p>SENOF</p>	
7.2 Parc à la carte			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p><i>Parc à la carte</i>, le programme d'activités du Parc est publié annuellement.</p> <p>Créations d'environ 50 offres de sensibilisation annuellement.</p>	<p>3.1 Environ 800 personnes participent à des activités préparées et proposées dans le programme du <i>Parc à la carte</i>.</p> <p>I.C 3.1 Une cinquantaine d'offres de sensibilisation sont créées pour le programme <i>Parc à la carte</i>, puis publiées et diffusées.</p>	

Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	Création et mise en œuvre d'un programme annuel avec une cinquantaine d'offres, complété par un agenda en ligne. Réalisation et diffusion du <i>Parc à la carte</i> , brochure présentant le Parc, ses missions, ses projets et ses offres. Plus de 1200 participants par an (y compris groupes et entreprises).	Prestataires des offres (accompagnateurs en montagne, porteurs de traditions, producteurs, divers spécialistes) Offices du tourisme régionaux	
7.3 Journée du Parc			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Une journée du Parc est organisée annuellement.	I.C 3.2 Une manifestation avec des événements thématiques et une sensibilisation aux patrimoines est organisée annuellement en collaboration avec des acteurs locaux.	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	Organisation de 4 journées du Parc : <ul style="list-style-type: none"> • 2020 : annulée à cause du Covid • 2021 : <i>Fête de la Forêt</i>, La Tine (500 pers.) • 2022 : <i>Parc en Fête !</i>, Gruyères, renouvellement du Label (800 pers.) • 2023 : <i>De l'herbe à l'assiette</i>, Rossinière (400 pers.) • 2024 : thème à définir 	Groupement forestier du Pays-d'Enhaut Porteurs de traditions : tavillonneurs, débardage traditionnel, muletiers, forgerons Communes Les cantons OFEV Sociétés culturelles Artisans Producteurs Ecoles Agriculteurs Agroscope Grangeneuve Prométerre École à la ferme UNIL Artistes (musiciens, acteurs, conteurs, auteurs, patoisans)	
7.4 Culture et patrimoine			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Un évènement culturel biennal est organisé. Les points forts des patrimoines sont identifiés et une signalétique les met en valeur (2024).	3.3 Un évènement culturel biennal est organisé. I.C 3.3 Un bilan des questionnaires de satisfaction des participants à un des projets de sensibilisation est adapté pour en évaluer l'effet, et est partagé avec le canton.	

Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	Un volet significatif culturel a été intégré dans les journées du Parc. Bilan des questionnaires de satisfaction du projet <i>Écoles</i> est réalisé annuellement et une synthèse est partagée avec le canton en 2024.		
7.5 Forum des jeunes			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Un évènement biennal est organisé pour et par les jeunes.		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	Dans le cadre de la journée du Parc 2021 (<i>Fête de la Forêt</i>) une journée école a été organisée pour les classes du Parc (300 élèves de toutes les régions du Parc réunis). Collaboration et promotion du plan de mobilité lors des Rencontres de jeunesse gruériennes à Charmey (2022). Promotion du projet de meule à charbon de la société de jeunesse de Rossinière (2023).		
7.6 Exploration			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Un évènement est développé sur l'incitation des milieux de l'éducation et de la culture.		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	Participation annuelle et soutien financier : <ul style="list-style-type: none"> à la <i>Nuit des Musées en Gruyère</i> (qui inclut la Glâne et le Pays-d'Enhaut) en collaboration avec un musée situé dans le Parc. au <i>Festival du Film Vert</i> (Charmey et Château-d'Œx) Refonte du jeu <i>Traditions vivantes</i> et animations de stands. Participation active à l'élaboration du dossier UNESCO sur la Saison d'alpage et à l'organisation de l'évènement de célébration de cette reconnaissance en Gruyère (7.12.2023). Participation régulière aux <i>Journées Européennes du Patrimoine</i> et aux <i>Journées Européennes des Métiers d'Art</i> . Soutien à une exposition et à la création d'un livre sur les cristaux de la Gruyère (A. Gremaud, 2023).	Nuit des Musées Festival du Film Vert Musée gruérien Société fribourgeoise d'économie alpestre OFAC JEMA SBC	Ces projets exploratoires prennent de l'importance (notamment en lien avec la saison d'alpage) et seront intégrés dans un nouveau projet cadre dans le plan de gestion 25-28 (patrimoine culturel).

Arrêt sur image

Projet écoles et Fête de la forêt



Le Parc met en œuvre chaque année une thématique différente d'éducation à l'environnement pour les classes primaires, incluant des animations, des pistes pédagogiques et des possibilités d'actions concrètes. Pour favoriser divers approfondissements, le projet *Écoles* se développe sur deux ans. Il traite de milieux plutôt que de thèmes spécifiques et ceci dans une démarche systémique.

La thématique large de la forêt a accompagné les élèves entre 2021 et 2023. Un moment fort a eu lieu en septembre 2021 lorsque plus de 300 élèves ont pu profiter d'activités planifiées en marge de la *Fête de la Forêt*, journée annuelle organisée par le Parc.

Mission IV : Garantie à long terme			
Territoire en réseau			Fiche 8
8.1 Coopération avec les collectivités publiques et les régions			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc		Indicateurs de la convention programme
	Les forums ont eu lieu et ont permis d'améliorer l'action et la planification en faveur des objectifs stratégiques du Parc.		<p>4.1 Les forums de concertation favorisent la rencontre, la sensibilisation et le réseautage au sein de différents domaines ; ils permettent d'améliorer la prise en compte des objectifs stratégiques du Parc dans le cadre des actions et projets de planification.</p> <p>4.2 Les accords de partenariat sont suivis avec les quatre organismes de développement régional.</p>
Bilan 2020 – 2024	Avancement		Collaborations
	<p>Réalisation annuelle de forums des communes.</p> <p>Espace de concertation formelle avec les entités en charge des parcs dans les cantons de Vaud, Fribourg et Berne, en direct et dans le cadre de la plateforme nature vaudoise et du réseau des parcs bernois.</p> <p>Accords de partenariat avec chacune des cinq régions de développement économique : informations et consultations réciproques sur les éléments stratégiques.</p> <p>Mise en œuvre de coopérations thématiques avec <i>Pays-d'Enhaut Région, Économie et Tourisme</i>.</p> <p>Le Parc a organisé différents forums de concertation ou a participé à divers processus proposés par des partenaires régionaux.</p> <p>Participation du Parc à diverses commissions : commissions consultatives cantonale des transports et de la durabilité (FR), comité d'organisation des <i>Journées Européenne des Métiers d'Art</i> (JEMA VD), <i>Fédération suisse des sites clunisiens</i>, <i>task force durabilité LMC</i> (VD), commission économie de <i>Pays-d'Enhaut Région, Économie et Tourisme</i>, commission mobilité de l'ARG (FR).</p> <p>Implication dans les planifications et stratégies cantonales et régionales.</p> <p>Cadre de référence pour des prises de position sur des projets à forte incidence spatiale, à la demande des cantons et des communes.</p>		<p>Communes du Parc</p> <p>Organisme de développement régional :</p> <p>Pays-d'Enhaut Région, Économie et Tourisme</p> <p>Association Régionale de la Gruyère</p> <p>Promotion économique de la région Riviera-Lavaux</p> <p>Chablais Région</p> <p>Obersimmental-Saanenland</p>
8.2 Réseaux pour le développement durable (dont le Réseau des parcs suisses)			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc		Indicateurs de la convention programme
	Une liste des participations des collaborateurs ou membre des organes du Parc à des réseaux extérieurs et à des visites (avec ou sans présentations actives) est tenue à jour.		

	Avancement	Collaborations	Remarques
Bilan 2020 – 2024	<p>Participation systématique aux journées d'échange d'expériences (ERFA) organisées par le <i>Réseau des parcs suisses</i>.</p> <p>Participation active aux organes en charge de la coordination du label <i>Produits des parcs suisses</i>, à la commission nationale du projet <i>Entreprises partenaires</i> et au Conseil de la Marque (<i>Markenbeirat</i>).</p> <p>Participation au réseau des parcs bernois.</p> <p>Création et participation au réseau des parcs vaudois.</p>	<p>Réseau de parcs suisses</p> <p>Réseau des parcs vaudois</p> <p>Réseau des parcs bernois</p> <p>Réseau des parcs européens</p> <p>Réseau Alparc</p>	
8.3 Réseaux citoyens et bénévoles			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Le nombre de journées des bénévoles du Parc est établi chaque année.</p> <p>Les coopérations avec le monde associatif font l'objet d'un <i>reporting</i>.</p>	<p>3.5 La communauté de bénévoles du Parc est sollicitée plusieurs fois par année et est sensibilisée aux enjeux de biodiversité et durabilité du Parc</p>	
	Avancement	Collaborations	Remarques
Bilan 2020 – 2024	<p>Mobilisation régulière de bénévoles autour de projets nature, paysage et agriculture de montagne (907 journées en 2022).</p> <p>Suivi de la collaboration formalisée avec <i>Volontaires montagne</i> (projet du SAB).</p> <p>Accompagnement de diverses initiatives citoyennes (par exemple, journées de la gratuité organisées dans le Pays-d'Enhaut et dans la Jogne)</p> <p>Diffusion de bonnes pratiques et d'échanges entre initiatives citoyennes (VD – FR), notamment entre <i>Système d'échange local (SEL) Jogne et Atout SEL</i> dans le Pays-d'Enhaut.</p> <p>Développement et animation du réseau de signataires de la <i>Charte des jardins</i>.</p>	<p>Membres de l'association du Parc</p> <p>Bénévoles et anciens collaborateurs du Parc</p> <p>Réseau associatif du Parc (société d'intérêt villageois, Système d'échange locaux...)</p> <p>Réseaux bénévolat (FR et VD)</p> <p>Volontaires montagne</p>	
8.4 Villes portes			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Une action ou un événement dans une ville porte.</p>	<p>I.C 4.1 Une action ou un événement est organisé dans une ville porte.</p>	
	Avancement	Collaborations	Remarques
Bilan 2020 – 2024	<p>Coopérations ponctuelles avec les villes portes dans le cadre de projets spécifiques (journée sur la durabilité à Montreux, éducation à l'environnement avec le CO de Riaz, formation entretien différencié des espaces verts pour les communes, ville de Bulle).</p>	<p>Villes portes (Aigle, Bulle, Montreux, Saanen-Gstaad)</p>	

8.5 Système d'informations géographiques, SIG			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
		SIG fonctionnel.	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>SIG fonctionnel et utilisé.</p> <p>Suivi régulier du SIG et des développements proposés par le <i>Réseau des parcs suisses</i> (formations échanges d'expérience).</p> <p>Participation au groupe d'accompagnement technique du SIG des parcs suisses.</p>	<p>Réseau des parcs suisses</p> <p>Services de géomatique cantonaux</p>	
8.6 Recherche et exploration			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Liste à jour des travaux de recherche effectués en lien avec le Parc et des collaborations avec des instituts.	5.1 Le Parc collabore activement avec les hautes écoles (notamment avec le centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne de l'UNIL), accompagne la réalisation de travaux d'étudiants sur son territoire et favorise le transfert de connaissance vers la population ou les groupes concernés.	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Le Parc est sujet d'étude du projet interdisciplinaire de recherche <i>ValPar</i> et y participe activement. D'autres acteurs du territoire du Parc y ont également participé. Valorisation des résultats.</p> <p>Accueil de classes universitaires et échanges avec les étudiants dans le cadre de cours spécifiques.</p> <p>Accompagnement de travaux de <i>Bachelor</i> et <i>Master</i>.</p> <p>Porteur de projet de recherche <i>Tavillons durables</i> avec la <i>Haute École du Bois de Bienne</i> et différents partenaires (cf. projet 1.9).</p> <p>Participation au conseil du CIRM.</p> <p>Échanges réguliers avec la <i>Recherche sur les parcs suisses</i>.</p> <p>Organisation du colloque scientifique de la journée de remise de l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO pour la Saison d'alpage (cf. projet 7.6).</p> <p>Partenariat dans l'organisation de l'Université d'automne internationale sur l'éducation en plein air à Château-d'Œx.</p>	<p>Réseau de parcs suisses</p> <p>SCNAT (Académie suisse des sciences naturelles)</p> <p>FOLAP (Forum paysage, Alpes, parcs)</p> <p>UNIL</p> <p>UNIFR</p> <p>CIRM</p> <p>HEP-VD (Centre de compétences Outdoor education)</p>	Ce projet partiel s'est bien développé et deviendra un projet cadre dans le plan de gestion 2025-28

Arrêt sur image

Projet ValPar.CH



Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut fait partie des quatre parcs d'importance nationale sélectionnés comme zones d'étude pour le projet de recherche *ValPar.CH*. Ce projet interdisciplinaire s'inscrit dans le Plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse. Les scientifiques abordent et analysent les valeurs de l'infrastructure écologique du point de vue social, économique et écologique afin d'évaluer son développement et de garantir son exploitation durable.

Mission IV : Garantie à long terme			
Communication			Fiche 9
9.1 Stratégie de communication			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	<p>Publication annuelle de 10 lettres d'information (<i>Objectif Parc</i>).</p> <p>Publication annuelle de 2 journaux du Parc (<i>Parc'info</i>).</p> <p>Edition annuelle du rapport des activités du Parc.</p>	<p>4.3 Les lettres électroniques d'information (<i>Objectif Parc</i>, 10x/an) et le journal du Parc (<i>Parc'info</i>, 2x/an) atteignent régulièrement environ 2'000, respectivement 20'000 destinataires.</p> <p>I.C 4.2 Élaboration pour le site web du canton (DGE-BIODIV) d'un texte de présentation du parc et de sa contribution aux objectifs de protection de la nature (en respectant le format du canton). Pour le site web du canton, résumé synthétique des activités réalisées chaque an par le parc pour les espèces, les milieux et la promotion de la biodiversité dans les communes membres.</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Le Parc développe et entretient son réseau de relations publiques (médias, institutions et autres prescripteurs).</p> <p>Publications de lettres mensuelles d'information envoyées à quelque 2'400 destinataires. 10 lettres étaient envoyées jusqu'en 2021, 11 en 2022 et 12 dès 2023.</p> <p>Publication annuelle de deux <i>Parc'info</i>, journaux distribués en tout ménage sur le territoire y compris l'ensemble des communes de Montreux, Veytaux et Villeneuve (22'000 exemplaires).</p> <p>Edition d'un rapport annuel, distribué aux membres de l'association, aux communes et aux institutions partenaires.</p> <p>Le Parc suit les parutions à son sujet dans les médias (<i>reporting Argus</i>).</p> <p>Des articles et annonces sont publiés régulièrement dans les bulletins communaux et journaux locaux du Parc</p> <p>La charte graphique du Parc a été repensée et mise à jour.</p> <p>Des stands d'information générale sur le Parc sont organisés plusieurs fois par année. Du matériel est généré selon les besoins.</p> <p>La communication destinée aux enfants a été mise en œuvre.</p> <p>La stratégie répond aux besoins de chaque projet en termes de communication, conformément aux exigences de qualité du label <i>Parc</i> et du concept communication du Parc.</p> <p>La campagne OFEV a été relayée sur les différents médias du Parc.</p> <p>Collaboration à la communication réalisée par le <i>Réseau des parcs suisses</i>.</p> <p>Refonte de la base de données de photos.</p>	<p>Médias</p> <p>Institutions</p> <p>Bulletins communaux</p> <p>OFEV</p> <p>Réseau des parcs suisses</p>	

9.2 Adaptation communication au nouveau périmètre			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Les informations de base autour du Parc sont adaptées au nouveau périmètre.	I.C 4.3 Les informations concernant le Parc sont adaptées au nouveau périmètre.	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	Mise à jour des supports communication du Parc. Intégration de traductions en allemand dans l'ensemble de la communication.		
9.3 Signalétique			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	La signalétique du Parc est posée progressivement sur les réseaux <i>SwissMobile</i> et transports publics, de même que sur les retenus dans le concept.	I.C 4.4 Une signalétique Parc est mise en place pour les nouveaux <i>Relais info</i> ou <i>Points i</i> et au moins 5 panneaux d'annonce, d'indication ou d'accueil ont été posés.	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	La signalétique routière est posée conformément au nouveau périmètre. Adaptation et adoption du concept signalétique (réseau de mobilité, communes, patrimoine, projets spécifiques au Parc et partenaires). Mise en œuvre de premières mesures. Réalisation d'une signalétique mobile et temporaire.	OFROU Cantons Communes Partenaires publics et privés VaudPromotion Union Fribourgeoise du Tourisme	
9.4 Site internet			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Les réseaux sociaux acquièrent de l'importance dans la communication du Parc.		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	Animation et développement de la communauté sur les réseaux sociaux selon la stratégie. Refonte du site internet. Veille et monitoring des outils numériques du Parc. Réalisation de vidéos dans le cadre de différents projets. Suivi et mise à jour de la banque de données d'offres du <i>Réseau des parcs suisses</i> .	Réseau des parcs suisses	

Arrêt sur image**Une nouvelle ligne graphique pour les documents du Parc**

Le Parc a refondu son univers graphique, en commençant par rafraîchir son logo. Meilleure lisibilité de la signature, bosse de tavillon simplifiée, les marqueurs de l'identité originelle restent mais sont remis au goût du jour. Suivant ce mouvement, les imprimés ont bénéficié d'un rafraîchissement en termes de mise en page, de typographie et de couleurs. Le site web a lui aussi fait peau neuve. Un webdesign au goût du jour, ergonomique, soutient une navigation instinctive, guidée par l'incitation. Le site web a été pensé en termes d'accessibilité par son design et par l'installation d'un programme destiné aux personnes rencontrant des problèmes de lecture.

Mission IV : Garantie à long terme			
Gestion			Fiche 10
10.1 Gestion ressources humaines			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Un rapport annuel est rédigé sur l'état et les compétences de la coordination.		
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>L'état de la coordination est documenté dans chaque rapport annuel.</p> <p>Un nouveau règlement du personnel est entré en vigueur en 2020.</p> <p>La transition vers un modèle en gouvernance partagée est engagée depuis février 2023.</p> <p>Collaboration avec le service des RH de la commune de Montreux pour repenser la gouvernance de la nouvelle direction.</p> <p>Une nouvelle codirection est en place depuis août 2023.</p> <p>La politique salariale est révisée en 2023.</p> <p>Engagement régulier de stagiaires et civilistes offrant souvent une première expérience professionnelle importante.</p> <p>Une politique de formation continue des collaborateurs est en place et favorisée.</p>	<p>Organes du Parc</p> <p>Service des RH de la commune de Montreux</p> <p>Parc Jura Vaudois</p>	Documents cadres pour le management et les collaborateurs
10.2 Centre administratif			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Le Parc regroupe sa coordination dans un centre administratif avec espace et accueil.	I.C 4:5 L'équipe de coordination est regroupée dans un centre administratif.	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	Suivi des avancées du projet CaRoss à Rossinière (cf. p. 57) par le Comité et la coordination. En 2023, le Parc valide sa volonté d'y installer ses bureaux et un espace d'accueil ouvert au public.	CaRoss SA	

10.3 Gestion participations aux réunions			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
		Un rapport de la gestion de participations aux réunions est rédigé (2024).	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Les organes de l'association – Comité, Conseil – fonctionnent à satisfaction.</p> <p>L'assemblée générale et les états généraux du Parc sont bien fréquentés.</p> <p>Collaboration régulière avec les communes hors conseil, exemple appuis RH de la commune de Montreux.</p>	<p>Communes du Parc</p> <p>Services communaux (RH, comptabilité, informatique, etc.)</p>	<p>Un bilan quantitatif de la participation au Comité et au Conseil sera effectué en 2024.</p> <p>Le forum des communes est traité en fiche 8.</p> <p>Les quatre nouvelles communes sont intégrées et les statuts ont été mis en conformité avec la nouvelle charte en 2022.</p>
10.4 Gestion générale			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	Des rapports réguliers sont rédigés dans le cadre du système de management.	<p>4.4 Des rapports sont rédigés dans le cadre du système de management de qualité.</p> <p>I.C. Les processus de collaboration, de suivi financier et des prestations sont renseignés selon les précisions figurant dans la convention de subventionnement. Les prestations figurant dans les fiches de projet du Parc sont renseignées dans les documents de suivi de projets.</p> <p>4.5 Les contrats de Parc 2022-2031 sont validés dans les 17 communes, la charte 2022-2031 est entrée en vigueur et le plan de gestion 25-28 est déposé.</p> <p>I.C 4.6 Le dépôt du plan de gestion auprès du canton respecte les délais suivants : examen préalable <i>Biodiv</i> : 1 mois ; consultation des services : 3 mois ; rédaction de la demande : 1 mois.</p>	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>Une réforme de la comptabilité a été engagée pour répondre aux exigences cantonales. Le nouveau système de management entrera en vigueur avec le plan comptable 2025-2028,</p> <p>De nouveaux outils de gestion informatiques (management d'équipe, suivi des tâches, comptabilité, etc.) sont implémentés en 2024.</p>	<p>Cantons (VD, FR, BE)</p> <p>DGE-Biodiv (Finances)</p> <p>Parcs vaudois</p> <p>Communes du Parc</p> <p>OFEV</p> <p>Réseau des parcs suisses</p>	

10.5 Planification (charte, plan de gestion)			
PG 2020-2024	Indicateurs de prestation du Parc	Indicateurs de la convention programme	
	La nouvelle charte (2020) et le nouveau plan de gestion à 4 ans (2024) sont déposés.	4.6 Le canton précise dans le cadre d'une fiche d'application la manière d'intégrer les objectifs du Parc dans la planification territoriale communale.	
Bilan 2020 – 2024	Avancement	Collaborations	Remarques
	<p>La nouvelle charte 2022-2031 a été élaborée de manière participative lors du plan gestion précédent (2016-2019) et validée en 2020.</p> <p>Le plan de gestion 2025-2028, a été fait selon une méthodologie nouvelle inspirée de la gouvernance partagée avec des ateliers d'orientation participatifs organisés par fiche de projet (projets cadre). Les organes du Parc (Comité, Conseil, commissions et Assemblée générale) discutent et valident les orientations proposées.</p> <p>Les membres, les communes, les cantons (services concernés) ainsi que les organisations de développement régional concernées sont également consultés.</p>	<p>Coordination du Parc</p> <p>Comité du Parc</p> <p>Conseil du Parc</p> <p>Commissions du Parc</p> <p>Cantons (services concernés)</p> <p>Communes du Parc</p> <p>Organisations partenaires (régions)</p>	<p>Complexité du territoire : intégration de 2 communes alémaniques et un nouveau canton.</p> <p>Une convention a été signée avec le canton Berne.</p>

Arrêt sur image

L'équipe de la coordination

La coordination s'occupe de la gestion effective du Parc, entre direction, administration et suivi de projets. Cette équipe pluridisciplinaire constituée de 13 personnes de manière fixe est appuyée de stagiaires et de civilistes. L'équipe de coordination est répartie en deux bureaux ; l'un à Château-d'Œx avec le pôle administratif, ainsi que les projets nature, paysage, agriculture, sensibilisation, énergie et mobilité, et l'autre à Pringy avec les projets tourisme, produits et communication.



Debout, de gauche à droite

Florent Liardet, directeur
Sophie Overney Jaquillard, responsable administrative et RH
Yonathan Steiner, stagiaire nature
Marie Gallot-Lavallée, cheffe de projet nature
Lea Megali, cheffe de projet agriculture et biodiversité
Yves Baechler, chef de projet mobilité et développement durable
Bruno Clément, directeur
Caroline Rosat, cheffe de projet produits du terroir
Christelle Grangier, cheffe de projet communication

Devant, de gauche à droite :

Baptiste Crausaz, chef de projet tourisme
Alyssa Ghirlanda, cheffe de projet paysage et éducation à l'environnement
Fanny Robatel, collaboratrice communication
Sylvie Annet, cheffe de projet économie de proximité
Cindy Ramel, cheffe de projet biodiversité et SIG
Anakin Duperrex, stagiaire tourisme

Manque sur la photo : Adeline Galley, assistante administrative

(mise à jour, le 31 octobre 2023)

B.1.2 Projets hors de la convention programme

Ces projets ne font pas partie du plan de gestion 2020-2024 pour des raisons de transparence comptable (ils sont toutefois présents dans les comptes annuels présentés ci-après) afin de clarifier la problématique d'éventuels doubles financements. Ils ne dérogent cependant pas de la philosophie du Parc et de sa charte et contribuent à réaliser des projets en faveur de la biodiversité, de la conservation du patrimoine et du développement durable.

Projet Trames paysagères : requalification IFP Vanil Noir 1504

En lien avec la stratégie paysage du Parc, un concept a été élaboré pour mener des projets de requalification paysagère dans le Parc, avec la définition de critères de sélection des projets et un groupe de projet *Paysage* qui les suit. Ainsi un projet pluriannuel a été lancé en 2021 dans l'IFP du Vanil Noir 1504 avec différentes mesures : restauration de plus de 200 m d'un mur en pierre sèche, plantation d'arbres isolés et revalorisation d'un sentier muletier.

Un montage financier a été effectué afin d'éviter tout double financement : le plan de gestion (convention programme *parcs*) intègre le travail de montage de projet, ainsi que la part financée par le *Fonds suisse pour le paysage* ainsi que la participation des propriétaires (financements de tiers). La part de financement cantonal VD et FR (DGE et SFN à partir des conventions programmes *paysage* avec l'OFEV) et de l'OFROU (participation pour réfection d'un objet à l'IVS) sont en revanche comptabilisées hors plan de gestion.

Projet Trames vertes pour la biodiversité

L'ambitieux projet de promotion de mesures de terrain en faveur de la qualité de l'infrastructure écologique et des biotopes, conclu avec la *Fondation MAVA* depuis 2017 prévu initialement pour 3 ans s'est finalement poursuivi jusqu'à fin 2023. A partir de 2024, c'est la *Fondation Hans Wilsdorf* qui prend le relais pour cinq ans, soit jusqu'à 2029. Ce projet *Trames vertes* comprend trois volets : mesures de biodiversité en forêt, revitalisation des cours d'eau et biotopes locaux. Il soutient en outre la réalisation des projets *Paysage* et *Biodiversité* du plan de gestion. Pour les deux premiers, la stratégie est d'aider les propriétaires (communes ou privés) à mobiliser les 20 à 30% de fonds propres nécessaires à la mise en œuvre de mesures prévues par la législation suisse. Pour les mesures en faveur des biotopes locaux, des appels à projets ont été lancés auprès des privés (que ce soit en milieu agricole ou en milieu construit).

Ce projet a permis des réalisations significatives sur le territoire depuis 2020 : 18 étangs créés ou régénérés, plusieurs milliers d'arbres et arbustes plantés. Le volet *Biotopes locaux* est inclus dans le plan de gestion (projet partiel 2.4 *Biotopes locaux et hotspots de l'infrastructure écologique*) alors que les volets *Biodiversité en forêt* et *Renaturation des cours d'eau* sont hors plan de gestion car ils complètent des financements provenant d'autres conventions programme entre les cantons et l'OFEV.

Région-Energie

Le projet *Région-Energie* (2020-2024) est financé par l'OFEN, les Services de l'énergie des cantons de Fribourg et Vaud, et par les communes du Parc. Ces financements sont donc comptabilisés hors plan de gestion.

En 2020-2021 le projet *Paysage Nocturne* a été mis en œuvre dans le cadre du programme *Région-Energie*. Il a permis de fournir à chaque commune du Parc un plan et des indications sur l'optimisation de l'éclairage public en prenant en compte les économies d'énergie et la préservation de la biodiversité (réduction de la pollution lumineuse). Une partie des communes a mis en œuvre les recommandations. En 2022-2023, un projet visant la décarbonation de la mobilité est en cours avec l'objectif de faire un état des lieux et favoriser les offres de mobilité novatrices et à faible émission de CO₂ (transports collectifs, mobilité douce, mobilité électrique). Une démarche de sensibilisation à la thématique est prévue fin 2023 et en 2024 (sondage en ligne, stand d'informations et sensibilisation, et ateliers participatifs).

PDRA Pays-d'Enhaut Produits Authentiques

Le secteur agricole et alpestre du Pays-d'Enhaut est connu pour être très entreprenant. Il a déjà réalisé de nombreux projets collectifs avec succès, en collaboration avec des artisans engagés dans la production et la valorisation de produits de qualité (*L'Étivaz AOP*, fromageries de Rougemont et des Moulins, fromagerie Le Sapalet, divers producteurs fermiers, marque régionale *Pays-d'Enhaut Produits Authentiques*).

Avec l'appui de *Pays-d'Enhaut Région, Économie et Tourisme* et du Parc, un projet *PDRA Pays-d'Enhaut Produits Authentiques* a été déposé en juin 2018. Son but : faire évoluer la marque régionale *Pays-d'Enhaut Produits Authentiques* (PEPA) vers un concept PEPA 2.0. Il est également envisagé, dans le cadre d'une mesure collective, de développer et d'améliorer les partenariats, les collaborations et les synergies entre les différents partenaires régionaux actifs dans la production agricole et les prestations agritouristiques.

Ce projet a rassemblé dans un premier temps plusieurs partenaires motivés, chacun avec un projet spécifique (*Coopérative des producteurs de fromage d'alpage L'Etivaz AOP*, les propriétaires d'alpage, *Votre Cercle de Vie*, la fromagerie *Fleurette* de Rougemont, la société de laiterie de Château-d'Œx, le manège du Bochet). Malheureusement, le projet de PDRA est resté au stade d'étude préliminaire et n'a pas réussi à rassembler. Les acteurs qui avaient des objectifs hétérogènes et dans des temporalités différentes se sont finalement désistés face à la lourdeur du processus et ont majoritairement préféré mener leurs projets respectifs de manière individuelle. L'étude préliminaire, coordonnée par le Parc et réalisée par le bureau Reppetti de Montreux, a été financée par l'OFAG (hors plan de gestion 2018-2020). Elle reste un document stratégique utile à la planification régionale.

B.1.3 Financement de la phase de projet**Comptes détaillés 2020**

Fiche de projet	Budget 2020		Comptes 2020	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Paysage	151 000		151 895.18	40 167.45
Paysage				12 000.00
Plateforme d'échange et de coordination des mesures nature et paysage	25 000		11 441.30	
Paysage et géotopes				
Projet paysage (conseil et sensibilisation)	5 000		3 547.47	
Arbres fruitiers haute tige et châtaigneraies	45 000		76 547.10	27 942.45
Forum des forestiers	10 000		6 921.00	
Suivi et valorisation des projets CQP				
Jardins durables	5 000		6 734.50	225.00
Relais nature et paysage, signalétique N+P	20 000		10 390.00	
Animations annuelles N+P et communication trames vertes	16 000		19 762.61	
Éléments typiques de paysage bâti et IVS	10 000			
Gestion et mesures exploratoires	15 000		16 551.20	
Biodiversité	210 000		254 745.73	176 381.75
Biodiversité				77 000.00
Espèces cible	73 000		20 755.07	26 053.60
Prévention du dérangement de la faune sauvage	22 000		20 604.35	
Plantes exotiques envahissantes	70 000		68 989.80	
Biotopes locaux et hotspots de l'infrastructure écologique	30 000		133 743.71	73 328.15
Développement de projets spécifiques et exploratoires biodiversité	15 000		10 652.80	
Agriculture	80 000		63 682.00	13 090.20
Organisation agricole, gestion et communication	16 500		2 950.75	
Réseaux écologiques et projets qualité du paysage	6 500		22 659.45	13 090.20
Gestion durable des prairies et pâturages	20 000		54.00	
Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires	37 000		38 017.80	
Tourisme nature	145 000		141 907.98	22 003.57
Gestion tourisme du Parc	30 000		40 518.41	11 600.00
Itinéraires et offres de tourisme pédestre du Parc	25 000		43 047.70	470.00
Relais info / Points i	35 000		14 790.35	1 950.40
Tourisme d'expérience (avenir)	10 000		19 724.45	2 400.00
Accessibilité universelle	10 000		7 172.45	
Découverte patrimoine	10 000		61.00	
Coaching d'entreprises (diversification) et exploration	25 000		16 593.62	5 583.17

Produits et économie durable	150 000		106 433.95	17 917.05
Entreprises partenaires et Label Parc Produits	45 000		14 316.85	
Filière locale du bois	20 000		11 555.20	
Promotion des entreprises partenaires et du Label Parc Produit	70 000		71 810.25	17 917.05
Gestion et mesures exploratoires	15 000		8 751.65	
Energie et mobilité	120 000		115 390.25	7 120.00
Politique énergétique régionale	60 000		69 206.30	5 000.00
Promotion de la mobilité durable	10 000		4 836.90	
Mobilité durable et tourisme	30 000		37 651.25	2 120.00
Exploration, veille et appui aux initiatives locales	20 000		3 695.80	
Sensibilisation	156 000		181 391.94	32 501.27
Projet Écoles	35 000		32 603.95	
Parc à la carte	66 000		118 172.53	32 501.27
Journée du Parc	20 000		8 616.95	
Culture et patrimoine	20 000		18 763.31	
Forum des jeunes	5 000			
Exploration	10 000		3 235.20	
Territoire en réseau	65 000		46 025.65	5 214.25
Coopération avec les collectivités publiques et les régions	10 000		19 178.90	1 500.00
Réseaux pour le développement durable	10 000		14 784.80	3 714.25
Réseaux citoyens et bénévoles	10 000		1 103.00	
Villes portes	10 000			
SIG	15 000		6 719.70	
Recherche et exploration	10 000		4 239.25	
Communication	180 000		148 868.03	3 840.00
Stratégie de la communication	80 000		120 061.98	3 840.00
Adaptation communication au nouveau périmètre	10 000		5 654.60	
Signalétique	50 000		1 864.95	
Site internet	40 000		21 286.50	
Gestion	400 000		580 738.99	1 762.85
Gestion ressources humaines	180 000		102 941.81	
Gestion générale	100 000		347 013.75	1 762.85
Centre administratif	20 000		2 475.75	
Frais de séances pour tiers	50 000		31 914.00	
Planification (charte, plan de gestion)	50 000		96 117.85	
Totaux	1 657 000.0		1 791 079.70	319 998.39

Comptes détaillés 2020, suite

Fiche de projet	Budget 2020		Comptes 2020	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Contribution Confédération		752 000.00		752 000.00
Oparcs		752 000.00		752 000.00
Contributions cantonales		359 000.00		396 500.00
Vaud "parcs"		160 000.00		192 500.00
Fribourg "parcs"		175 000.00		175 000.00
Report autres subventions VD		24 000.00		5 000.00
Report autres subventions FR				24 000.00
Contributions propres		506 000.00		584 413.34
Communes VD & FR		193 000.00		194 396.00
Report recettes d'exploitation		103 000.00		66 626.77
Report recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)		102 000.00		224 371.62
Sponsors, produits extraordinaires et dons				10 180.50
Autres membres et partenaires		32 000.00		29 410.00
Valorisation contributions matérielle		76 000.00		
Prestations propres, conseillers communaux et municipaux				18 995.95
Prestations propres, autres professionnels				1 120.00
Prestations propres, travail en nature (bénévoles, professionnels)				39 312.50
Totaux	1 657 000.00	1 617 000.00	1 791 079.70	1 732 913.34
Résultat intermédiaire	-40 000.00		-58 166.36	
Hors convention et plan de gestion			216 220.00	216 220.00
CP protection de la nature			113 537.60	113 537.60
Projet conservation des espèces (prg 4)			45 000.00	45 000.00
Mesures biodiversité en forêt (MAVA)			56 537.60	56 537.60
Martinets et Hirondelles			12 000.00	12 000.00
PDRA Pays-d'Enhaut			83 950.00	83 950.00
Région-Energie			18 732.40	18 732.40
Gestion			4 762.60	
Paysage nocturne (état des lieux et concept)			13 969.80	18 732.40
Total final	1 657 000.00	1 617 000.00	2 007 299.70	1 949 133.34
Résultat final	-40 000.00		-58 166.36	

Comptes détaillés 2021

Fiche de projet	Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Paysage	156 000		216 382.01	119 042.91
Paysage				14 555.00
Plateforme d'échange et de coordination des mesures nature et paysage	25 000		25 828.60	
Projet paysage (conseil et sensibilisation)	10 000		4 384.50	
Arbres fruitiers haute tige et châtaigneraies	45 000		91 018.06	90 818.71
Forum des forestiers	10 000		15 417.75	
Jardins durables	5 000		13 025.14	135.00
Relais nature et paysage, signalétique N+P	20 000		8 431.11	
Animations annuelles N+P et communication trames vertes	16 000		11 354.60	180.00
Éléments typiques de paysage bâti et IVS	10 000			
Gestion et mesures exploratoires	15 000		46 922.25	13 354.20
Biodiversité	247 000		333 719.51	186 970.16
Biodiversité				20 994.75
Espèces cible	104 000		68 308.10	11 183.00
Prévention du dérangement de la faune sauvage	13 000		20 288.30	
Plantes exotiques envahissantes	70 000		66 599.29	5 145.55
Biotopes locaux et hotspots de l'infrastructure écologique	45 000		132 037.83	125 646.86
Développement de projets spécifiques et exploratoires biodiversité	15 000		46 485.99	24 000.00
Agriculture	87 000		56 066.77	24 932.65
Organisation agricole, gestion et communication	16 500		9 038.27	
Réseaux écologiques et projets qualité du paysage	20 000		37 401.90	24 932.65
Gestion durable des prairies et pâturages	17 000		336.00	
Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires	33 500		9 290.60	
Tourisme nature	150 000		222 762.99	32 859.66
Gestion tourisme du Parc	30 000		68 670.20	7 275.70
Itinéraires et offres de tourisme pédestre du Parc	30 000		21 366.90	247.78
Relais info / Points i	35 000		41 900.81	
Tourisme d'expérience (avenir)	10 000		34 303.03	2 644.98
Accessibilité universelle	10 000		12 413.85	
Découverte patrimoine	10 000		1 883.75	
Coaching d'entreprises (diversification) et exploration	25 000		42 224.45	22 691.20
Produits et économie durable	150 000		135 239.03	41 810.60
Entreprises partenaires et Label Parc Produits	45 000		20 556.75	
Filière locale du bois	30 000		28 833.35	11 463.00
Promotion des entreprises partenaires et du Label Parc Produit	70 000		84 289.48	30 347.60
Gestion et mesures exploratoires	5 000		1 559.45	

Energie et mobilité	120 000		234 463.05	57 538.35
Politique énergétique régionale	45 000		158 393.65	38 870.60
Promotion de la mobilité durable	10 000		7 933.80	
Mobilité durable et tourisme	40 000		53 161.90	18 667.75
Exploration, veille et appui aux initiatives locales	25 000		14 973.70	
Sensibilisation	161 000		191 900.08	34 826.65
Projet Écoles	35 000		42 177.60	3 000.00
Parc à la carte	66 000		101 812.43	28 038.30
Journée du Parc	20 000		39 871.95	2 288.35
Culture et patrimoine	25 000		6 358.70	1 500.00
Forum des jeunes	5 000			
Exploration	10 000		1 679.40	
Territoire en réseau	65 000		55 298.20	4 312.50
Coopération avec les collectivités publiques et les régions	10 000		8 855.15	
Réseaux pour le développement durable (dont Réseau des parcs suisses)	10 000		25 320.40	4 312.50
Réseaux citoyens et bénévoles	10 000		2 413.45	
Villes portes	10 000		64.00	
SIG	15 000		7 858.70	
Recherche et exploration	10 000		10 786.50	
Communication	170 000		142 011.90	2 480.00
Stratégie de la communication	80 000		108 673.40	2 480.00
Adaptation communication au nouveau périmètre	20 000		200.00	
Signalétique	50 000		1 069.90	
Site internet	20 000		32 068.60	
Gestion	350 000		463 169.83	23 365.30
Gestion ressources humaines	180 000		107 001.00	
Gestion générale	100 000		296 195.17	23 365.30
Centre administratif	20 000		2 271.00	
Frais de séances pour tiers	50 000		26 136.05	
Planification (charte, plan de gestion)			31 155.75	
Totaux	1 656 000.00		2 051 013.37	528 138.78

Comptes détaillés 2021, suite

Fiche de projet	Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Contribution Confédération		828 000.00		828 000.00
Oparcs		828 000.00		828 000.00
Contributions cantonales		359 000.00		461 787.00
Vaud "parcs"		160 000.00		205 700.00
Fribourg "parcs"		175 000.00		175 000.00
Autres subventions VD		24 000.00		49 500.00
Autres subventions FR				31 587.00
Contributions propres		482 000.00		796 826.39
Communes		193 000.00		196 444.00
Report recettes d'exploitation		59 500.00		157 989.46
Report recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)		116 000.00		348 878.72
Report recettes extraordinaires				21 270.60
Sponsors, produits extraordinaires et dons				2 809.16
Autres membres et partenaires		32 000.00		31 700.00
Valorisation contributions matérielle		81 500.00		
Prestations propres, conseillers communaux et municipaux				15 253.50
Prestations propres, autres professionnels				12 000.00
Prestations propres, travail en nature (bénévoles, professionnels)				6 625.00
Prestations ORP				3 855.95
Totaux	1 656 000.00	1 669 000.00	2 051 013.37	2 086 613.39

Résultat intermédiaire	13 000.00		35 600.02	
-------------------------------	------------------	--	------------------	--

Hors convention et plan de gestion				
CP protection de la nature			25 936.40	25 936.40
Mesures biodiversité en forêt (MAVA)			25 936.40	25 936.40
Total final	1 656 000.00	1 669 000.00	2 076 949.77	2 112 549.79

Résultat final	13 000.00		35 600.02	
-----------------------	------------------	--	------------------	--

Comptes détaillés 2022

Fiche de projet	Budget cadre 2022		Comptes 2022	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Paysage	156 000		317 597.70	104 160.26
Participation frais généraux			59 410.62	12 000.00
Plateforme d'échange et de coordination nature et paysage	25 000		33 462.35	
Projet paysage (conseil et sensibilisation)	10 000		3 313.75	
Arbres fruitiers haute tige et châtaigneraies	45 000		69 786.20	58 131.26
Forum des forestiers	10 000		20 653.25	
Jardins durables	5 000		11 743.84	273.00
Relais nature et paysage, signalétique N+P	20 000		5 997.20	
Animations annuelles N+P et communication trames vertes	16 000		11 048.43	100.00
Éléments typiques de paysage bâti et IVS	10 000		102 182.06	
Projet paysage et mesures exploratoires	15 000			33 656.00
Biodiversité	212 000		453 315.49	225 688.37
Participation frais généraux			84 798.33	25 000.00
Espèces cible	69 000		52 764.15	110.00
Prévention du dérangement de la faune sauvage	13 000		24 821.15	
Plantes exotiques envahissantes	70 000		45 818.18	118.00
Biotopes locaux et hotspots de l'infrastructure	45 000		172 331.50	167 491.62
Développement de projets spécifiques et exploratoires biodiversité	15 000		72 782.18	32 968.75
Agriculture	90 000		82 849.83	13 115.70
Participation frais généraux			15 498.10	
Organisation agricole, gestion et communication	16 500		13 882.43	
Réseaux écologiques et projets qualité du paysage	20 000		25 852.30	13 115.70
Gestion durable des prairies et pâturages	20 000		10 776.00	
Développement de projets spécifiques et mesures explo.	33 500		16 841.00	
Tourisme nature	155 000		301 593.22	90 615.00
Participation frais généraux			56 416.78	
Gestion tourisme du Parc	30 000		57 126.18	6 095.20
Itinéraires et offres de tourisme pédestre du Parc	30 000		62 714.26	13 914.00
Relais info / Points i	35 000		24 173.76	
Tourisme d'expérience (avenir)	10 000		20 120.65	
Accessibilité universelle	15 000		15 787.33	6 900.00
Découverte patrimoine	10 000			
Coaching d'entreprises (diversification) et exploration	25 000		65 254.26	63 705.80
Produits et économie durable	150 000		179 954.43	27 479.79
Participation frais généraux			33 662.73	
Entreprises partenaires et Label Parc Produits	45 000		25 059.40	
Filière locale du bois	25 000		28 066.60	
Promotion Entreprises partenaires et du Label Produit	70 000		89 924.20	27 479.79
Gestion et mesures exploratoires	10 000		3 241.50	

Energie et mobilité	118 000		177 884.00	9 763.00
Participation frais généraux			33 275.43	
Politique énergétique régionale	45 000		72 993.10	
Promotion de la mobilité durable	10 000		16 645.27	
Mobilité durable et tourisme	43 000		53 281.20	9 763.00
Exploration, veille et appui aux initiatives locales	20 000		1 689.00	
Sensibilisation	166 000		239 479.11	37 831.05
Participation frais généraux			44 797.56	
Projet Écoles	45 000		25 056.26	
Parc à la carte	66 000		117 498.39	34 728.80
Journée du Parc	20 000		45 263.10	1 602.25
Culture et patrimoine	20 000		3 435.65	
Forum des jeunes	5 000			
Exploration	10 000		3 428.15	1 500.00
Territoire en réseau	60 000		95 015.48	6 278.80
Participation frais généraux			17 773.83	
Coopération avec les collectivités publiques et les régions	10 000		21 575.10	320.00
Réseaux pour le développement durable	10 000		30 667.65	5 676.00
Réseaux citoyens et bénévoles	10 000		4 228.80	
Villes portes	10 000		195.00	
SIG	10 000		10 462.70	
Recherche et exploration	10 000		10 112.40	282.80
Communication	160 000		216 268.47	6 460.00
Participation frais généraux			40 455.72	
Stratégie de la communication	80 000		110 510.55	6 460.00
Adaptation communication au nouveau périmètre	20 000		1 357.75	
Signalétique	40 000		32 560.90	
Site internet	20 000		31 383.55	
Gestion	340 000		115 394.93	27 214.52
Participation des autres fiches aux frais généraux			-386 089.10	
Gestion ressources humaines	180 000		101 159.76	
Gestion générale	100 000		366 818.68	27 214.52
Centre administratif	10 000		1 304.50	
Frais de séances pour tiers	50 000		31 872.89	
Totaux	1 607 000		2 179 352.66	548 606.49

Comptes détaillés 2022, suite

Fiche de projet	Budget cadre 2022		Comptes 2022	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Contribution Confédération		803500		817 500.00
Oparcs		803500		803 500.00
Confédération hors projet cadre				14 000.00
Contributions cantonales		359000		559 894.00
Vaud "parcs"		160000		205 700.00
Fribourg "parcs"		175000		175 000.00
Berne "parcs"				7 000.00
Autres subventions VD		24000		123 597.00
Autres subventions FR				48 597.00
Contributions propres		471 500		796 283.63
Communes		193 000		199 362.00
Recettes d'exploitation		58 000		165 709.86
Recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)		113 000		360 979.68
Autres membres et partenaires		33 000		32 280.00
Valorisation contributions matérielles		74 500		
Prestations propres, conseillers communaux et municipaux				26 432.09
Prestations propres, autres professionnels				7 720.00
Prestations matérielles autres				3 800.00
Contributions hors projet cadre				35 108.95
Autres financeurs et fonds de tiers hors projet cadre				13 192.00
Prélèvement sur réserves (non attribuables à des fonds de tiers)				21 916.95
Totaux	1 607 000	1 634 000	2 179 352.66	2 208 786.58

Résultat intermédiaire	27 000		29 433.92	
-------------------------------	---------------	--	------------------	--

Hors convention et plan de gestion			167 603.90	167 603.90
Mesures biodiversité en forêt (MAVA)			167 603.90	167 603.90
Total final	1 607 000	1 634 000	2 346 956.56	2 376 390.48

Résultat final	27 000		29 433.92	
-----------------------	---------------	--	------------------	--

B.2. Vue d'ensemble des prestations du Parc 2025-2028

La planification à quatre ans reprend et précise les objectifs stratégiques fixés pour la planification à dix ans dans la charte du Parc et dans les contrats avec les communes.

Le plan de gestion 2025-2028 conserve les grandes lignes de l'organisation des fiches de projet en place depuis son premier plan de gestion, tout en ajoutant deux nouvelles fiches liées aux nouveaux enjeux du Parc (cf. pp. 57-58) : *Fiche 3. Patrimoine culturel, saison d'alpage et traditions vivantes* et *Fiche 12. Recherche*.

Bien que l'axe stratégique *Sensibilisation du public et éducation à l'environnement* ne soit formellement lié qu'à l'objectif stratégique n°9 et à la fiche de projet du même nom, la mission de sensibilisation et éducation à l'environnement est transversale à la totalité des fiches de projet (à l'exception de la gestion) et intégrée de manière explicite comme objectif dans de nombreux projets partiels (cf. liste en page 127).

L'objectif stratégique 13 lié à l'urgence climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement) reste transversal, tel qu'annoncé dans la charte, mais se concrétise désormais plus particulièrement dans les actions du projet 7. *Energie, mobilité et climat*.

B.2.1 Tableau synthétique des fiches de projets par objectif stratégique

Axe stratégique	N°	Objectif stratégique	N°	Fiche de projet
Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	1	Valoriser, préserver et développer la qualité du paysage, des patrimoines construits et des traditions vivantes	1	Paysage
	2	Valoriser, préserver et développer une biodiversité résiliente et de qualité	2	Biodiversité et infrastructure écologique
	1	Valoriser, préserver et développer la qualité du paysage, des patrimoines construits et des traditions vivantes	3	Patrimoine culturel, saison d'alpage et traditions vivantes
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	3	Promouvoir une agriculture familiale, économiquement viable, écologiquement durable et garante d'un paysage ouvert et diversifié	4	Agriculture durable
	4	Diversifier et renforcer l'offre touristique durable	5	Tourisme durable
	5	Valoriser les différentes fonctions de la forêt ; renforcer la filière régionale du bois et sa durabilité	6	Produits du Parc et économie de proximité
	6	Développer et promouvoir les produits spécifiques et les entreprises partenaires du Parc		
	7	Promouvoir des politiques énergétiques durables	7	Energie, mobilité et climat
	8	Promouvoir des politiques de mobilité durables		
	13	Prendre en compte l'urgence climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement)		
Sensibilisation du public et éducation à l'environnement	9	Sensibiliser le public et les écoliers au développement durable et à la qualité des patrimoines naturels et culturels du Parc	8	Sensibilisation et éducation à l'environnement

Management, communication et garantie territoriale	10	Donner de la visibilité au Parc et favoriser son appropriation par les acteurs locaux	9	Communication
	12	Promouvoir les missions du Parc dans l'organisation du territoire	10	Territoire en réseau
	13	Garantir une gestion efficace, participative et transparente du Parc, impliquant la responsabilité stratégique des communes	11	Gestion
Recherche			12	Recherche

B.2.2 Nouveaux enjeux

Coordination avec les politiques publiques liées à la durabilité

Il est réjouissant de constater que le cadre législatif et les différentes politiques publiques ont nettement évolué ces dernières années dans le domaine de la durabilité : politiques énergétiques, lois cantonales sur la protection de la nature et du paysage, stratégie biodiversité, loi climat, etc.

Différentes mesures, contraignantes ou incitatives, concernent dorénavant toutes les communes et également les privés. Cela étant, le rôle du Parc doit lui aussi évoluer. De stimulateur ou précurseur en appui à certaines communes pilotes, il devient plutôt facilitateur dans la mise en place de ces politiques publiques liées à la durabilité au niveau local et au niveau régional, ceci dans un but d'exemplarité, mais aussi d'anticipation et de coordination des mesures liées aux défis globaux qui s'accroissent partout (urgence climatique, crise de la biodiversité, crise énergétique, etc.).

Concrètement, le Parc se profile, à l'échelle de son territoire, comme un centre de compétences dans ces domaines liés à la durabilité (biodiversité, paysage, énergie, mobilité, climat, etc.). Il fournit différentes prestations, veille et à la diffusion d'informations, appui-conseil, mise sur pied d'échanges d'expériences et de formations, réalisation de mesures concrètes par mandat. Il facilite aussi l'accès aux financements liés aux programmes de subventionnement cantonaux et fédéraux liés à ces domaines.

Centre administratif et espace d'accueil à Rossinière

Depuis le plan de gestion 2016-2019, le Parc affiche clairement sa volonté de regrouper ses bureaux sur un seul site. Cette double présence à Château-d'Œx et à Pringy, héritage de l'histoire du Parc, a certes des avantages, mais surtout des inconvénients en termes de collaboration et travail d'équipe, notamment avec le passage en gouvernance partagée (cf. p.79).

Une analyse multicritère et participative (Comité et coordination) a été menée pour définir l'endroit offrant le plus d'atouts pour ce centre administratif. Le projet de centre d'activités à la gare de Rossinière (CaRoss) s'est démarqué lors de ce processus. Outre sa situation centrale au niveau géographique et sa proximité immédiate d'une gare, il constitue également un projet novateur et écologique au niveau de l'architecture du bâtiment. Le projet, développé par l'institut *IBOIS* de l'EPFL, est pensé entièrement en bois massif avec un nouveau système constructif mis en œuvre avec des entreprises et du bois de la région. La toiture en caissons est autoportante et recouverte de tavillons.

Le projet actuel prévoit que le rez supérieur du bâtiment soit entièrement loué par le Parc pour ses bureaux. Au premier étage, un espace d'accueil, de rencontre et d'exposition est envisagé. Cela permettrait de mettre en valeur des éléments d'exposition temporaires qui pourraient ensuite circuler dans d'autres lieux du Parc. Des espaces pourraient également être mis à disposition d'autres partenaires, pour des événements ou du *coworking* favorisant ainsi les collaborations. La fonction d'accueil, qui nécessite davantage de charges de fonctionnement, est également pensée en synergie avec *Pays-d'Enhaut Région, Économie et Tourisme* qui possède déjà un accueil touristique à Rossinière.

Le Patrimoine culturel et la saison d'alpage

Depuis 2014, le Parc suit et accompagne le développement des inventaires cantonaux de traditions vivantes présentes sur son territoire et les met en valeur par des offres de découvertes ou de la communication. Il a également intégré le comité de rédaction du dossier de candidature de la saison d'alpage en Suisse au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO au côté, notamment, de

l'ancienne conservatrice du *Musée Gruérien*. Il n'est ainsi pas anodin que les festivités prévues pour célébrer l'inscription prochaine de cette tradition à l'UNESCO soient organisées en Gruyère au mois de décembre 2023. C'est donc dans un esprit de continuité que le Parc souhaite se profiler comme un acteur de référence au niveau régional, voire national, avec pour objectif la pérennisation et la mise en valeur de cette tradition vivante, ainsi que de tous les autres éléments patrimoniaux matériels et immatériels qui lui sont liés dans le Parc (chalets, d'alpage, tavillons, papier découpé, poyas, produits d'alpage, désalpes, etc.). Un concept de médiation lié à la saison d'alpage doit en ce sens être développé en collaboration avec les porteurs de traditions et avec les musées situés dans le Parc et dans ses villes porte (*Musée gruérien* et *Musée du Pays-d'Enhaut* notamment).

Renforcement de la mission Recherche

Le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut est depuis ses débuts un terrain propice à la recherche. Le Parc accompagne chaque année plusieurs travaux d'étudiants et accueille différentes filières de formation des hautes écoles pour des formations ou excursions sur le terrain, notamment liée à l'*UNIL*, *HES-SO Valais* ou la *HEP-Vaud*.

Dans le plan de gestion 2025-2028, le Parc souhaite devenir davantage proactif dans le domaine de la recherche en se dotant d'une commission scientifique et en proposant davantage de sujets de recherche en lien direct avec les enjeux et missions du Parc. La saison d'alpage et l'adaptation aux changements climatiques dans le Parc figurent comme thèmes prioritaires.

B.2.3 Objectifs stratégiques, projets, indicateurs de prestation

Les tableaux des pages suivantes reprennent et développent la vue d'ensemble de la planification à 10 ans et sa déclinaison en projets retenus et développés dans les fiches de projet.

Les objectifs stratégiques, la stratégie et les objectifs opérationnels à 10 ans sont repris de la charte ; les projets et indicateurs de prestations sont tirés des fiches de projet.

C'est pourquoi certaines fiches de projets du plan de gestion 2025-2028, correspondant à plusieurs objectifs stratégiques à 10 ans et sont reprises plusieurs fois, alors que d'autres fiches ne sont pas mentionnées.

Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage				
Indicateurs standards				
1-20a Mise en place et valorisation de surfaces consacrées à la biodiversité				
2-20a Modifications de surfaces consacrées à la biodiversité				
Planification 2022 – 2031			Planification 2025 – 2028	
Objectifs stratégiques 2022-2031	Stratégie	Indicateurs spécifiques	Projets	Indicateurs de prestation
Valoriser, préserver et développer la qualité du paysage, des patrimoines construits et des traditions vivantes	<p>Promotion du débat sur l'évolution paysagère et la responsabilité d'un parc naturel régional et de ses communes en la matière. Offre d'un espace d'échange (pluridisciplinaire, participatif et intercommunal) sur les questions paysagères et du patrimoine culturel (notamment des traditions vivantes).</p> <p>Appui aux communes et autres parties prenantes du territoire pour la mise en œuvre des mesures prévues par les politiques cantonales de conservation du paysage et du patrimoine culturel.</p> <p>Appui au montage de projets rassemblant des mesures de conservation, requalification et diversification du paysage, au service des propriétaires, avec appui à la recherche de financements et à la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Valorisation des spécificités des paysages alpestres, agricoles et construits, ainsi que des traditions vivantes et savoir-faire locaux.</p>	<p>Mesures ayant un impact direct et positif sur la qualité du paysage (nombre, qualité et effets obtenus).</p> <p>Mesures ayant un impact positif sur les traditions vivantes (nombre, qualité et effets obtenus).</p>	1.1 Centre de compétences paysage	<ul style="list-style-type: none"> Le paysage est un thème régulièrement traité et communiqué par le Parc (annuel). Le monitoring photographique des paysages agricoles est actualisé et l'IBVNL mis à jour (2025, 2028). Le Parc s'implique dans la mise en œuvre des politiques cantonales et accompagne les communes dans leurs missions relatives à la qualité du paysage (annuel). Le Parc propose des mesures de valorisation des spécificités paysagères dans les communes (annuel).
			1.2 Patrimoine arboré (y.c. fruitiers)	<ul style="list-style-type: none"> Des arbres sont plantés en milieu bâti et en milieu agricole (objectif 200 nouveaux arbres fruitiers ou autres d'ici 2028). Trois actions spécifiques de promotion des vergers haute tige (cours de taille ou autre) sont réalisées (2028). Au moins 3 communes mettent en œuvre la protection de leur patrimoine arboré avec l'accompagnement du Parc (2028). Le Parc accompagne au moins un projet de création ou revitalisation de pâturages boisés (2028).
			1.3 Forum des forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Un forum des forestiers est organisé chaque année. Trois cours sur la biodiversité en forêt sont organisés pour les bûcherons (2028).
			1.4 Trames paysagères	<ul style="list-style-type: none"> Au moins deux projets paysagers financés par d'autres moyens que la CP parc sont élaborés et accompagnés. Selon les opportunités et la présence d'acteurs locaux, une réflexion, un concept ou une action est réalisé.

			<p>1.5 Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les opportunités et la présence d'acteurs locaux, une réflexion, un concept ou une action est réalisé.
			<p>3.1 Centre de compétences saison d'alpage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc, et/ou le Réseau des parcs suisses, est intégré à l'organe de gouvernance de la saison d'alpage comme patrimoine immatériel de l'UNESCO. • Un appui aux porteurs de traditions liés à la saison d'alpage est proposé annuellement (appui-conseil, échange d'expériences) • Plusieurs travaux de recherche (travail de maturité, de Bachelor ou de Master) portant sur le changement des conditions cadres influençant la saison d'alpage (observations et réponses / solutions apportées par les acteurs concernés) sont réalisés (cf. fiche 12. Recherche). • Un projet de médiation culturelle autour de la saison d'alpage est mis en place (2028).
			<p>3.2 Patrimoine culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine culturel est régulièrement intégré dans les actions de communication et de sensibilisation du Parc.
<p>Valoriser, préserver et développer une biodiversité résiliente et de qualité</p>	<p>Promotion de la connaissance et de la concertation sur l'état de la biodiversité, sur les causes de son déclin ou de son amélioration et sur la responsabilité d'un parc naturel régional et de ses parties prenantes dans ce domaine. Offre d'un lieu favorable à l'échange (pluridisciplinaire, participatif et intersectoriel) sur les questions de la biodiversité et réalisation de projets emblématiques (espèces cible).</p> <p>Information sur les zones protégées et actions de préventions des dérangements des espèces sensibles liés aux activités de plein air ou autres conflits autour des espèces protégées.</p> <p>Conseil aux particuliers et appui aux communes et autres parties prenantes du territoire pour la mise en œuvre des mesures prévues par les politiques cantonales et autres</p>	<p>Mesures ayant un impact direct et positif sur la biodiversité (trames vertes) (nombre, qualité et effet obtenu).</p> <p>Participants aux actions en faveur de la nature et aux formations sur les valeurs naturelles.</p> <p>Cf. aussi indicateurs standards 2.4 1-20a et 2-20a.</p>	<p>2.1 Centre de compétences biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La biodiversité est un thème régulièrement traité et communiqué par le Parc (annuel). • Les connaissances du Parc sur la biodiversité sont actualisées en lien avec les bases de données nationales (annuel). • Les résultats et recommandations du projet ValPar.CH sont diffusés aux acteurs concernés.
			<p>2.2 Appui – conseil aux communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc est impliqué dans la mise en œuvre des politiques cantonales relatives à la biodiversité au niveau local (annuel). • Les communes du Parc sont encouragées à réaliser un plan de gestion de leurs espaces verts et des mesures nature sur leur territoire (annuel). • Au moins 2 échanges d'expériences sont organisés pour les communes en lien avec la thématique biodiversité dans les agglomérations.

	<p>stratégies de conservation de la biodiversité.</p> <p>Appui au montage de projets rassemblant des mesures de conservation et requalification des milieux et de la connectivité de l'infrastructure écologique, au service des propriétaires, avec appui à la recherche de financements et à la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Coordination et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les plantes exotiques envahissantes.</p>		<p>2.3 Formation et promotion des bonnes pratiques en faveur des espèces et de leurs biotopes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une action de sensibilisation sur la biodiversité dans les jardins (par exemple bourse aux plantons) est organisée (annuel). • Des actions en faveur d'une ou plusieurs espèces du Parc sont annuellement réalisées (prospection, sensibilisation et mesures terrain). • Au moins une animation favorisant l'échange autour du thème de la biodiversité est organisée pour les entreprises et autres acteurs concernés (2028).
			<p>2.4 Appui mesures Trames vertes et Infrastructure écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'infrastructure écologique du Parc est renforcée par la réalisation des mesures Trames vertes sur le terrain : création d'étangs, plantations d'arbres, arbustes et haies vives, mesures de biodiversité en forêt, structures en zone agricole ou renaturation de cours d'eau, cf. IBLN (annuel). • Au moins un programme ciblé de mesures de connectivité en milieu agricole est mis en œuvre (2028).
			<p>2.5 Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de coordination se réunit annuellement. • La situation de la répartition des espèces cibles est mise à jour chaque année et les données sont transmises à <i>Infoflora</i>. • Au minimum deux semaines de lutte menée par des civilistes sont organisées chaque année. • Le Parc organise au moins trois actions citoyennes (2028).
			<p>2.6 Prévention au dérangement par les activités de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les cartes de sensibilité de la faune et les fiches d'information sont régulièrement mises à jour. • Des formations et un service de conseil sont proposés aux partenaires signataires de la charte (bisannuel). • Un état des lieux général des flux de visiteurs du Parc est réalisé et un plan d'action est mis en œuvre (2028).
			<p>2.7 Mesures exploratoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les opportunités et la présence d'acteurs locaux, une réflexion, un concept ou une action est réalisé (annuel).

Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable					
Indicateurs standards					
1-21a Effets économiques (outil d'évaluation des effets économiques du Parc)					
1-21b Produits certifiés					
1-21c Participants (Évolution du nombre de participants dans le domaine du tourisme et de l'éducation)					
2-21c Satisfaction (Satisfaction des participants)					
Planification 2022 – 2031			Planification 2025 – 2028		
Objectifs stratégiques 2022-2031	Stratégie	Indicateurs spécifiques	Projets	Indicateurs de prestation	
Promouvoir une agriculture familiale, économiquement viable, écologiquement durable et garante d'un paysage ouvert et diversifié	Promotion du débat sur l'évolution de l'agriculture et de sa durabilité. Offre d'un espace favorable à l'échange avec les agriculteurs du Parc, entre eux d'une part, et avec les organisations concernées et la population d'autre part. Information du public et des partenaires sur la réalité actuelle de l'agriculture de montagne dans le parc.	Évolution des exploitations (nombre, bio, emplois agricoles) et situation de la relève. Mesures des réseaux agro-écologiques et initiatives réduisant les impacts environnementaux de l'agriculture encouragées ou initiées par le Parc (nombre, qualité et effets obtenus). Cf. 6.2 <i>Entreprises partenaires</i> dans le secteur de l'agriculture. Cf. aussi indicateurs standards 1-21a et 1-21b.	4.1 Promotion des bonnes pratiques pour une agriculture durable dans le Parc	<ul style="list-style-type: none"> • Une liste des bonnes pratiques est établie et mise à jour, en accord avec la commission Agriculture (annuel). • Des rencontres agricoles, des visites de terrain ou des conférences sont organisées pour promouvoir les bonnes pratiques au sein de l'agriculture du Parc (annuel). • Une concertation est assurée avec les services cantonaux de l'agriculture et la vulgarisation agricole (2026, 2028). 	
	Appui aux agriculteurs du Parc et à leurs organisations pour la mise en œuvre des mesures collectives prévues par la politique agricole fédérale (notamment la mise en place des stratégies agricoles régionales), selon les modalités d'application cantonales et les valeurs des parcs suisses.			4.2 Promotion de l'infrastructure écologique dans l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux comités et assemblées générales des associations responsables des projets agro-environnementaux (situation 2023 : projets Rochers-de-Naye / Pays-d'Enhaut – Les Mosses / Jogne / Intyamou) (annuel). • Accompagnement et soutien de ces associations dans l'évolution des projets en fonction des exigences de la future politique agricole (annuel).
	Appui au montage de projets et à la réalisation d'initiatives exemplaires, individuelles ou collectives, du point de vue de la durabilité économique, écologique et sociale de l'agriculture du Parc.			4.3 Plateforme d'échanges entre producteurs et consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'au moins deux journées visant à créer de l'échange entre producteurs et consommateurs (2028). • Une communication spécifique à l'agriculture et à la consommation durables est réalisée via les médias et les moyens de communication du Parc (annuel). • Coopération effective avec <i>Volontaires montagne</i> (nombre de chantiers, annuel).
				4.4 Agritourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Un bilan de la mise en œuvre du concept agritourisme est réalisé (2028).

			4.5 Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires	<ul style="list-style-type: none"> Au moins une mesure exploratoire est effectuée en lien avec l'agriculture durable (2028).
Diversifier et renforcer l'offre touristique durable	<p>Développement de chaînes de valeur ajoutée et de produits de tourisme nature en collaboration avec les offices du tourisme et les acteurs locaux.</p> <p>Valorisation touristique des patrimoines culturel et naturel contribuant à la sensibilisation sur leurs valeurs et fragilités.</p> <p>Appui au développement d'initiatives exemplaires et de nouvelles formes de tourisme, selon les orientations des plans directeurs régionaux et des références en matière de durabilité dans le tourisme, au niveau des entreprises (entreprises partenaires, label <i>Produit des parcs suisses</i>), comme au niveaux spatial (pôles touristiques, transversalité régionale, gestion incitative des flux, mobilité), social (solidarité handicap, expérience) et saisonnier (offres 4 saisons).</p> <p>Communication et promotion des produits touristiques développés selon les valeurs parc et d'autres activités de découverte des patrimoines.</p> <p>Mise en place de lieux interfaces avec le public permettant la diffusion d'informations et de documentations pour la découverte du territoire du Parc.</p>	<p>Analyse de la gestion tourisme du Parc et son évolution. Avis des prestataires sur la plus-value durable générée par les produits touristiques développés avec le Parc (enquête).</p> <p><i>Parc à la carte</i> : offres spécifiques développées et leurs succès.</p> <p>Éléments de mise en réseau : rencontres entre Parc, offices du tourisme et prestataires (nombre, thèmes et effets obtenus).</p> <p>Cf. 6.2 <i>Entreprises partenaires</i> dans le secteur du tourisme.</p> <p>Cf. aussi indicateurs standards 1-21a, 1-21b, 1-21c, 2-21c.</p>	5.1 Centre de compétences tourisme durable	<ul style="list-style-type: none"> Au moins une rencontre est organisée annuellement pour les offices du tourisme, les sociétés de développement et/ou sociétés d'intérêts villageois, les prestataires touristiques et les entreprises partenaires. Le Parc répond à plusieurs demandes d'appui-conseil de la part de porteurs de projets touristiques. Analyse du projet tourisme du Parc et de son évolution. Avis des prestataires sur la plus-value économique et la durabilité générées par les produits touristiques développés avec le Parc (enquête en 2028).
			5.2 Mise en tourisme des patrimoines	<ul style="list-style-type: none"> Tous les panneaux patrimoniaux du Parc sont numérisés et disponibles sur la plateforme numérique (2026). Des offres et forfaits touristiques sont développées autour d'éléments patrimoniaux du territoire. Des outils de communication et promotion des offres touristiques du Parc sont édités.
			5.3 Tourisme transformationnel	<ul style="list-style-type: none"> Au moins deux nouvelles offres touristiques sont créées en coopération avec les offices du tourisme concernés (2028).
			5.4 Accessibilité universelle	<ul style="list-style-type: none"> Un produit touristique adapté à un public avec des besoins spécifiques est créé dans le territoire du Parc (2027). Publication annuelle d'une brochure présentant des activités adaptées (extraite du programme annuel, cf. 5.3).
			5.6 Accueil et réservation	<ul style="list-style-type: none"> Un concept d'accueil pour le Centre d'interprétation des patrimoines est réalisé (2026). Monitoring du nombre et de la satisfaction des personnes inscrites aux travers de la centrale de réservation du Parc.
			5.7 Mesures exploratoires	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc participe régulièrement à des collaborations ponctuelles non-planifiées avec des partenaires touristiques, le Réseau des parcs suisses, ou les cantons.

<p>Valoriser les différentes fonctions de la forêt ; renforcer la filière régionale du bois et sa durabilité</p>	<p>Développement de chaînes locales de valeur ajoutée et de produits locaux dans le secteur bois en collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles (en s'appuyant sur la promotion du label <i>Bois suisse</i> et en coordination avec le programme cantonal vaudois de promotion de la filière bois régionale).</p> <p>Valorisation de la multifonctionnalité de la forêt, offre d'un espace favorable à l'échange avec les forestiers du Parc, entre eux d'une part, et avec les organisations concernées et la population d'autre part. Information sur la réalité actuelle de la forêt de montagne et de la filières bois dans le Parc (cf. aussi 2.a et 2.c).</p>	<p>Nombre de partenaires bois suisse et bois du Parc (cf. 6.2 Entreprises partenaires dans la filière bois).</p> <p>Activités favorisant l'intégration de la filière bois (nombre, diversité des acteurs y participant et effets obtenus).</p> <p>Cf. aussi indicateurs standards 1-21a, 1-21b.</p>	<p>6.3 Secteur bois durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de promotion du bois suisse et du bois local est mise en œuvre et documentée.
<p>Développer et promouvoir les produits spécifiques et les entreprises partenaires du Parc</p>	<p>Labellisation Parc de produits répondant aux critères de régionalité et de durabilité (prioritairement dans le secteur primaire et les services touristiques).</p> <p>Création et développement d'une communauté d'entreprises partageant les valeurs du Parc (entreprises partenaires), mise en valeur de leurs produits et services.</p> <p>Promotion des initiatives exemplaires de durabilité dans les entreprises (partenaires) et dans les chaînes de valeurs (circuits courts, économie circulaire) en visant une coopération active des entreprises et prescripteurs du territoire. Relais et accompagnement pour la mise en œuvre des outils et programmes ad hoc proposés par la confédération, les cantons (plans climat) et les régions.</p>	<p>Évolution des produits spécifiques et de leur visibilité dans le territoire et sur différents marchés (enquête).</p> <p>Entreprises partenaires (nombre, secteurs, et plans d'action).</p> <p>Cf. aussi indicateurs standards 1-21a, 1-21b</p>	<p>6.1 Développement du label <i>Produit des parcs suisses</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les conventions de partenariat existantes sont adaptées aux critères de durabilité du label et l'intégration des producteurs au système <i>Entreprises partenaires</i> est réalisée (2028). • La labellisation des produits est renouvelée (certification) et de nouveaux produits sont certifiés (annuel). • La stratégie de promotion du label <i>Produit des parcs suisses</i> et de ses produits est mise en œuvre. • La coopération avec les marques régionales est assurée. • Une évaluation accompagnée du système <i>Entreprises partenaires / label Produit des parcs suisses</i> est réalisée en partenariat avec le Parc Jura vaudois (2027).
			<p>6.2 Entreprises partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles entreprises partenaires de différents secteurs sont distinguées (annuel). • Les entreprises partenaires renouvellent leur distinction sur la base de la mise en œuvre de leur plan d'action et de leur satisfaction envers le programme. (2028) • Une évaluation accompagnée du système <i>Entreprises partenaires / label Produit des parcs suisses</i> est réalisée en partenariat avec le Parc Jura vaudois (2027). • Le Parc propose des occasions d'échanges entre les <i>Entreprises partenaires</i> (annuel). • La stratégie de promotion du concept <i>Entreprises partenaires</i> est mise en œuvre.

			6.4 Économie régionale durable	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre annuelle avec les organisations régionales économiques et montage de projets conjoints lorsque possible.
			6.5 Mesures exploratoires	<ul style="list-style-type: none"> • Projets soutenus selon les opportunités.
Promouvoir des politiques énergétiques durables	<p>Mise en œuvre de plan d'action du label Cité de l'énergie (si octroyé en 2021) et/ou mise en place et promotion d'actions visant la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables (selon programme de politique énergétique 2021-2030 et plans d'action quadriennaux établis dans le cadre de Cité de l'énergie).</p> <p>Appui aux communes pour la mise en œuvre de leur propre politique énergétique.</p> <p>Encouragement de la mise en œuvre des plans d'action climat du canton dans le territoire.</p>	<p>Évaluation quadriennale dans le cadre de la certification cité de l'énergie (ou indicateur de remplacement : participation aux mesures favorables à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables réalisées dans le cadre des actions du Parc et effets obtenus).</p>	7.1 Cité de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouvel audit Cité de l'énergie est passé avec succès (2025). • Au moins un dossier Région-Energie est déposé.
			7.2 Coopération avec les communes	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi Enercoach est réalisé annuellement pour toutes les communes signataires de la convention et transmis sous forme de rapport. • Une journée de visite / échange est organisée pour les communes (municipaux et techniciens) en 2026. • Les communes sollicitent le Parc pour au moins un projet en lien avec les politiques cantonales énergie, mobilité et climat.
			7.3 Incitation à la mise en œuvre de mesures énergie, climat et durabilité auprès des privés et promotion de projets exemplaires	<ul style="list-style-type: none"> • Une journée de visite / échange est organisée pour les privés ou entreprises privées en 2027. • Le Parc est sollicité pour orienter des privés en lien avec les politiques cantonales énergie, mobilité et climat (annuel). • Un budget participatif est mis en place avec une commission ad hoc (2025) et au moins un projet est soutenu annuellement.
			7.4 Mesures exploratoires	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc a participé à au moins un projet exploratoire.

Promouvoir des politiques de mobilité durables	<p>Veille et conseil pour une mobilité locale plus durable (réduction des trajets, promotion de la mobilité douce et des transports en commun).</p> <p>Création d'offres et services touristiques intégrant la mobilité durable en collaboration avec les acteurs touristiques locaux.</p> <p>Accompagnement et encouragement d'initiatives exemplaires dans le domaine de la mobilité durable.</p>	Participation aux mesures favorables à la mobilité durable en coopération avec des parties prenantes (nombre et qualité des mesures, effets obtenus).	5.5 Mobilité touristique durable	<ul style="list-style-type: none"> L'accès aux destinations touristiques du Parc en transports publics est encouragé par la mise en place de mesures incitatives et la participation à une densification du réseau de transports publics (appui-conseil). La mobilité touristique douce est renforcée par la création de nouvelles offres.
			7.2 Coopération avec les communes	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi Enercoach est réalisé annuellement pour toutes les communes signataires de la convention et transmis sous forme de rapport. Une journée de visite / échange est organisée pour les communes (municipaux et techniciens) en 2026. Les communes sollicitent le Parc pour au moins un projet en lien avec les politiques cantonales énergie, mobilité et climat.
			7.3 Incitation à la mise en œuvre de mesures énergie, climat et durabilité auprès des privés et promotion de projets exemplaires	<ul style="list-style-type: none"> Une journée de visite / échange est organisée pour les privés ou entreprises privées en 2027. Le Parc est sollicité pour orienter des privés en lien avec les politiques cantonales énergie, mobilité et climat (annuel). Un budget participatif est mis en place avec une commission ad hoc (2025) et au moins un projet est soutenu annuellement.
			7.4 Mesures exploratoires	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc a participé à au moins un projet exploratoire.

5.3. Mission III : Sensibilisation et éducation à l'environnement					
Planification 2022 – 2031			Planification 2025 – 2028		
Objectifs stratégiques 2022-2031	Stratégie	Indicateurs spécifiques	Projets	Indicateurs de prestation	
Sensibiliser le public et les écoliers au développement durable et à la qualité des patrimoines naturels et culturels du Parc	<p>Sensibilisation aux patrimoines du Parc et au développement durable par des manifestations, des conférences, des visites guidées personnalisées et la diffusion d'informations.</p> <p>Réalisation et gestion d'un programme d'éducation à l'environnement, aux paysages de proximité, au développement durable, pour les écoles.</p> <p>Recherches, documentations autour des patrimoines naturels, culturels et immatériels (traditions, savoir-faire).</p> <p>Promotion de la création artistique et de manifestations culturelles en lien avec les patrimoines (paysager, naturel, bâti).</p>	<p>Analyse de l'évolution des actions de sensibilisation grand public et écoles dans le territoire du Parc (nombre et qualité des mesures, effets obtenus).</p> <p>Cf. aussi indicateurs standards 1-21c, 2-21c</p>	8.1 Centre de compétences sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Le concept de sensibilisation est revu (2025). Des animations ciblées sont réalisées et monitorées (annuel). 	
			8.2 Éducation au développement durable dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> 60 classes du Parc participent annuellement au projet école en réalisant des sorties accompagnées sur le terrain. Un catalogue d'animations à destination des classes internes ou externes au Parc est actualisé régulièrement et un suivi annuel est effectué. La collaboration avec les écoles du Parc est renforcée. 	
			8.3 Programme annuel d'animations	<ul style="list-style-type: none"> Une analyse du <i>Parc à la carte</i> est menée et conduit à refonte du concept de programme annuel d'offres de sensibilisation (2026). Un programme annuel d'offres de sensibilisation est publié chaque année. 	
			8.4 Journée du Parc et manifestations	<ul style="list-style-type: none"> Une journée anniversaire des 20 ans de l'association du Parc est organisée (2026). Une journée du Parc est organisée annuellement. 	
			8.5 Espace d'accueil et médiation patrimoniale	<ul style="list-style-type: none"> Un nouveau concept de médiation et signalétique patrimoniale est réalisé (2026). Un espace d'accueil est mis en place dans les nouveaux locaux du Parc (2027). Plusieurs outils ou actions de médiations patrimoniales sont réalisés ou soutenus par le Parc (annuel). 	
			8.6 Mesures exploratoires	<ul style="list-style-type: none"> Selon les opportunités et les partenariats, d'autres actions de sensibilisations sont réalisées. 	

5.4. Mission IV : Garantie à long terme				
Indicateurs standards				
1-19a Développement de la superficie du Parc				
1-25 Finances (évolution des fonds privés par rapport aux fonds publics)				
2-25 Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le Parc				
3-25 Satisfaction (Satisfaction des parties prenantes et des partenaires)				
4-25 Participation (a. évolution du nombre d'entités participantes / b. accords existants, nb de partenariats, réseaux)				
Planification 2022 – 2031			Planification 2025 – 2028	
Objectifs stratégiques 2022-2031	Stratégie	Indicateurs spécifiques	Projets	Indicateurs de prestation
Donner de la visibilité au Parc et favoriser son appropriation par les acteurs locaux	<p>Élaboration et mise en œuvre d'une communication intégrée dans l'expression du Parc avec l'affirmation d'une identité visuelle et la mise en cohérence des messages émis et des comportements de l'institution.</p> <p>Amélioration de la visibilité du Parc dans son territoire (signalétique).</p> <p>Valorisation, développement et gestion du site internet du Parc par une adaptation aux techniques récentes (géolocalisation, <i>responsive design</i>, vente en ligne, réseaux sociaux, etc.).</p> <p>Incitations, appui à la réalisation et valorisation des actions de communications conduites par les parties prenantes autour des missions, valeurs et objectifs de la charte du Parc.</p>	<p>Cohérence et cohésion à l'intérieur du Parc (enquête).</p> <p>Outils de communication du Parc.</p>	9.1 Outils de communication du Parc	<ul style="list-style-type: none"> Publication de 12 lettres d'information par année. Edition de 2 journaux <i>Parc'info</i> par année. Edition d'un rapport annuel. Le site Internet est actualisé en permanence.
			9.2 Relations publiques	<ul style="list-style-type: none"> Un kit de communication essentiellement numérique est transmis aux communes (2025). Réalisation d'un concept de communication à destination des villes porte (2027).
			9.3 Création de contenus	<ul style="list-style-type: none"> La base de données de textes, d'images et de sons est complétée ou rafraichie selon les besoins.
			9.4 Signalétique	<ul style="list-style-type: none"> Le concept de signalétique est étendu aux communes (patrimoine, mobilité, appartenance) (2028).
			9.5 Matériel et actions de promotion	<ul style="list-style-type: none"> Des objets utiles à plusieurs projets sont édités.
			9.6 Mesures exploratoires	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc a répondu à plusieurs demandes de communication de partenaires ou d'institutions.

Promouvoir les missions du Parc dans l'organisation du territoire	Animation des diverses plateformes d'échange avec et entre les parties prenantes dans le territoire (états généraux, forum des communes, rencontres sectorielles, entreprises partenaires, partenaires régionaux), adaptation de ces plateformes à l'évolution des attentes et pratiques des acteurs ciblés.	Évolution des partenariats avec les communes et autres partenaires (nombre et qualité des mesures, effets obtenus). Projets de volontariat dans le Parc réalisés et nombre de volontaires (en jours).	10.1 Réseau IntraParc	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de membres est suivi (annuel). Le bénévolat au sein du Parc est suivi (annuel).
	Dialogue régulier avec les partenaires et incitations pour l'intégration des objectifs du Parc dans leur propre agenda et, le cas échéant, le suivi de la cohérence de leurs engagements contractuels (communes, régions, entreprises partenaires).		10.2 Forum de la transition	<ul style="list-style-type: none"> Des actions citoyennes exemplaires dans le domaine de la transition écologique sont valorisées (annuel).
	Participation active aux réseaux de soutien les plus pertinents aux échelles cantonales (par exemple <i>Plateforme nature vaudoise</i>) et nationale (par exemple <i>Réseau des parcs suisses</i>).		10.3 Réseau des communes du Parc et des villes porte	<ul style="list-style-type: none"> Un espace d'échange avec les communes du Parc est garanti (annuel). Des actions sont réalisées en lien avec les villes porte (annuel).
	Appui spécifique à des initiatives particulièrement significatives pour les objectifs du Parc (initiatives citoyennes, entrepreneuriales, associatives ou issues des collectivités publiques).		10.4 Concertation et coopération avec les régions et les cantons	<ul style="list-style-type: none"> Des séances avec les services cantonaux sont organisées (annuel). Les relations avec les représentants sont régionales entretenues (annuel).
			10.5 Concertation et coopération avec les parcs	<ul style="list-style-type: none"> La participation des collaborateurs du Parc aux activités du <i>Réseau des parcs suisses</i> est suivie (annuel). Des échanges avec les parcs vaudois et bernois sont réguliers (annuel).
			10.6 Mesures exploratoires	<ul style="list-style-type: none"> Les échanges avec d'autres acteurs sont suivis.
Garantir une gestion efficace, participative et transparente du Parc, impliquant la responsabilité stratégique des communes	Gestion de la qualité du Parc par un bon fonctionnement de la structure associative, une relation régulière avec les communes et les cantons, une équipe professionnelle dotée de compétences et moyens adéquats.	Système qualité : publications de rapports de gestion et monitoring des projets. Analyse du RH du Parc et son évolution. Volonté des parties prenantes, et en particulier des communes, de poursuivre le processus et de renouveler la charte (2029).	11.1 Vie de l'association	<ul style="list-style-type: none"> Les organes statutaires du Parc sont à même d'exercer pleinement leurs rôles et fonctions. La base de membres du Parc conserve une tendance à la hausse.
	Gestion du management du Parc conforme à ses valeurs, dans les domaines décisionnels (fonctionnement de l'association), opérationnels (compétences et outils de l'équipe) et des collaborations internes et externes. Prise en compte de l'objectif de simplification des processus administratifs.		11.2 Gestion administrative et financière	<ul style="list-style-type: none"> Une comptabilité analytique est mise en œuvre pour répondre aux exigences de contrôle du canton de Vaud (2025). Système qualité : publications de rapports annuels et monitoring des projets.
			11.3 Management d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Les collaborateurs du Parc se forment de manière continue selon les opportunités, besoins et aspirations. Des entretiens qualitatifs sont conduits avec chaque

				<ul style="list-style-type: none"> collaborateur (annuel). Au moins un apprenti est formé ou en cours de formation (2028).
			11.4 Centre administratif	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc regroupe ses deux bureaux dans un centre administratif fonctionnel et apte à l'accueil. Des synergies sont mises en place avec d'autres structures (régions, entreprises, etc.).
			11.5 Planification et suivi	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des indicateurs financiers et de prestation selon conventions (annuel). Des rencontres avec les trois cantons sont organisées régulièrement. Le plan de gestion 2029-2032 est rédigé et déposé (2027).
			11.6 Recherche de fonds	<ul style="list-style-type: none"> Les financements privés issus de la recherche de fonds augmentent et contribuent à la constitution de fonds propres de roulement.
			11.7 IT et outils administratifs	<ul style="list-style-type: none"> Les principes de sécurité et de bonne gestion de l'infrastructure informatique sont appliqués. Un document de recommandations et consignes quant au bon usage de l'intelligence artificielle est édicté (2025).
<p>Objectif transversal climat</p> <p>Prendre en compte l'urgence climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement)</p>	<p>Prise en compte systématique des objectifs climatiques de la Confédération et des plans des cantons dans les stratégies relatives aux autres objectifs du Parc.</p> <p>Promotion de la prise de conscience et de la mise en œuvre des mesures relatives à l'urgence climatique (plans climat) auprès de la population, des collectivités locales et des entreprises, valorisation des initiatives exemplaires.</p>	<p>Initiatives prenant en compte l'urgence climatique encouragées ou initiées par le Parc.</p>	7.2 Coopération avec les communes	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi <i>Enercoach</i> est réalisé annuellement pour toutes les communes signataires de la convention et transmis sous forme de rapport. Une journée de visite / échange est organisée pour les communes (municipaux et techniciens) en 2026. Les communes sollicitent le Parc pour au moins un projet en lien avec les politiques cantonales énergie, mobilité et climat.
			7.3 Incitation à la mise en œuvre de mesures énergie, climat et durabilité auprès des privés et promotion de projets exemplaires	<ul style="list-style-type: none"> Une journée de visite / échange est organisée pour les privés ou entreprises privées en 2027. Le Parc est sollicité pour orienter des privés en lien avec les politiques cantonales énergie, mobilité et climat (annuel). Un budget participatif est mis en place avec une commission ad hoc (2025) et au moins un projet est soutenu annuellement.

			10.2 Forum de la transition	<ul style="list-style-type: none"> Des actions citoyennes exemplaires dans le domaine de la transition écologique sont valorisées (annuel).
--	--	--	------------------------------------	--

5.5. Mission V : Recherche				
Planification 2022 – 2031			Planification 2025 – 2028	
Objectifs stratégiques 2022-2031	Stratégie	Indicateurs standards et spécifiques	Projets	Indicateurs de prestation
	<p>Participation active au programme de recherche <i>ValPar</i>, valorisation de l'infrastructure écologique dans les parcs, et aux activités du <i>Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne (CIRM)</i> de l'Université de Lausanne, puis valorisation des expériences acquises pour adapter et renforcer l'interface entre la recherche et le Parc.</p> <p>Promotion de la recherche appliquée dans le Parc par des réseaux de compétences et un accueil favorable aux sollicitations (travaux de recherche et formations). Valorisation des travaux de recherche sur le site internet et dans les médias du Parc.</p>	Évolution des échanges avec les instituts de recherche	12.1 Facilitation de la recherche et de la formation scientifique dans le Parc	<ul style="list-style-type: none"> Un concept de recherche pour le Parc est élaboré et mis en œuvre (2028). Une commission scientifique est mise en place et se rencontre en moyenne une fois par année.

B.2.4 Projets réalisés hors plan de gestion 2025-2028

Durant les périodes précédentes (2016-2019 et 2020-2024), plusieurs projets ont été financés hors plan de gestion (hors du cadre de l'art. 23k LPN). Ils ont largement contribué à la réalisation de projets en faveur de la biodiversité, de la conservation du patrimoine naturel et du développement durable, renforçant les diverses missions du Parc.

Pour le plan de gestion 2025-2028, au minimum trois projets seront poursuivis et réalisés dans ces conditions. Si comptablement, ils ne font pas partie de la convention programme, ils ne dérogent cependant pas à la philosophie du Parc et à sa charte. Le Parc n'exclut pas la réalisation d'autres projets hors convention dans la période 2025-2028 au gré des opportunités et des propositions de partenaires privés, des cantons ou de la Confédération.

Trames vertes pour la biodiversité

Un ambitieux projet de promotion de mesures de terrain en faveur de la qualité de l'infrastructure écologique (IE) et des biotopes a pu être conclu avec la *Fondation Hans Wilsdorf* pour 5 ans (janvier 2024-décembre 2028), avec possibilité de prolongation. Ce projet *Trames vertes pour la biodiversité* comprend trois volets : mesures de biodiversité en forêt, revitalisation des cours d'eau et biotopes locaux. Pour les deux premiers, la stratégie consiste à aider les propriétaires (communes ou privés) à mobiliser les 10 à 30% de fonds propres nécessaires à la mise en œuvre de mesures prévues par la législation suisse (le volet biotopes locaux est intégré dans le plan de gestion, fiche 2). Les mesures de biodiversité en forêt sont réalisées en collaboration avec les différentes corporations ou groupements forestiers. Les mesures IE (étangs et autres biotopes locaux) peuvent bénéficier d'une participation financière cantonale via la Convention programme Nature. Les mesures de revitalisation de cours d'eau devraient se concrétiser dès 2025 (plusieurs projets sont actuellement en phase d'étude finale) en collaboration avec les services et financements cantonaux.

Projet Trames paysagères

L'objectif est de pouvoir proposer un projet de financement complémentaire pour la restauration de murs et éléments historiques du paysage, la promotion du patrimoine arboré hors forêt (par exemple les arbres isolés, pâturages boisés, etc.), ainsi que d'autres projets de requalification paysagère (diminution des atteintes), dans et hors IFP. Les financements complémentaires cantonaux (hors plan de gestion) sont essentiels pour le montage de projets permettant d'obtenir les financements du *Fonds suisse pour le paysage* ou de l'OFROU (pour les IVS) ou encore de la Loterie Romande (effet levier).

Région-Energie

Le projet *Région-Energie* (2022-2023) est financé par l'OFEN, les services de l'énergie des cantons de Fribourg et Vaud, et par les communes du Parc. Une nouvelle phase sera probablement proposée par l'OFEN pour la période à venir. Le Parc prévoit ainsi renforcer son action en lien avec la transition énergétique grâce à ce programme Région-énergie. Le projet qui en découle sera comptabilisé hors plan de gestion.

B.3 Budget et planification des investissements

Le budget total 2025-2028 se stabilise à CHF 10'035'000.-, soit une moyenne annuelle de CHF 2'508'750.-, contre CHF 1'634'800.- pour le plan de gestion précédent, soit une augmentation d'environ 53%.

Concernant le financement, il n'est pas prévu d'augmenter les contributions des communes du Parc, fixées relativement haut dès la phase de création (entre CHF 8.- et CHF 13.- par habitant par année pour les communes entièrement incluses dans le Parc). En revanche, les contributions *parc* annuelles des trois cantons devraient être augmentées : à CHF 250'875.- pour le canton de Vaud (contre CHF 205'700.- en 2020-2024) ; à CHF 241'875 pour le canton de Fribourg (contre CHF 175'000.- en 2020-2024) et à CHF 9'000.- pour le canton de Berne (contre CHF 7'000.- en 2022-2024). Avec 20.1% du budget, elles restent cependant globalement largement en dessous du maximum de 30%.

La part fédérale devrait quant à elle passer annuellement de CHF 802'100.- en moyenne, à CHF 1'200'000.-, représentant les 48% du financement global.

De manière générale, cette croissance s'explique par l'ampleur prise par l'ensemble des projets présentés en partie C. Elle reflète la volonté du Parc de poursuivre son action tout en innovant avec de nouveaux projets fédérateurs.

Cette augmentation projetée n'est pas brutale mais se fait de manière progressive notamment avec l'augmentation du territoire lors du renouvellement de la Charte en 2022 et avec l'obtention d'importants financements externes (Fondation MAVA puis Hans Wilsdorf).

De manière plus spécifique, cette augmentation importante est induite par plusieurs facteurs :

- Les attentes vis à vis du Parc ont considérablement évolué depuis les cinq dernières années. Dans un contexte de transition énergétique, les communes se tournent de plus en plus vers le Parc pour du conseil et un accompagnement, notamment pour les projets à forte incidence spatiale. Ce nouveau rôle représente un engagement important en termes de ressources humaines.
- L'intégration du nouveau périmètre depuis 2022 et l'augmentation de la complexité toujours plus forte liées à la situation sur trois cantons et aux deux langues parlées dans ses régions (passage de 502 à 630 km², 13 à 17 communes, de 12'000 à 16'000 habitants, de 4 à 5 régions/districts, de 2 à 3 cantons) ont été sous-estimés dans le plan de gestion précédent et nécessitent une planification financière à long terme. Ce vaste territoire est considéré une opportunité pour que le Parc puisse jouer un rôle de constructeur de ponts et de synergies au-delà des frontières cantonales, régionales et linguistiques, mais nécessite dans la pratique davantage de ressources.
- La recherche d'effets de levier dans la recherche de fonds pour des réalisations concrètes (projets nature-paysage ou économie durable-tourisme). Les financements de tiers déjà obtenus ces dernières années démontrent qu'une base solide de fonctionnement grâce au plan de gestion est indispensable pour obtenir des financements complémentaires pour des projets spécifiques (dans le cadre de la convention programme Parcs et en dehors de celle-ci).
- La nécessité de maintenir le Parc dans un rôle d'exemplarité et d'innovation dans le contexte de nouvelles politiques cantonales incitatives envers les communes et les privés en termes de durabilité, biodiversité, énergie et climat notamment.
- La volonté nouvelle du Parc de se positionner comme centre de compétences sur de nombreuses thématiques à l'échelle de son territoire.
- Les enjeux liés à des projets fédérateurs et d'importance pour lesquels il existe des attentes fortes de la part des communes et des acteurs du territoire (la Saison d'alpage, le centre administratif, le centre d'interprétation du territoire, etc.).
- Le souhait du Parc de poursuivre son engagement social comme entreprise formatrice. Non seulement en continuant à offrir chaque année de premières expériences professionnelles pour des stagiaires et civilistes, mais aussi par l'engagement ponctuel de personnes en situation de handicap ou en reconversion professionnelle. Le Parc souhaite également proposer une place d'apprentissage CFC.
- L'augmentation des exigences cantonales en termes de contrôle financier qui implique une refonte profonde des méthodes et des outils comptables.

- Évolution du cadre légal contraignant en termes de protection des données (RGPD et LPD), ainsi que les nouvelles normes en matière de sécurité informatique (risques de piratage) et les implications pratiques qui en découlent.
- Dans le sens d'une gestion proactive des finances, cette augmentation prend en compte l'inflation, ainsi que l'adaptation générale des coûts de la main-d'œuvre notamment et des coûts fixes et variables inhérent au fonctionnement du Parc (énergie, licences informatiques, protection des données, sécurité informatique, etc.).

Tout cela participe à une volonté conjointe du Parc et des communes d'assurer la pérennité d'un projet ayant aujourd'hui une importance structurelle dans de nombreux secteurs, de mieux gérer les acquis tout en innovant avec le lancement de projets fédérateurs.

B.3.1 Preuve d'épuisement des moyens d'autofinancement

L'engagement financier des communes est conséquent, notamment pour des communes de montagne dont la capacité fiscale est relativement faible. Il n'est d'ailleurs pas prévu d'augmenter cet engagement durant la période de la charte 2022-2031.

La participation des citoyens et partenaires domiciliés dans le périmètre du Parc est significative, soit par les cotisations des membres de l'association, soit par leur participation directe au sein des projets. Hormis quelques partenariats spécifiques (annonces, publicités, sponsorship), et une augmentation progressive de la base des membres de l'association, il ne paraît guère possible d'augmenter de manière significative, à court terme, la mobilisation de fonds propres internes à la région au-delà de coopérations à des projets spécifiques.

Enfin, la recherche de fonds auprès de fondations et autres institutions a été effectuée avec succès, ce qui permet de présenter des recettes hors Confédération et cantons, correspondant à 31.9% du budget total et dépassent largement le minimum de 20%.

B.3.2 Coûts et recettes générées, par fiche de projet, 2025-2028

No	Intitulé du projet	Charges	Total par mission	%	Recettes d'exploitation	Recettes spécifiques (tiers)	Contributions matérielles spécifiques
	MISSION I	-	2 720 000	27%	-	876 000	20 000
1	Paysage	720 000	-	7%	-	300 000	-
2	Biodiversité	1 660 000	-	17%	-	520 000	-
3	Patrimoine culturel, Saison d'alpage et traditions vivantes	340 000	-	3%	-	56 000	20 000
	MISSION II	-	3 090 000	31%	352 000	220 000	-
4	Agriculture durable	400 000	-	4%	-	48 000	-
5	Tourisme durable	1 140 000	-	11%	240 000	40 000	-
6	Entreprises partenaires et produits du Parc	1 094 000	-	11%	112 000	76 000	-
7	Energie, climat, mobilité	456 000	-	5%	-	56 000	-
	MISSION III	-	1 185 000	12%	20 000	80 000	40 000
8	Sensibilisation	1 185 000	-	12%	20 000	80 000	40 000
	MISSION IV	-	2 960 000	29%	540 000	-	120 000
9	Communication	1 020 000	-	10%	40 000	-	-
10	Territoire en réseau	320 000	-	3%	-	-	-
11	Gestion	1 620 000	-	16%	500 000	-	120 000
	MISSION V	-	80 000	1%	-	-	20 000
12	Recherche	80 000	-	1%	-	-	20 000
	TOTAUX	10 035 000	10 035 000	100%	912 000	1 176 000	200 000

B.3.3 Clé de financement, avec parts garanties

Sources de financement	TOTAL 2025-2028	Moyenne annuelle	%	Parts garanties	%	Sources des parts garanties
OFEV, CP parcs	4 800 000	1 200 000	48%	-	0%	
Canton de Vaud, parc	1 003 500	250 875	10%	822 800	82%	Selon convention Vaud 2020-2024
Canton de Fribourg, parc	967 500	241 875	10%	700 000	72%	Selon convention Fribourg 2020-2024
Canton de Berne, parc	36 000	9 000	0%	28 000	78%	Selon convention Berne 2020-2024
Communes	800 000	200 000	8%	800 000	100%	Contrats de Parc 2022-2031
Membres	140 000	35 000	1%	130 000	93%	Part garantie estimée selon situation 2023
Recettes d'exploitation	912 000	228 000	4%	600 000	66%	Part garantie estimée selon situation 2023
Recettes spécifiques (tiers)	1 176 000	294 000	12%	680 000	58%	Soutien 2023-2027 de la <i>Fondation Hans Wilsdorf</i> : (200'000.-/an) et estimation de la part garantie des autres recettes spécifiques selon situation 2023 (20'000.-/an)
Sous-total	9 835 000	2 458 750	100%	3 760 800	38%	

B.3.4 Contributions matérielles

	TOTAL 2025-2028	Moyenne annuelle	
Prestations en nature	27 000	6 750	Prêts de salles et soutien divers
Travail non facturé	173 000	43 250	Prestations de communes dans le cadre des activités du Parc, prestations professionnelles et d'experts non facturées
Sous-total	200 000	50 000	

TOTAL	10 035 000		
--------------	-------------------	--	--

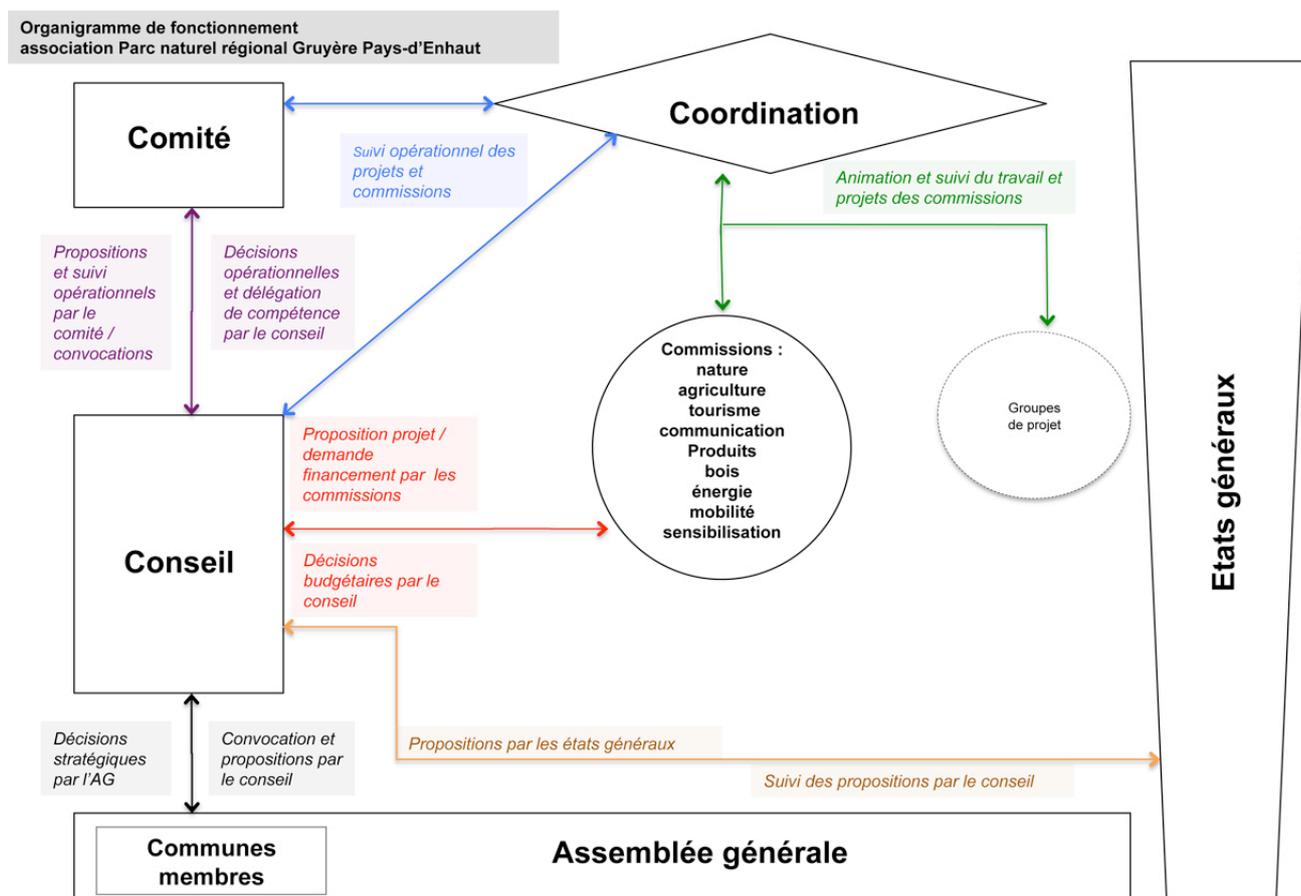
B.3.5 Projets réalisés hors plan de gestion 2025-2028

Nom du projet et description	Source de Financement	Montant annuel	Durée	TOTAL 2025-2028
Projet 1.4 Trames paysagères, mesures de requalification paysagère	Canton de Vaud, DGE-BIODIV, <i>OP2 Paysage : Mesures de valorisation dans les paysages à valeur particulière</i>	60 000	2025-2028	240 000
	Canton de Fribourg, SFN, <i>OP2 Paysage : Mesures de valorisation dans les paysages à valeur particulière</i>	30 000	2025-2028	120 000
Projet 2.3 Promotion des bonnes pratiques en faveur des espèces	Canton de Vaud, DGE-BIODIV, <i>OP2 Nature : Protection et entretien des biotopes selon LPN</i>	20 000	2025-2028	80 000
	Canton de Fribourg, SFN, <i>OP2 Nature : Protection et entretien des biotopes selon LPN</i>	10 000	2025-2028	40 000
Projet 2.4 Trames vertes pour la biodiversité (plantation d'arbres et arbustes, création d'étangs)	Canton de Vaud, DGE-BIODIV, <i>OP4 Nature : Mise en réseau des aires centrales (IE)</i>	25 000	2025-2028	100 000
	Canton de Fribourg, SFN, <i>OP4 Nature : Mise en réseau des aires centrales (IE)</i>	25 000	2025-2028	100 000
Projet 2.5 Lutte contre les plantes exotiques envahissantes	Canton de Vaud, DGE-BIODIV, <i>OP2 Nature : Protection et entretien des biotopes selon LPN</i>	25 000	2025-2028	100 000
	Canton de Fribourg, SFN, <i>OP2 Nature : Protection et entretien des biotopes selon LPN</i>	15 000	2025-2028	60 000
Projet 2.6 Prévention du dérangement de la faune	Canton de Vaud, DGE-BIODIV, <i>OP6 Nature : Connaissance et OP2 Faune sauvage (exploitation intégrée)</i>	5 000	2025-2028	20 000
	Canton de Fribourg, SFN, <i>OP6 Nature : Connaissance et OP2 Faune sauvage (exploitation intégrée)</i>	5 000	2025-2028	20 000
7.1 Projet Cité de l'énergie (Région énergie)	OFEN, Office fédéral de l'énergie	14 000	2025-2028	56 000
	Service de l'énergie VD	7 000	2025-2028	28 000
	Service de l'énergie FR	7 000	2025-2028	28 000
Totaux		248 000		992 000

B.4 Organe responsable du Parc – gestion

Conformément aux statuts (art. 10), les organes de l'association sont :

- **Les états généraux** auxquels sont invitées toutes les personnes impliquées dans les actions du Parc. Ils fonctionnent comme un forum participatif, sans pouvoir décisionnel, mais avec possibilité de déposer des propositions. Ils sont complétés par des forums participatifs sectoriels (tourisme, agriculture et forêt), mais aussi par des nouveaux forums biennaux dans la filière bois, l'énergie et la mobilité.
- **L'assemblée générale**, composée de tous les membres de l'association. Elle est le pouvoir suprême de l'association dont elle approuve la politique générale.
- **Le Conseil du Parc**, l'organe délibératif. Il décide de la mise en œuvre des projets et assume la responsabilité de la gestion et des finances de l'association.
- **Le Comité**, l'organe exécutif. Il règle les affaires courantes et assume le suivi des décisions du Conseil du Parc.
- **Les commissions et groupes de projets**, les organes opérationnels chargés du suivi, de la définition et de la mise en œuvre des projets.
- **La coordination**, l'organe permanent, professionnel et exécutif de l'association. Elle est composée de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Parc.
- **L'organe de révision** (désigné par l'assemblée générale). Il procède au contrôle des comptes et établit un rapport annuel.



B.4.1 Gestion de l'association

a) Direction stratégique : Conseil et Comité

Le Conseil du Parc est l'organe délibératif qui élabore la mise en œuvre des projets et assume la responsabilité de la gestion et des finances de l'association. Il est composé des représentants des communes membres (17), des présidents des trois commissions statutaires et de 5 à 13 membres issus de la société civile. Toutes et tous sont élus par l'assemblée générale. Le Conseil se réunit trois à quatre fois par année.

Le Comité règle les affaires courantes et assume le suivi des décisions du Conseil du Parc. Il comprend le président et le vice-président, quatre représentants des régions du Parc et un à trois membres désignés par le Conseil. Il se réunit sept à dix fois par année.

a. Le Conseil et le Comité (*) du Parc (situation août 2023)

Patrice BORCARD, Grandvillard, président (*)

Vincent GRANGIER, Montbovon, vice-président (*)

Membres

Cédric BERTSCHY, représentant de Châtel-sur-Montsalvens (*)

Albert BOSSY, Lessoc

Valentin CHARRIERE, représentant de Crésuz

Gilles CHATELAIN, Rougemont (*)

Suzanne COSANDEY, représentante de Grandvillard

Véronique DEY, représentante de Bas-Intyamon (*)

Myriam DÉGALLIER, présidente de la commission *Tourisme*, Château-d'Œx

Sarah DELLEY, *Pro Natura*, Fribourg

Rémy FISCHER, représentant d'Ormont-Dessous

Flourentzos FLOURENTZOU, Glion

Irina GOTE, représentante de Montreux (*)

Cosette HÄMMERLI, représentante de Château-d'Œx (*)

Nicolas HAYMOZ, représentant de Haut-Intyamon

Martin HEFTI, représentant de Saanen

Pierre LOMBARDO, représentant de Gruyères

Jean-Samuel MARMILLOD, Rossinière

Sophie MORET, représentante de Val-de-Charney

Laura PAPAUX, présidente de la commission *Agriculture*, Cerniat

Nicolas PASQUIER, Bulle

Dominique PYTHOUD, représentant de Villeneuve

Simon RAUBER, représentant de Jaun

André REICHENBACH, représentant de Rougemont

Igor RINALDI, représentant de Veytaux

Jean-Claude ROCH, président de la commission *Nature*, Drapel

Jean-Louis ROSSIER, président de la commission *Bois*, Les Granges

Barbara SCHOPFER, représentante de Rossinière

Monique TSCHUMI, représentante de Corbeyrier

Martin VON DER AA, Villeneuve (*)

(*) membres du comité

Les représentants des cantons de Vaud, Fribourg et Berne et les directeurs sont invités de manière permanente aux séances du Conseil.

b) Direction exécutive et administrative : la coordination

La coordination est l'organe permanent, professionnel et exécutif de l'association qui centralise et coordonne les compétences. Les deux directeurs assurent, avec l'appui de la responsable administrative et RH, la direction exécutive et administrative de l'association. Les directeurs sont désignés par le Conseil. La coordination compte des cheffes et chefs de projet (selon les domaines d'action) et des collaboratrices et collaborateurs. D'autre part, elle est étoffée par des mandats spécifiques confiés à divers spécialistes.

L'association est reconnue comme établissement d'affectation prioritaire pour le service civil et peut à ce titre engager des civilistes. Elle s'adjoit régulièrement les services de stagiaires. La possibilité de devenir entreprise formatrice avec l'engagement d'une personne pour un apprentissage de commerce

est prévue dans le plan de gestion 2025-2028. La coordination additionne des compétences et des qualifications diverses aptes à lui permettre de diriger le projet.

Pour assurer la gestion du projet, la coordination est en charge des tâches suivantes :

- Direction, secrétariat, coordination générale de l'ensemble du projet
- Aide à la mise en œuvre, suivi et coordination des commissions et groupes de projet
- Mise en œuvre, suivi et analyse des projets (fiches de projet)
- Système de management de la qualité
- Information et relations publiques
- Communication et promotion du projet
- Comptabilité, réalisation des budgets et leur suivi
- Procès-verbaux du Conseil et du Comité
- Contact et collaboration avec les divers partenaires du projet
- Contact et collaboration avec les régions voisines (entre autres les villes porte), les parcs voisins et avec le *Réseau des parcs suisses*.

c) Composition de la coordination

En 2023, la coordination évolue avec 13 personnes fixes, pour la plupart à temps partiel, avec le renfort régulier de civilistes et de stagiaires à plein temps. Dans son fonctionnement régulier, la coordination compte environ 12 équivalent plein temps (EPT), ce qui lui permet d'assumer la gestion globale du Parc.

Nom	Prénom	Fonction	Qualification	Équivalent plein temps
Clément	Bruno	Directeur	Géographe	80%
Liardet	Florent	Directeur	Spécialiste en tourisme	80%
Annet	Sylvie	Cheffe de projet entreprises partenaires, bois et comportements responsables	Ingénieure agronome	80%
Baechler	Yves	Chef de projet mobilité et développement durable	Ingénieur en mobilité	80%
Crausaz	Baptiste	Chef de projet tourisme et sensibilisation	Géographe	80%
Gallot-Lavallée	Marie	Cheffe de projet nature	Biologiste	60%
Galley	Adeline	Assistante administrative	Employée de commerce	30%
Ghirlanda	Alyssa	Cheffe de projet paysage et éducation à l'environnement	Géographe	100%
Grangier	Christelle	Cheffe de projet communication	Spécialiste en communication	80%
Megali	Lea	Cheffe de projet en agriculture et biodiversité	Biologiste	80%
Overney Jaquillard	Sophie	Responsable administrative et RH	Employée de commerce	80%
Ramel	Cindy	Cheffe de projet biodiversité et SIG	Biologiste	60%
Robotel	Fanny	Collaboratrice communication	Spécialiste en communication	100%
Rosat	Caroline	Cheffe de projet produits	Technicienne en agroalimentaire	70%

d) Gouvernance partagée

Depuis les débuts de son fonctionnement en tant qu'équipe, le management de la coordination du Parc a fonctionné sous une forme participative et transparente avec l'ensemble des collaborateurs. Dès 2020, avec les départs à la retraite successifs annoncés des deux coordinateurs fondateurs en 2022 et 2023, le Comité et la direction du Parc ont décidé d'explorer la piste d'un passage en gouvernance partagée. Un collaborateur a ainsi été formé auprès de *L'Instant Z*, organisme spécialisé en gouvernance partagée actif en Suisse romande. Les retours et premières expériences tests s'étant montrées des plus concluants, le Comité a confirmé la transition vers un management en gouvernance partagée début 2023.

Depuis, l'équipe se réorganise en rôles et *cercles de travail*, acquiert des compétences en *facilitation* de séance, adopte de nouvelles pratiques plus efficaces et constitue progressivement un corpus de documents qui, à terme, formeront la *Constitution en gouvernance partagée* du Parc.

Parmi ces documents fondateurs de cette nouvelle organisation, la *Raison d'être* du Parc a été rédigée par François Margot, coordinateur fondateur, comme une transmission à la nouvelle équipe, et adoptée par cette dernière.

Raison d'être de l'équipe de coordination du Parc

Nous sommes des professionnels sensibles et conscients, qui pensons que l'humain peut vivre de façon durable au sein de son environnement, en respectant ses limites et en soignant les relations qui en tissent le vivant.

Travailler pour le Parc en tant qu'équipe pluridisciplinaire nous donne une responsabilité que nous exerçons dans son territoire en écoutant, reliant, rassemblant, accompagnant, interpellant et inspirant ses habitants, ses entreprises, organisations ou institutions.

Aussi nous menons des projets concrets visant à :

- *Préserver et mettre en valeur la qualité de la biodiversité, du paysage et des patrimoines culturels.*
- *Faire émerger et renforcer les activités économiques axées sur le développement durable.*
- *Sensibiliser le public et promouvoir l'éducation à l'environnement.*
- *Donner de la visibilité au Parc et favoriser l'appropriation de ses valeurs.*

Nous nous efforçons d'animer, de positionner et de faire vivre le Parc comme un lieu d'anticipation et d'expérimentation du changement, y compris dans les manières de voir le monde et de penser l'avenir. Cela afin de favoriser la transition vers un monde plus juste et plus durable

B.5 Le territoire et sa complexité

Depuis 2022 et le début de la nouvelle charte, le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut compte officiellement 17 communes dont les législatifs respectifs ont tous validé largement leur adhésion au Parc et à ses missions. Les nouvelles communes – Corbeyrier, Gruyères, Jaun et Saanen (pour la vallée d'Abländschen) – étaient déjà intégrées dans les projets depuis le début du plan de gestion 2020-2024. Elles ont également rempli les critères de l'OFEV au niveau de leurs valeurs naturelles et paysagères.

Le territoire actuel de quelque 630 km² et 16'000 habitants (25 h/km²) possède une cohérence géographique et historique avec ses quatre régions : Vallée de la Jogne, Gruyères et vallée de l'Intyamon, Pays-d'Enhaut-Les Mosses et le versant lémanique du Parc. Il comprend ainsi la quasi-intégralité de la vallée de la Jogne, de la vallée de la Sarine en amont du Lac de la Gruyère jusqu'à la frontière linguistique, ainsi que les communes du versant lémanique ou rhodanien, reliées historiquement par le Col des Mosses, la vallée de l'Hongrin, les cols de Chaude et de Jaman.

Il possède une histoire commune liée au Comté de Gruyère, à la civilisation du gruyère (ou fromagère) et à la Saison d'alpage, autant d'éléments qui ont façonné à la fois l'identité et les paysages du Parc.

Cependant avec les limites administratives et politiques actuelles, ce territoire se trouve réparti sur deux régions linguistiques, trois cantons (Fribourg, Vaud et Berne) et cinq organisations de développement régional (Gruyère, Pays-d'Enhaut, Riviera-Lavaux, Chablais, Obersimmental-Saanenland). Cette réalité complexifie la gestion du Parc : elle oblige à gérer deux langues, sans toutefois être bilingue, et multiplie les interlocutions. Ceci nécessite ainsi un surcroît significatif de travail.

En même temps, c'est également une chance de pouvoir créer et stimuler des échanges entre régions proches qui entretenaient moins de contacts et de collaborations avant la création du Parc.

Comme mentionné dans la charte 2022-2031, le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut n'a plus défini de périmètre d'intention et ne prévoit donc plus solliciter de nouvelles communes pour le rejoindre. Cependant, si la volonté venait de communes limitrophes – comme la commune de Broc qui faisait partie du périmètre d'intention initial (première charte) –, les demandes seraient analysées.

Données	Périmètre 2012-2021	Périmètre 2022-2031
Communes	13	17
Superficie	503 km ²	630 km ²
Cantons	2	3
Langue	1	2
Régions économiques	4	5
Habitants (périmètre du Parc)	12'000	16'000
Habitants des communes du Parc	41'000	56'000

C. FICHES DE PROJET

Issues des expériences et attentes recueillies durant la phase d'exploitation du plan de gestion à 5 ans (2020-2024), ces fiches de projet suivent les consignes et exigences de l'*Office fédéral de l'environnement* (OFEV). Les fiches de projet sont par conséquent présentées selon les objectifs et missions du programme *Parcs d'importance nationale* :

Préservation et mise en valeur de la nature et du paysage

1. Paysage
2. Biodiversité
3. Patrimoine culturel, saison d'alpage et traditions vivantes

Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

4. Agriculture durable
5. Tourisme durable
6. Produits et économie de proximité
7. Energie, mobilité et climat

Sensibilisation et éducation au développement durable

8. Sensibilisation et éducation au développement durable

Gestion, communication et garantie territoriale

9. Communication
10. Territoire en réseau
11. Gestion
12. Recherche

Avec l'accord des cantons, les fiches de projet (également nommées *projets cadres*) regroupent plusieurs projets partiels. Cette structuration a fait ses preuves lors des plans de gestion précédents et permet de présenter de manière simple et cohérente les nombreuses prestations proposées.

Méthodologie

Le processus devant mener à la rédaction des fiches de projet s'est déroulé lors de journées d'orientation impliquant l'ensemble des membres de la coordination concernés, ainsi que des personnes ressources. Suite à ces journées, une consultation est réalisée auprès des commissions. Le Comité du Parc a suivi régulièrement l'avancée des travaux et en a validé les enjeux principaux lors de sa séance du 4 juillet 2023. De même, le forum des communes et le Conseil du Parc ont discuté le plan de gestion le 31 août 2023.

Lors des journées d'orientation, l'analyse SWOT et la charte 2022-2031 ont constitué la base initiale à prendre en compte. De plus, chaque responsable de projet s'est préparé avec les documents de référence propre à la fiche traitée (lois, politiques publiques, manuels officiels, etc.). Chaque journée d'orientation a suivi les étapes suivantes :

- Bilan : passage en revue des faits passés et documents de référence relatifs au projet.
- Analyse SWOT : basée sur l'avancement des travaux 2020-2023 et sur l'identification des changements significatifs des conditions cadre, par exemple concernant les politiques publiques ou le paysage des partenaires.
- Aspirations et ambitions : présentation des attendus de l'OFEV et brainstorming individuel.
- Recherche de leviers : identification des partenaires institutionnels avec lesquels définir des complémentarités ou des collaborations, et précision du rôle du Parc.
- Synthèse et proposition.
- Validation de la proposition.

Les analyses SWOT citées au point 2 sont annexées au présent plan de gestion à partir de la page 150.

Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage	
Paysage	Fiche 1
Bref descriptif du projet	Le projet cadre <i>Paysage</i> regroupe 5 projets partiels relatifs à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine paysager du Parc. Il s'agit notamment de constituer un centre de compétences paysage au service des différents acteurs publics et privés du territoire, mais aussi de mettre en œuvre des mesures concrètes de requalification paysagère. Sont intégrés également les projets liés au patrimoine arboré du Parc ainsi que le forum des forestiers. Les projets partiels liés aux patrimoines construits ou aux traditions vivantes ont été regroupés dans une nouvelle fiche de projet intitulée <i>Patrimoine culturel, saison d'alpage et traditions vivantes</i> .
Contributions aux indicateurs d'effets	<p>Promotion du débat sur l'évolution paysagère et la responsabilité d'un parc naturel régional et de ses communes en la matière. Offre d'un espace d'échange (pluridisciplinaire, participatif et intercommunal) sur les questions paysagères.</p> <p>Appui aux communes et aux autres parties prenantes du territoire pour la mise en œuvre des mesures prévues par les politiques cantonales de conservation du paysage.</p> <p>Appui au montage de projets rassemblant des mesures de conservation, requalification et diversification du paysage, et au service des propriétaires, avec appui à la recherche de financements et à la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Valorisation des spécificités des paysages alpestres, agricoles et construits.</p>
Importance du projet pour le Parc	Le projet <i>Paysage</i> est important dans sa contribution à la mission de conservation et de valorisation des patrimoines. Il l'est particulièrement car le territoire du Parc ne compte que très peu d'autres acteurs actifs dans ce domaine.
Liens avec d'autres projets	<p>Projets internes au Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.1 Centre de compétence biodiversité 2.2 Appui aux communes 3.2 Patrimoine culturel 6.3 Secteur Bois durable 8.1 Centre de compétences sensibilisation <p>Projets hors plan de gestion : <i>Paysages d'importance cantonales (FR et VD)</i></p>
Organisation du projet	
Direction du projet	<p>Coordination Direction / supervision : Bruno Clément Cheffes de projet : Marie Gallot-Lavallée, Alyssa Ghirlanda et Lea Megali</p> <p>Groupe de projet <i>Paysage</i> Délégation de la commission nature spécifique au thème paysage comprenant des représentants de la coordination, des services cantonaux concernés et d'associations. La commission nature valide aussi les projets paysage (cf fiche 2, biodiversité).</p>

Partenaires	DGE-Biodiv (VD) SFN – Section Nature et paysage (FR) Service de promotion de la nature (BE) Services forêt cantonaux Communes Fonds Suisse pour le Paysage Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage Fondations action pour l'environnement Volontaires Montagne Associations qualité paysage			
Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	Le Parc participe à la mise en œuvre des politiques publiques relatives au paysage dans le Parc (les IFP, les paysages d'importance cantonale et locale), notamment dans le cadre des mesures des conventions programmes <i>Paysage</i> des cantons. Des rencontres de concertation à ce propos sont réalisées annuellement avec les représentants cantonaux concernés.			
Étapes particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Monitoring photographique (paysages agricoles et IBVLN)				
200 arbres fruitiers ou autres sont plantés en milieux bâti et agricole				
3 actions de promotion des vergers à haute tige réalisées				
Mise en œuvre de la protection du patrimoine arboré de 3 communes				

État du projet et prestations	
1.1 Centre de compétences paysage	
État du projet	<p>Ce projet existe depuis le début du Parc, mais il a été renforcé et remodelé. Il regroupe les projets <i>Plateforme et coordination nature et Compétences paysage, conseil et sensibilisation</i> du plan de gestion 2020-2024. Il s'agit pour le Parc de se profiler, à l'échelle de son territoire, comme centre de compétences <i>Paysage</i>, à disposition des différents acteurs. Cela regroupe les actions de concertation, collaboration, de conseil et d'appui en lien avec les différents partenaires publics (cantons, régions, communes) et privés. Le Parc joue un rôle également dans le suivi des contributions <i>Qualité paysage de l'agriculture</i> (suivi photographique et analyse des effets).</p>
Prestations	<p>Suivi de l'évolution des connaissances, instruments et bonnes pratiques au service de la qualité du paysage, notamment concernant la mise en œuvre des conceptions et politiques paysagères ou climat aux niveaux fédéral, cantonal et communal.</p> <p>Plateforme d'échanges et de réflexions sur les enjeux paysagers au sein du Parc, notamment liés aux changements climatiques et à la transition énergétique.</p> <p>Communication régulière sur les projets et valeurs paysagères.</p> <p>Appui et conseil sur des projets qui ont des impacts paysagers.</p> <p>Accompagnement des communes dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation des inventaires des paysages locaux ; • La définition de mesures conservatoires relatives à ces inventaires, à la surveillance, à l'entretien, à la remise en état et à la valorisation des objets d'importance locale concernés (Vaud, LPrPNP, art. 8, Fribourg, LPNat, art. 34) ; • Leurs responsabilités de se prononcer sur des projets à fortes incidences spatiales (selon plans directeurs cantonaux : respect et prise en compte des objectifs du Parc dans leurs plans d'aménagement locaux et leurs préavis communaux pour les projets à incidences spatiales). <p>Suivi de l'évolution du paysage et monitoring photographique. Suivi des paysages agricoles et des mesures en faveur du paysage promues par la politique agricole. Mise à jour de la grille d'évaluation de l'évolution de la qualité naturelle et paysagère pour chaque commune (selon l'outil IBvLN utilisé pour la charte du Parc, OFEV 2008) et identification des mesures possibles de requalification.</p> <p>Valorisation des spécificités paysagères du territoire, notamment dans les IFP, les paysages d'importance cantonale et les sites construits d'importance nationale (ISOS).</p> <p>Identification et développement de <i>Mesures de requalification et de valorisation dans les paysages à valeur particulière</i>, réalisables notamment dans le cadre de la convention-programme <i>Paysages dignes de protection</i> (programme partiel <i>Qualité du paysage</i>).</p> <p>Encouragement (accompagnement au montage de projet) à la réalisation de mesures de valorisation dans les agglomérations et les zones urbanisées au titre de compensation écologique (selon OP 3 de la CP <i>Paysage</i>).</p> <p>Recherche de partenaires financiers et guichet d'information aux porteurs de projets sur les partenaires et financements des projets paysagers.</p>

Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Le paysage est un thème régulièrement traité et communiqué par le Parc (annuel). • Le monitoring photographique des paysages agricoles est actualisé et l'IBVNL mis à jour (2025, 2028). • Le Parc s'implique dans la mise en œuvre des politiques cantonales et accompagne les communes dans leurs missions relatives à la qualité du paysage (annuel). • Le Parc propose des mesures de valorisation des spécificités paysagères dans les communes (annuel).
-------------------------------------	---

1.2 Patrimoine arboré (y.c. fruitiers)	
État du projet	<p>Le conseil lors de visites de jardins et la plantation d'arbres fruitiers s'est intensifiée dans le Parc. Depuis le début du projet, 1170 arbres fruitiers ont été plantés dans le cadre du Parc, avec des contrats de taille et d'entretien auprès de 250 propriétaires. Des variétés anciennes du Parc sont greffées et plantées chaque année. Un cours de taille a lieu chaque année. La production de jus de pomme pasteurisé est promue pour l'autoconsommation ou les classes du Parc.</p> <p>Le Parc a accompagné la gestion des châtaigneraies restaurées de Villeneuve en participant aux activités de l'association de propriétaires créée à cet effet.</p> <p>L'inventaire des arbres remarquables a été réalisé dans deux communes du Parc.</p>
Prestations	<p>Poursuite du programme de conseil et d'incitation à la plantation d'arbres en milieu bâti et en milieu agricole.</p> <p>Soutien à la création ou revitalisation de pâturages boisés.</p> <p>Encouragement auprès des propriétaires fonciers à la connaissance et à la valorisation des fruitiers (notamment concernant le soin aux arbres et la diversité des variétés anciennes et/ou rares).</p> <p>Incitation et accompagnement des communes à la réalisation d'inventaires des arbres remarquables et à la conservation de ce patrimoine arboré, si possible selon une démarche concertée à l'échelle du Parc (ou de ses parties cantonales). Pour le canton de Vaud, obligation communale selon LPrPNP, Article 8), avec subvention dédiée. Pour le canton de Fribourg, obligation partielle d'inventaire (art 22 LPNat).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Des arbres sont plantés en milieu bâti et en milieu agricole (objectif 200 nouveaux arbres fruitiers ou autres d'ici 2028). • Trois actions spécifiques de promotion des vergers haute tige (cours de taille ou autre) sont réalisées (2028). • Au moins 3 communes mettent en œuvre la protection de leur patrimoine arboré avec l'accompagnement du Parc (2028). • Le Parc accompagne au moins un projet de création ou revitalisation de pâturages boisés (2028).

1.3 Forum des forestiers	
État du projet	<p>Le forum des forestiers rassemble chaque année une trentaine de forestiers autour des pratiques en forêt relatives aux objectifs du Parc : zones humides en forêt, valorisation du bois local, forêts et changements climatiques, risques et responsabilité liés aux arbres sénescents.</p> <p>A la demande des forestiers, un cours sur la biodiversité en forêt est organisé chaque année pour les bûcherons d'un triage différent.</p>
Prestations	<p>Animation du Forum des forestiers, plateforme d'échange et de réflexion sur les bonnes pratiques de gestion durable entre forestiers vaudois et fribourgeois.</p> <p>Sensibilisation et formation des équipes forestières à la biodiversité en forêt et aux valeurs des parcs.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Un forum des forestiers est organisé chaque année. • Trois cours sur la biodiversité en forêt sont organisés pour les bûcherons (2028).

1.4 Trames paysagères	
État du projet	<p>Le projet a permis des actions de requalification paysagères importantes dans le Parc (réfection de murs en pierre sèche, de sentiers, plantations d'arbres, etc.). Des critères pour la priorisation de ces projets ont été définis dans la stratégie <i>Paysage</i> du Parc. Chaque année au moins une action est menée.</p>
Prestations	<p>Élaboration, réalisation ou soutien d'initiatives de requalification paysagère en cohérence avec la stratégie <i>Paysage</i> du Parc et les références cantonales et fédérales.</p> <p>Proposition (conception et coordination avec les acteurs concernés) et mise en œuvre de mesures paysage en lien avec le programme partiel <i>Qualité du paysage</i> (cf. projet 1.1).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux projets paysagers financés par d'autres moyens que la CP parc sont élaborés et accompagnés. • Selon les opportunités et la présence d'acteurs locaux, une réflexion, un concept ou une action est réalisé.

1.5 Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires paysage	
État du projet	<p>Ce projet qui existe depuis le début du Parc permet d'intégrer, en cours de plan de gestion, de nouvelles actions ou mesures en lien avec le paysage qui n'ont pas été planifiées.</p>
Prestations	<p>Le Parc demeure disponible pour saisir les opportunités de monter de nouveaux projets et mettre en œuvre des mesures conformes à ses objectifs.</p> <p>Exploration des possibilités de définir un projet de recherche sur l'agroforesterie dans les Préalpes.</p> <p>Analyse de la pertinence des démarches en vue de l'obtention du label <i>Géoparc</i> (mise en valeur des géotopes du Parc)</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les opportunités et la présence d'acteurs locaux, une réflexion, un concept ou une action est réalisé.

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
1.1 Centre de compétences paysage	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
1.2 Patrimoine arboré (y.c. fruitiers)	90 000	90 000	90 000	90 000	360 000
1.3 Forum des forestiers	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
1.4 Trames paysagères	40 000	40 000	40 000	40 000	160 000
1.5 Mesures exploratoires paysage	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Total	180 000	180 000	180 000	180 000	720 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans Cantons ni Confédération)	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
Communes	-	-	-	-	-
Membres, donateurs, etc.	-	-	-	-	-
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Cantons (parcs)	18 901*	18 901*	18 901*	18 901*	75 605
Cantons (autres)	-	-	-	-	-
Confédération (parcs)	86 099	86 099	86 099	86 099	344 395
Confédération (autres)	-	-	-	-	-
Sous-total	180 000	180 000	180 000	180 000	720 000
Contributions matérielles	-	-	-	-	-
TOTAL	180 000	180 000	180 000	180 000	720 000

* Part garantie

Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage	
Biodiversité	Fiche 2
Bref descriptif du projet	Le projet vise à promouvoir la biodiversité sur tout le territoire du Parc en favorisant les actions et les bonnes pratiques des communes et des privés, par des conseils ou des incitations financières pour la réalisation de mesures concrètes. Le Parc se profile comme centre de compétences reconnu à l'échelle de son territoire sur la thématique de la biodiversité. Il met en œuvre des mandats de prestations pour les communes et des programmes d'action pour favoriser la connectivité et l'infrastructure écologique sur son territoire.
Contributions aux indicateurs d'effets	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la connaissance et de la concertation sur l'état de la biodiversité, sur les causes de son déclin ou de son amélioration, et sur la responsabilité d'un parc naturel régional et de ses parties prenantes dans ce domaine. Offre d'un lieu favorable à l'échange (pluridisciplinaire, participatif et intersectoriel) sur les questions de la biodiversité et réalisation de projets emblématiques (espèces cible). • Information sur les zones protégées et actions de prévention des dérangements des espèces sensibles liés aux activités de plein air ou autres conflits autour des espèces protégées. • Conseil aux particuliers et appui aux communes et aux autres parties prenantes du territoire pour la mise en œuvre des mesures prévues par les politiques cantonales et autres stratégies de conservation de la biodiversité. • Appui au montage de projets rassemblant des mesures de conservation et requalification des milieux et de la connectivité de l'infrastructure écologique, au service des propriétaires, avec appui à la recherche de financements et à la maîtrise d'ouvrage. • Coordination et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les plantes exotiques envahissantes.
Importance du projet pour le Parc	Ce projet est essentiel pour que le Parc puisse remplir sa mission de conservation et de mise en valeur du patrimoine. Il a pris de l'ampleur grâce aux fonds de tiers et au financement hors plans de gestion obtenus.
Liens avec d'autres projets	<p>Projets menés par le Parc :</p> <p>1.1 Centre de compétence paysage 8.1 Centre de compétence sensibilisation 8.3 Programme d'activités 12. Recherche</p> <p>Projets hors plan de gestion : Projets d'acteurs de la protection de la nature actifs dans le territoire du Parc (par exemple <i>Pro Natura</i>)</p>
Organisation du projet	
Direction du projet	<p>Coordination Direction / supervision : Bruno Clément Cheffes de projet : Lea Megali, Cindy Ramel, Marie Gallot-Lavallée, Sylvie Annet</p> <p>Commission Nature (statutaire) Composée de représentants de la coordination, des services cantonaux concernés, des surveillants de la faune, des sociétés de chasses, des associations de protection de la nature (Pro Natura FR et VD) et autres professionnels du secteur.</p>

Partenaires	DGE-Biodiv (VD) SFN – Section Nature et paysage (FR) Service de promotion de la nature (BE) Plateforme vaudoise pour la nature Station ornithologique suisse CSCF Birdlife Suisse CCO-Vaud / Fribat SEN KARCH ValPar.CH			
Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	Le Parc participe à la mise en œuvre de certaines mesures des conventions programmes des cantons (cf point B.3.5 p 86). Des rencontres annuelles de concertation à ce propos sont réalisées avec les représentants cantonaux concernés. Le Parc est notamment intégré dans les discussions et dans la coordination au sein de la <i>Plateforme nature vaudoise</i> .			
Étapes particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Animation favorisant l'échange entre privés et entreprises sur la biodiversité				
Programme ciblé de mesures de connectivité en milieu agricole est mis en œuvre				
Trois actions citoyennes d'arrachage de plantes exotiques envahissantes				
État des lieux général des flux de visiteurs du Parc et plan d'action mis en œuvre				

État du projet et prestations	
2.1 Centre de compétence biodiversité	
État du projet	<p>Ces dernières années, le Parc a acquis des connaissances ainsi que des compétences reconnues et partagées avec les acteurs locaux. Il a joué le rôle de plateforme d'échanges et de coordination dans la mise en œuvre des politiques cantonales de l'environnement.</p> <p>Des concertations régulières ont lieu avec les services cantonaux de la nature (VD et FR : forêts, milieux, espèces, cours d'eau, etc.), les services de conseil spécialisés (KARCH, CCO, <i>Station ornithologique suisse</i>, centres de cartographie) et la <i>Plateforme nature vaudoise</i>.</p> <p>Le Parc a régulièrement conduit des actions de prospection (inventaires, recensements).</p>
Prestations	<p>Développement et mise à jour des compétences et des réseaux de la coordination afin d'assumer un rôle de référence concernant la biodiversité sur le territoire du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du terrain et connaissances scientifiques utiles ; connaissance des instruments et des outils proposés par les cantons et par la Confédération en matière de biodiversité. Par exemple les suites du projet ValPar.ch ; • Participation à la <i>Plateforme nature vaudoise</i> et autres réseaux, recherche de coopérations favorisant la mise en œuvre des objectifs. <p>Réalisation de prospections et d'inventaires sur le terrain, et de collaborations et de facilitations de travaux de recherche, afin de compléter la connaissance de certaines espèces ou milieux (par exemple le projet national <i>Oiseau du Parc</i> mené par le <i>Réseau des parcs suisses</i> en collaboration avec la <i>Station ornithologique suisse</i>, ou l'inventaire des chauves-souris dans le Parc).</p> <p>Communication active sur les thématiques de la biodiversité dans le Parc et diffusion ciblée des connaissances auprès des acteurs du territoire.</p> <p>Offre d'un cadre en faveur de l'échange et du dialogue autour de thématiques sensibles (par exemple concernant les grands prédateurs).</p> <p>Proposition et promotion de mesures issues des conventions-programmes de la Confédération <i>Protection de la nature</i> et <i>Sites fédéraux de protection de la faune sauvage</i>, avec une priorité donnée aux biotopes d'importance locale (mise en œuvre pouvant selon les cas être réalisée avec des financements hors projet cadre).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • La biodiversité est un thème régulièrement traité et communiqué par le Parc (annuel). • Les connaissances du Parc sur la biodiversité sont actualisées, en lien avec les bases de données nationales (annuel). • Les résultats et recommandations du projet ValPar.CH sont diffusés aux acteurs concernés.

2.2 Appui-conseil aux communes	
État du projet	<p>Pour donner suite aux nouvelles politiques publiques entrée en vigueur en matière de biodiversité, le Parc a incité les communes à réaliser certaines mesures en faveur de la biodiversité.</p> <p>La gestion différenciée des espaces verts est un sujet mieux thématiqué. Une offre d'accompagnement pour l'élaboration d'un plan de gestion auprès des communes a été créée. Les demandes des communes sur ce sujet sont croissantes, en coordination avec les soutiens cantonaux (subvention nature dans l'espace bâti - VD).</p>
Prestations	<p>Promotion de la réalisation de plans de gestion différenciée des espaces verts dans les communes : accompagnement pour leur réalisation et leur mise en œuvre, échanges de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité en milieu bâti.</p> <p>Accompagnement des communes dans la mise en œuvre des mesures concernant la biodiversité, exigées ou encouragées par les politiques cantonales (mesures biodiversité et climat).</p> <p>Encouragement à intégrer l'infrastructure écologique dans la planification territoriale. Pour le Canton de Vaud, la LPrPNP, article 8, définit les compétences des communes. Pour le canton de Fribourg, c'est la LPNat, article 9 (biotopes locaux).</p> <p>Incitation à mettre en place les mesures et outils de promotion de la biodiversité de manière coordonnée entre les communes, à l'échelle régionale ou à l'échelle du Parc, par exemple pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de programmes d'incitation cantonaux devant être mis en œuvre par l'intermédiaire des communes (par exemple, pour l'obtention de subventions en faveur de mesures de dégoudronnage ou d'arrachage de haies de lauriers dans le canton de Vaud) ; • La participation au projet national <i>Oiseau du Parc</i>, mené par le <i>Réseau des parcs suisses</i>, en collaboration avec la <i>Station ornithologique suisse</i>. <p>(cf. projets 1.1 et 1.2, concernant le paysage et le patrimoine arboré,).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc est impliqué dans la mise en œuvre des politiques cantonales relatives à la biodiversité au niveau local (annuel). • Les communes du Parc sont encouragées à réaliser un plan de gestion de leurs espaces verts et des mesures nature sur leur territoire (annuel). • Au moins 2 échanges d'expériences sont organisés pour les communes en lien avec la thématique biodiversité dans les agglomérations.

2.3 Formation et promotion des bonnes pratiques en faveur des espèces et de leurs biotopes	
État du projet	<p>Le Parc a conseillé de nombreux propriétaires dans la mise en place de structures en faveur de la biodiversité.</p> <p>Il a joué le rôle de plateforme d'échange lors de la bourse au plantons annuelle et d'autres rencontres autour du thème des jardins.</p> <p>Le projet <i>Espèce cible</i> est mis en œuvre depuis 2014, il prévoit annuellement des actions en faveur d'espèces cible (hirondelles, amphibiens, chauves-souris, etc.).</p>
Prestations	<p>Promotion de la formation des acteurs du terrain (par exemple paysagistes, agriculteurs, propriétaires) : identification des besoins, proposition ou relais de formations ciblées.</p> <p>Identification et diffusion des bonnes pratiques en faveur des espèces et de leurs biotopes (notamment dans le cadre du projet national <i>Oiseau du Parc</i>, mené par le <i>Réseau des parcs suisses</i> en collaboration avec la <i>Station ornithologique suisse</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la <i>Charte des jardins</i> et échange d'expériences entre signataires et personnes intéressées ; • Actions ciblées en faveur d'espèces (prospection, sensibilisation et mesures terrain) en concertation avec un groupe de projet intégrant notamment les représentants cantonaux concernés ; • Conseil aux entreprises partenaires et aux institutions sur les aménagements extérieurs et sur la gestion de ces derniers ; • Dialogue et conseil aux entreprises de jardiniers et paysagistes partenaires ou aux entreprises intéressées ; • Encouragement à la participation citoyenne lors de la réalisation des mesures <i>Trames vertes</i>.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une action de sensibilisation sur la biodiversité dans les jardins (par exemple bourse aux plantons) est organisée (annuel). • Des actions en faveur d'une ou plusieurs espèces du Parc sont annuellement réalisées (prospection, sensibilisation et mesures terrain). • Au moins une animation favorisant l'échange autour du thème de la biodiversité est organisée pour les entreprises et autres acteurs concernés (2028).

2.4 Appui mesures <i>Trames vertes</i> et <i>Infrastructure écologique</i>	
État du projet	Le Parc accompagne de manière proactive la réalisation de mesures pour renforcer l'infrastructure écologique : mesures de biodiversité en forêt, renaturation de cours d'eau, création et revitalisation d'étangs, plantation d'arbres et arbustes indigènes.
Prestations	<p>Incitation à la réalisation de mesures de création et revitalisation de biotopes (étangs, haies, buissons, arbres, prairies fleuries, etc.) par des conseils et par la recherche de cofinancements.</p> <p>Proposition de programmes ciblés de mesures et soutien à leur mise en œuvre (par exemple, connectivité écologique dans certains secteurs agricoles, plans d'actions de biodiversité en forêt, etc.) en coordination et collaboration avec les services cantonaux pour l'IE FR et VD.</p> <p>Développement de projets et incitation à la réalisation de mesures de protection et d'entretien de biotopes d'importance locale (selon OP 2 de la CP <i>Nature</i>).</p> <p>Appui aux communes pour la réalisation de projets de revitalisation de cours d'eau via la recherche et la mise à disposition de moyens financiers privés pour pallier l'insuffisance des fonds de tiers. Appui similaire aux propriétaires forestiers (financement de la part résiduelle à leur charge) pour la réalisation de mesures de biodiversité en forêt (financements non pris en compte dans la CP <i>Parc</i>).</p> <p>Analyse de l'opportunité et réalisation éventuelle de mesures d'entretien de certains biotopes (en priorité les biotopes d'importance locale) en accord avec les cantons (par exemple, mandats de gestion de sites de reproduction des batraciens, avec des financements <i>ad hoc</i>, hors CP <i>Parc</i>).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • L'infrastructure écologique du Parc est renforcée par la réalisation des mesures <i>Trames vertes</i> sur le terrain : création d'étangs, plantations d'arbres, arbustes et haies vives, mesures de biodiversité en forêt, structures en zone agricole ou renaturation de cours d'eau, cf. IBLN (annuel). • Au moins un programme ciblé de mesures de connectivité en milieu agricole est mis en œuvre (2028).

2.5 Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	
État du projet	<p>Le groupe de coordination se réunit chaque année afin d'assurer la bonne coordination avec les communes dans la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie néophytes du Parc.</p> <p>Le Parc met en œuvre des actions de lutte et amène des ressources supplémentaires en soutien aux communes (civilistes, migrants, bénévoles). Il assure le suivi de la situation des néophytes sur son territoire et transmet systématiquement les données à <i>Infoflora</i>.</p>

Prestations	<p>Animation du groupe de coordination de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes : échanges d'expériences concernant la stratégie adoptée, suivi, planification et accompagnement de la réalisation des mesures de lutte et de prévention, recherche et mise en œuvre des moyens supplémentaires pour renforcer la lutte sur le terrain.</p> <p>Sensibilisation des particuliers et des professionnels à la problématique : information, actions citoyennes et scolaires à propos de la lutte.</p> <p>La liste des espèces cibles est mise à jour selon l'évolution des espèces présentes dans le territoire du Parc.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de coordination se réunit annuellement. • La situation de la répartition des espèces cibles est mise à jour chaque année et les données sont transmises à <i>Infoflora</i>. • Au minimum deux semaines de lutte menée par des civilistes sont organisées chaque année. • Le Parc organise au moins trois actions citoyennes (2028).

2.6 Prévention du dérangement par les activités de loisirs	
État du projet	<p>La charte d'engagement pour prévenir le dérangement de la faune est promue auprès des partenaires locaux. Les outils d'information (cartes et fiches pour les utilisateurs) sont régulièrement actualisés et diffusés.</p> <p>Formation des accompagnateurs et autres signataires de la charte (offices tourisme, entreprises).</p> <p>Le Parc a contribué à la définition des zones de tranquillité dans le canton de Vaud ainsi qu'à leur communication.</p> <p>La sensibilisation a été réalisée sur le terrain par la pose de bâches et la présence d'<i>ambassadeurs nature</i>.</p> <p>Un concept global de gestion des visiteurs est élaboré (2020-2024).</p>
Prestations	<p>Actualisation et diffusion des outils d'information (cartes, fiches des zones protégées, fiches bons comportements par activité), promotion de la charte d'engagement pour prévenir du dérangement de la faune et formation des signataires (accompagnatrices et accompagnateurs montagne - AM, personnel des offices du tourisme, synergies avec le projet <i>Entreprises partenaires</i>).</p> <p>Développement du concept de gestion des visiteurs, avec réalisation d'un état des lieux des flux de visiteurs dans le Parc ou dans ses secteurs les plus sensibles afin de cibler au mieux les lieux et les actions à mettre en place. Ceci en collaboration avec les Office du tourisme</p> <p>Sensibilisation sur le terrain (projet ambassadeur nature) : collaboration avec les acteurs locaux concernés (<i>Pro Natura, Narcisses Riviera</i>, responsables cantonaux et communes), présence d'<i>ambassadeurs nature</i>, pose hivernale d'informations temporaires (dans un processus d'amélioration continue, réalisé en coopération avec d'autres parcs).</p> <p>Promotion de la campagne nationale <i>Respecter c'est protéger</i>, en collaboration avec les gardes-faune, les offices du tourisme et les autres acteurs actifs dans ce domaine (AM, Club alpin suisse, magasins de sport, entreprises touristiques, remontées mécaniques etc.).</p>

Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Les cartes de sensibilité de la faune et les fiches d'information sont régulièrement mises à jour. • Des formations et un service de conseil sont proposés aux partenaires signataires de la charte (bisannuel). • Un état des lieux général des flux de visiteurs du Parc est réalisé et un plan d'action est mis en œuvre (2028).
-------------------------------------	---

2.7 Mesures exploratoires	
État du projet	Le Parc contribue à la promotion de la biodiversité et de l'infrastructure écologique à large échelle. Il collabore à des projets en lien avec divers partenaires (ONG, cantons, etc.).
Prestations	<p>Le Parc demeure disponible pour promouvoir et saisir d'autres opportunités que celles inscrites dans le plan de gestion, servant les objectifs du Parc.</p> <p>Exploration des possibilités de promouvoir d'autres actions en relation avec les politiques publiques touchant la nature et le paysage.</p> <p>Le cas échéant, participation au développement de projets dans le cadre de coopérations avec la <i>Plateforme Nature Vaudoise</i>.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les opportunités et la présence d'acteurs locaux, une réflexion, un concept ou une action est réalisé (annuel).

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
2.1 Centre de compétences biodiversité	40 000	40 000	40 000	40 000	160 000
2.2 Appui-conseil aux communes	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
2.3 Formation et bonnes pratiques espèces et milieux	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
2.4 Appui <i>Trames vertes</i>	150 000	150 000	150 000	150 000	600 000
2.5 Lutte espèces exotiques envahissantes	70 000	70 000	70 000	70 000	280 000
2.6 Prévention dérangement	45 000	45 000	45 000	45 000	180 000
2.7 Mesures exploratoires	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Total	415 000	415 000	415 000	415 000	1 660 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)	130 000*	130 000*	130 000*	130 000	520 000
Communes	-	-	-	-	-
Membres, donateurs, etc.	3 493*	3 493*	3 493*	3 493*	13 972

Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Cantons (parcs)	83 000	83 000	83 000	83 000	332 000
Cantons (autres)	-	-	-	-	-
Confédération (parcs)	198 507	198 507	198 507	198 507	794 028
Confédération (autres)	-	-	-	-	-
Sous-total	415 000	415 000	415 000	415 000	1 660 000
Contributions matérielles	-	-	-	-	-
TOTAL	415 000	415 000	415 000	415 000	1 660 000

* Part garantie

Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage	
Patrimoine culturel, saison d'alpage et traditions vivantes	
Fiche 3	
Bref descriptif du projet	Il s'agit d'un nouveau projet qui était auparavant intégré dans les fiches 1. <i>Paysage</i> et 7. <i>Sensibilisation</i> du plan de gestion 2020-2024. Des actions ont donc déjà été menées par le Parc dans le domaine du patrimoine culturel (par exemple, projet <i>Tavillons durables</i> , signalétique patrimoniale et sentier des traditions vivantes dans la vallée de la Jogne). En créant ce nouveau projet cadre, le Parc se profile sur cette thématique du patrimoine culturel, en particulier sur les traditions vivantes, notamment sur la saison d'alpage qui devrait bénéficier d'une inscription UNESCO.
Contributions aux indicateurs d'effets	Offre d'un espace d'échange (pluridisciplinaire, participatif et intercommunal) sur les questions du patrimoine culturel (notamment sur les traditions vivantes). Appui aux communes et autres parties prenantes du territoire pour la mise en œuvre des mesures prévues par les politiques cantonales de conservation du patrimoine culturel. Valorisation des spécificités des paysages alpestres, agricoles et construits, ainsi que des traditions vivantes et des savoir-faire locaux.
Importance du projet pour le Parc	Ce projet est important pour répondre à la mission du Parc sur la conservation et la mise en valeur des patrimoines. Le Parc souhaite devenir une référence pour le patrimoine culturel en général et pour la saison d'alpage en particulier.
Liens avec d'autres projets	Projets internes au Parc : 1.1 Centre de compétence paysage 5.2 Mise en tourisme des patrimoines 6.1 Développement du label <i>Produits des parcs suisses</i> 8.1 Centre de compétence sensibilisation 8.5 Centre d'accueil et médiation patrimoniale 12. Recherche (focus sur la saison d'alpage) Projets hors plan de gestion : - Projet communaux ou régionaux de mise en valeur du patrimoine culturel - Journées européennes du patrimoine et Journées européennes des métiers d'art
Organisation du projet	
Direction du projet	Coordination Direction / supervision : Bruno Clément et Florent Liardet Cheffe de projet : Alyssa Ghirlanda Commission Culture et saison d'alpage (à créer)
Partenaires	Communes Services cantonaux liés au patrimoine Musées régionaux (Musée gruérien, Musée du Pays-d'Enhaut, Musée de Saanen) Réseau des parcs suisses Office fédéral de la Culture et UNESCO Artistes et artisans du Parc Porteurs de traditions vivantes Sociétés d'économie alpestre Gymnases et Hautes écoles

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	<p>Le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut s'implique avec le <i>Réseau des parcs suisses</i> dans la gouvernance nationale qui se met place autour de la reconnaissance par l'UNESCO de la saison d'alpage comme patrimoine immatériel de l'humanité (événement officiel du 7.12.2023 et suite).</p> <p>Le Parc est intégré dans le comité de programmation des <i>Journées Européenne des Métiers d'Art – VD (JEMA-VD)</i>.</p>			
Étapes particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Concept de médiation culturelle sur la saison d'alpage				

État du projet et prestations	
3.1. Centre de compétence saison d'alpage	
État du projet	<p>Il s'agit d'un nouveau projet justifié par la candidature en cours de la Suisse pour l'inscription de la saison d'alpage au patrimoine immatériel de l'UNESCO (inscription prévue pour fin 2023), dossier pour lequel le Parc a largement contribué depuis son début.</p> <p>Le Parc souhaite se profiler comme une référence au niveau régional, voire national, sur la défense et la promotion de cette tradition vivante, centrale à l'identité du Parc et influencée par l'évolution des contextes environnemental (climatique), socio-culturel et économique.</p> <p>Cette tradition a également un lien fort avec une grande partie des autres patrimoines culturels, matériels et immatériels du Parc : chalets d'alpage, chapelles, maisons des <i>barons du fromage</i>, tavillonnage, poya, désalpes, gastronomie, chant choral, papier découpé, etc.</p>
Prestations	<p>Réalisation d'un concept autour de la saison d'alpage, en collaboration avec les porteurs de traditions concernés dans la région, les musées, les services cantonaux concernés, le <i>Réseau des parcs suisses</i> et l'<i>Office fédéral de la Culture (OFC)</i>.</p> <p>Ce concept doit porter notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'observation du changement des conditions-cadres influençant la saison d'alpage (changements climatiques, contexte socio-économique, politique agricole, installation du loup, etc.) et des réponses apportées par les acteurs concernés (cf. projet 12.2 <i>Recherche saison d'alpage</i>). • Soutien et accompagnement des porteurs de traditions liées à la saison d'alpage, notamment dans la transmission et dans l'évolution de leurs savoirs. <p>Mise en place d'un projet de médiation culturelle ayant un rayonnement régional voire national autour de la saison d'alpage en collaboration avec des partenaires culturels et touristiques des régions et cantons.</p>

Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc, et/ou le <i>Réseau des parcs suisses</i>, est intégré à l'organe de gouvernance de la saison d'alpage comme patrimoine immatériel de l'UNESCO. • Un appui aux porteurs de traditions liés à la saison d'alpage est proposé annuellement (appui-conseil, échange d'expériences) • Plusieurs travaux de recherche (travail de maturité, de <i>Bachelor</i> ou de <i>Master</i>) portant sur le changement des conditions cadres influençant la saison d'alpage (observations et réponses / solutions apportées par les acteurs concernés) sont réalisés (cf. fiche 12. <i>Recherche</i>). • Un projet de médiation culturelle autour de la saison d'alpage est mis en place (2028).
-------------------------------------	---

3.2 Patrimoine culturel	
État du projet	Ce projet était auparavant intégré dans les fiches 1. <i>Paysage</i> et 7. <i>Sensibilisation</i> du plan de gestion 2020-2024. Le Parc a permis une mise en valeur de ses patrimoines culturels en collaboration avec les propriétaires et porteurs de traditions concernés. Cela a notamment été le cas pour les façades peintes de Rougemont, pour la signalétique patrimoniale et le sentier des traditions de la vallée de la Jogne. Dans cette nouvelle fiche de projet, ces actions seront ainsi renforcées et étendues à tout le territoire.
Prestations	<p>Valorisation des traditions vivantes du territoire du Parc, veille de leur évolution et de leur intégration dans les inventaires cantonaux.</p> <p>Renforcement des compétences internes et des partenariats en matière de patrimoine bâti et de culture du bâti, notamment autour des savoir-faire de la construction en bois massif, en lien avec la construction du centre d'activités de Rossinière (CaRoss) prévue en 2024-2025, selon le concept inédit développé par l'institut <i>IBois</i> de l'EPFL, et qui devrait abriter les nouveaux locaux du Parc (cf. 8.5 Centre d'accueil et médiation patrimoniale).</p> <p>Participation à la <i>Fédération suisse des sites clunisiens</i> pour la valorisation du site de Rougemont.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine culturel est régulièrement intégré dans les actions de communication et de sensibilisation du Parc.

3.3 Mesures exploratoires	
État du projet	<p>La mise en valeur du patrimoine culturel du Parc est également effectuée par d'autres acteurs.</p> <p>Dans la mesure de ses possibilités, le Parc soutient ces démarches.</p>
Prestations	Le Parc demeure disponible pour promouvoir et saisir d'autres opportunités de valorisation du patrimoine culturel en partenariat avec les porteurs de traditions et les musées.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux mesures exploratoires sont effectuées en partenariat avec d'autres acteurs (2028).

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
3.1 Centre de compétence saison d'alpage	60 000	60 000	60 000	60 000	240 000
3.2 Patrimoine culturel	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
3.3 Mesures exploratoires	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
Total	85 000	85 000	85 000	85 000	340 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)	14 000	14 000	14 000	14 000	56 000
Communes	6 780*	6 780*	6 780*	6 780*	27 120
Membres, donateurs, etc.	1 186*	1 186*	1 186*	1 186*	4 744
Recettes d'exploitation	376	376	376	376	1 504
Cantons (parcs)	17 000	17 000	17 000	17 000	68 000
Cantons (autres)					-
Confédération (parcs)	40 658	40 658	40 658	40 658	162 632
Confédération (autres)					-
Sous-total	80 000	80 000	80 000	80 000	320 000
Contributions matérielles	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
TOTAL	85 000	85 000	85 000	85 000	340 000

* Part garantie

Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable	
Agriculture durable	Fiche 4
Bref descriptif du projet	Le projet vise à promouvoir l'agriculture durable sur le territoire du Parc en favorisant les bonnes pratiques entre agriculteurs du Parc (diffusion d'outils, rencontre et échange d'expériences), en accompagnant les réseaux écologiques en agriculture, en lien également avec l'évolution de la politique agricole, renforçant le lien entre producteurs et consommateurs à travers des outils et des journées de sensibilisation et accompagnant le développement d'offres agrotouristiques.
Contributions aux indicateurs d'effets	<p>Promotion du débat sur l'évolution de l'agriculture et de sa durabilité. Offre d'un espace favorable à l'échange avec les agriculteurs du Parc, entre eux d'une part, et avec les organisations concernées et la population d'autre part. Information du public et des partenaires sur la réalité actuelle de l'agriculture de montagne dans le Parc.</p> <p>Appui aux agriculteurs du Parc et à leurs organisations pour la mise en œuvre des mesures collectives prévues par la politique agricole fédérale (notamment la mise en place des stratégies agricoles régionales), selon les modalités d'application cantonales et les valeurs des parcs suisses.</p> <p>Appui au montage de projets et à la réalisation d'initiatives exemplaires, individuelles ou collectives, du point de vue de la durabilité économique, écologique et sociale de l'agriculture du Parc.</p>
Importance du projet pour le Parc	L'agriculture est un secteur économique central et bien vivant dans le territoire du Parc. Il est aussi reconnu pour sa multifonctionnalité et sa dépendance à un contexte en mutation (politique, économique, climatique, etc.).
Liens avec d'autres projets	<p>Projets internes au Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 Centre de compétence Biodiversité 2.1 Centre de compétence Paysage 3.1 Centre de compétence Saison d'alpage 5.1 Centre de compétence Tourisme durable 6.2 Entreprises partenaires 8.1 Centre de compétence Sensibilisation <p>Projets hors plan de gestion :</p> <p>-</p>
Organisation du projet	
Direction du projet	<p>Coordination</p> <p>Direction / supervision : Bruno Clément Cheffe de projet : Lea Megali</p> <p>Commission Agriculture (statutaire) Composée d'agriculteurs du Parc</p>
Partenaires	Associations des réseaux écologiques et paysage (Intyamon, Jogne, Pays-d'Enhaut, Riviera) Prométerre Union des paysans fribourgeois Institut agricole de Grangeneuve Inforama (BE) Agridea FiBL

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	Le Parc accompagne l'évolution de la politique agricole et ses conséquences pour les agriculteurs du Parc.			
Étapes particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Valorisation du projet SMART				
Journée de sensibilisation <i>De l'herbe à l'assiette</i>				
Concertation avec services cantonaux de l'agriculture				
Bilan de la mise en œuvre du concept d'agritourisme				

État du projet et prestations	
4.1 Promotion des bonnes pratiques pour une agriculture durable dans le Parc	
État du projet	Projet en cours, mise en place des rencontres agricoles depuis 2017 et promotion d'une agriculture durable depuis 2020. Analyses SMART (outil de monitoring de la durabilité en agriculture) depuis 2023.
Prestations	<p>Le Parc se tient au courant de l'évolution des connaissances et des innovations au service de la durabilité dans l'agriculture de montagne.</p> <p>Sur la base des différents programmes fédéraux et cantonaux (cantons ou organisations professionnelles), des expériences exemplaires conduites dans d'autres régions et des analyses conduites dans le cadre du Parc (par exemple, les analyses SMART, le programme <i>Entreprises partenaires</i>), la commission <i>Agriculture</i> propose un programme de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques auprès des agriculteurs du Parc : rencontres agricoles, visites de terrain, conférences, etc.</p> <p>Le Parc favorise le débat sur l'agriculture durable dans le secteur, notamment en partageant des outils de communication interpersonnelle et de médiation auprès des agriculteurs du Parc.</p> <p>Le Parc fait office de guichet d'orientation <i>durabilité</i> au service des agriculteurs (par exemple, orientation sur des politiques d'incitations cantonales). Il encourage notamment la réalisation de bilans carbone à l'échelle des exploitations agricoles et la mises en œuvre de mesures visant la neutralité carbone, avec une veille active de ce que proposent les cantons.</p> <p>Le Parc partage les enseignements de ces expériences avec les institutions (vulgarisation, formations agricoles et services cantonaux) et relaie au sein de son territoire leurs actions et programmes visant à encourager une agriculture durable.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Une liste des bonnes pratiques est établie et mise à jour, en accord avec la commission <i>Agriculture</i> (annuel). • Des rencontres agricoles, des visites de terrain ou des conférences sont organisées pour promouvoir les bonnes pratiques au sein de l'agriculture du Parc (annuel). • Une concertation est assurée avec les services cantonaux de l'agriculture et la vulgarisation agricole (2026, 2028).

4.2 Promotion de l'infrastructure écologique dans l'agriculture	
État du projet	<p>Accompagnement des projets en cours : 4 réseaux écologiques sont en place dans le périmètre du Parc depuis 2003, 2008, 2010 et 2013, 2 projets de qualité paysage sont développés depuis 2014.</p> <p>Renforcement de l'infrastructure écologique à travers le projet <i>Trames vertes</i> du Parc promu en milieu agricole depuis 2017.</p>
Prestations	<p>Veille sur l'évolution des politiques agro-environnementales et accompagnement des associations agricoles en charge des réseaux écologiques et des projets qualité paysage dans la définition et le suivi des nouveaux projets liant agriculture et environnement.</p> <p>Intégration de la commune de Jaun dans la structure agro-environnementale de la Jogne.</p> <p>Partage des expériences des quatre associations intégrées dans le Parc, entre elles, et avec celles dont seule une petite partie est intégrée dans le Parc (Gruyères et environs, Saanenland, Ormonts-Leysin-Corbeyrier).</p> <p>Le Parc sensibilise activement les organisations agricoles sur les enjeux de l'infrastructure écologique dans l'espace agricole.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux comités et assemblées générales des associations responsables des projets agro-environnementaux (situation 2023 : projets Rochers-de-Naye / Pays-d'Enhaut – Les Mosses / Jogne / Intyamou) (annuel). • Accompagnement et soutien de ces associations dans l'évolution des projets en fonction des exigences de la future politique agricole (annuel).

4.3 Plateforme d'échanges entre producteurs et consommateurs	
État du projet	<p>Projet en cours, réalisation de journées <i>De l'herbe à l'assiette</i> en 2018 et 2023. Collaboration avec <i>Volontaires montagne</i> depuis 2017. Une communication spécifique à l'agriculture se fait de manière régulière à travers les médias du Parc.</p>
Prestations	<p>Le Parc organise des événements (par exemple, les journées <i>De l'herbe à l'assiette</i>) qui permettent de créer et de renforcer les échanges entre les agriculteurs du Parc et les consommateurs.</p> <p>Le Parc sensibilise sur les réalités de l'agriculture de montagne et sur un système d'alimentation durable.</p> <p>Le Parc apporte un soutien à l'agriculture de montagne par le bénévolat (par exemple, <i>Volontaires montagne</i>).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'au moins deux journées visant à créer de l'échange entre producteurs et consommateurs (2025, 2028). • Une communication spécifique à l'agriculture et à la consommation durables est réalisée via les médias et les moyens de communication du Parc (annuel). • Coopération effective avec <i>Volontaires montagne</i> (nombre de chantiers, annuel).

4.4 Agritourisme	
État du projet	Projet en cours. Un concept agritourisme est réalisé. Un inventaire des prestataires agritouristiques a été réalisé et diffusé.
Prestations	Le Parc met en œuvre son concept d'agritourisme : <ul style="list-style-type: none"> • Conseils aux agriculteurs, • Promotion des offres, • Cohérence avec ses concepts de gestion des visiteurs et <i>Entreprises partenaires</i>.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Un bilan de la mise en œuvre du concept agritourisme est réalisé (2028).

4.5 Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires	
État du projet	Le Parc suit les recherches et réflexions relatives à l'agriculture durable sur son territoire. Il les soutient dans la mesure de ses possibilités
Prestations	Veille des thématiques de recherche en lien avec l'agriculture durable. Appui-conseils à des projets de création de valeur ajoutée dans l'agriculture.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une mesure exploratoire est effectuée en lien avec l'agriculture durable (2028).

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
4.1 Promotion agriculture durable	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
4.2 Promotion infrastructure écologique dans l'agriculture	60 000	20 000	20 000	20 000	120 000
4.3 Échanges producteurs - consommateurs	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
4.4 Agritourisme	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
4.5 Mesures exploratoires	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Total	130 000	90 000	90 000	90 000	400 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)	12 000	12 000	12 000	12 000	48 000
Communes	10 374*	7 182*	7 182*	7 182*	31 920
Membres, donateurs, etc.	1 820*	1 260*	1 260*	1 260*	5 600
Recettes d'exploitation	17 623	8 508	8 508	8 508	43 148
Cantons (parcs)	26 000	18 000	18 000	18 000	80 000
Cantons (autres)	-	-	-	-	-
Confédération (parcs)	62 183	43 050	43 050	43 050	191 332
Confédération (autres)	-	-	-	-	-
Sous-total	130 000	90 000	90 000	90 000	400 000
Contributions matérielles	-	-	-	-	-
TOTAL	130 000	90 000	90 000	90 000	400 000

* Part garantie

Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable	
Tourisme durable	Fiche 5
<p>Bref descriptif du projet</p>	<p>Valorisation touristique des patrimoines culturels et naturels dans une orientation à mi-chemin entre tourisme, sensibilisation et actions citoyennes, en cohérence avec la <i>Vision touristique 2030-2050 des parcs suisses</i>.</p> <p>Incitation à la découverte des points forts du territoire (randonnées, patrimoine naturel et bâti, culture, traditions vivantes).</p> <p>Appui à la réalisation de projets à but touristique d'importance menés par des offices du tourisme ou des prestataires touristiques, dans un but de diversification de l'offre quatre saisons et de l'activité économique régionale et la promotion de la durabilité.</p> <p>Développement de nouvelles formes de tourisme intégrant le concept de <i>tourisme transformationnel</i> avec pour objectif de contribuer à des changements significatifs et irréversibles dans la conception du monde et les pratiques du voyageur d'ici ou d'ailleurs.</p> <p>Création d'offres sociales (solidaires, accessibles, adaptées aux handicaps), saisonnière (tourisme quatre saisons) et ayant une incidence spatiale (pôles touristiques, transversalité régionale, gestion incitative des flux).</p> <p>Communication et promotion des produits touristiques développés et d'autres activités de découverte des patrimoines. Mise en place de lieux interfaces avec le public permettant la diffusion d'informations et de documentations pour la découverte du territoire du Parc.</p> <p>Organisation de l'accueil des visiteurs dans le <i>Centre d'interprétation des patrimoines</i> du Parc et gestion des contacts avec les visiteurs au travers de la centrale de réservation.</p>
<p>Contributions aux indicateurs d'effets</p>	<p>Développement de chaînes de valeur ajoutée et de produits de tourisme nature en collaboration avec les offices du tourisme et les acteurs locaux.</p> <p>Valorisation touristique des patrimoines culturel et naturel contribuant à la sensibilisation sur leurs valeurs et leurs fragilités.</p> <p>Appui au développement d'initiatives exemplaires et de nouvelles formes de tourisme, selon les orientations des plans directeurs régionaux et des références en matière de durabilité dans le tourisme, au niveau des entreprises (<i>Entreprises partenaires</i>, label <i>Produit des parcs suisses</i>), comme au niveaux spatial (pôles touristiques, transversalité régionale, gestion incitative des flux, mobilité), social (solidarité handicap, expérience) et saisonnier (offres 4 saisons).</p> <p>Communication et promotion des produits touristiques développés selon les valeurs des parcs suisses et d'autres activités de découverte des patrimoines.</p> <p>Mise en place de lieux interfaces avec le public permettant la diffusion d'informations et de documentations pour la découverte du territoire du Parc.</p> <p>Création d'offres et services touristiques intégrant la mobilité durable en collaboration avec les acteurs touristiques locaux.</p>

Importance du projet pour le Parc	Le tourisme demeure un levier d'action important pour la mission de renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable. Il cristallise néanmoins de nombreuses attentes vis-à-vis d'un parc naturel régional, en termes de protection de l'environnement et du paysage d'une part et de développement économique d'autre part. D'où l'importance de liens forts avec des actions de sensibilisation.
Liens avec d'autres projets	<p>Liens avec les projets internes au Parc : 2.6 Prévention du dérangement par les activités de loisirs 3.1. Centre de compétence saison d'alpage 4.4 Agritourisme 6.1 Développement du label Produit des parcs suisses 6.2 Entreprises partenaires 8.3 Programme annuel d'animations 8.5 Centre d'accueil et médiation patrimoniale 9.5 Matériel et actions de promotion</p> <p>Liens avec des projets hors Parc : - Projets touristiques du <i>Réseau des parcs suisses</i> - Programme <i>Swisstainable</i> de la <i>Fédération Suisse du Tourisme</i></p>
Organisation du projet	
Direction du projet	<p>Coordination Direction / supervision : Florent Liardet</p> <p>Chef.fes de projet : Baptiste Crausaz, Yves Baechler (mobilité touristique) et Caroline Rosat (Savurando)</p> <p>Commission tourisme (Commission statutaire) Composée de représentants de la coordination ainsi que de membres de la direction de chaque office du tourisme régional du Parc : <i>Association touristique Aigle Leysin col des Mosses, Gstaad Tourismus, Jaun Tourismus, La Gruyère Tourisme, Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme, Montreux-Vevey Tourisme</i></p>
Partenaires	Offices du tourisme cantonaux et régionaux : Union Fribourgeoise du Tourisme, Vaud Promotion, Association touristique Aigle Leysin col des Mosses, Gstaad Tourismus, Jaun Tourismus, La Gruyère Tourisme, Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme, Montreux-Vevey Tourisme Suisse Tourisme Fédération suisse du Tourisme Réseau des parcs suisses Communauté touristique des Alpes vaudoises (CITAV) Associations régionales de développement Services cantonaux de la promotion économique et de l'innovation vaudois, fribourgeois et bernois (SPEI, Innoreg, PE BE) Suisse Rando Vaud Rando Sociétés villageoises de développement et d'intérêts Prestataires touristiques (hôtellerie, parahôtellerie, restauration) et acteurs culturels Accompagnateurs en montagne

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	<p>Intégration du directeur responsable au sein des commissions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail sur la stratégie touristique de la Gruyère • Mesure <i>Tourisme et produit du terroir</i> du <i>Plan climat fribourgeois</i> • Commission économie de Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme • <i>Taskforce durabilité de Lausanne Montreux Congress</i>
---	--

Étapes particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Analyse du projet <i>Tourisme</i> du Parc et de son évolution				
Tous les panneaux patrimoniaux sont disponibles numériquement				
Au moins deux nouvelles offres touristiques sont créées				
Nouvelle offre touristique adaptée à un public en situation de handicap				
Concept d'accueil pour le <i>Centre d'accueil et patrimoines</i>				

État du projet et prestations	
5.1 Centre de compétence tourisme durable	
État du projet	<p>Le Parc est un acteur reconnu dans le paysage institutionnel du tourisme sur son territoire et collabore de manière efficace avec les offices du tourisme régionaux, cantonaux et d'autres acteurs du tourisme aux niveaux régional et national. En cohérence avec la vision touristique 2030-2050 des parcs suisses, il apporte son soutien au développement d'initiatives et d'offres exemplaires, ainsi qu'à l'exploration de nouvelles formes de tourisme durable. Il accompagne la mise en place de conditions favorables à la durabilité, telles que la gestion des flux touristiques et la densification des zones de tourisme intensif. Il relaie les politiques publiques incitatives à la durabilité dans le domaine du tourisme. Labellisé au niveau III du programme <i>Swisstainable</i> de la FST, le Parc accompagne les acteurs touristiques dans leur démarche de labellisation en lien avec le programme <i>Entreprises partenaires</i>, reconnu par la FST pour accéder au niveau II (fiche 6.).</p>
Prestations	<p>Relation avec les offices du tourisme régionaux, cantonaux et autres acteurs du tourisme au niveau régional et national.</p> <p>Renforcement de la collaboration avec les sociétés de développement et/ou sociétés d'intérêts villageois.</p> <p>Appui au développement d'initiatives, d'offres exemplaires et de nouvelles formes de tourisme durable.</p> <p>Accompagnement à la mise en place de conditions-cadres favorables au tourisme durable (par exemple, gestion des flux, densification des zones de tourisme intensif, mobilité, <i>Swisstainable</i>).</p> <p>Promotion des politiques publiques incitatives à la durabilité dans le tourisme.</p> <p>Plateformes d'échange et d'émulation intercantionales entre les organisations touristiques, les prestataires et les collectivités publiques.</p> <p>Veille du tourisme durable et monitoring des offres du Parc.</p>

Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une rencontre est organisée annuellement pour les offices du tourisme, les sociétés de développement et/ou sociétés d'intérêts villageois, les prestataires touristiques et les entreprises partenaires. • Le Parc répond à plusieurs demandes d'appui-conseil de la part de porteurs de projets touristiques. • Analyse du projet tourisme du Parc et de son évolution. Avis des prestataires sur la plus-value économique et la durabilité générées par les produits touristiques développés avec le Parc (enquête en 2028).
-------------------------------------	---

5.2 Mise en tourisme des patrimoines	
État du projet	<p>Ce projet prolonge et enrichit l'action mise en place entre 2012 et 2024 <i>Relais infos et Points i</i>.</p> <p>Le Parc met à disposition des visiteurs des lieux d'interface pour découvrir les patrimoines et se les approprier par le biais de moyens classiques (panneaux et dépliants) et innovants (nouvelles technologies immersives, web-app, reconstitution 3D du paysage, contenus audio et vidéo, etc.).</p> <p>Il promeut vers l'extérieur les patrimoines et les traditions vivantes sans les folkloriser et en favorisant autant que possible les retombées économiques dans des circuits courts et à destination des porteurs de traditions.</p>
Prestations	<p>Accompagnement dans la mise en tourisme (création d'offres et de forfaits des projets <i>Patrimoine culturel, saison d'alpage et traditions vivantes</i> (fiche 3.) et médiation patrimoniale (fiche 8).</p> <p>Mise en place, gestion et approvisionnement des lieux et outils d'interface chez des partenaires pour la diffusion des offres et des informations visant la découverte du territoire (<i>Relais infos et Points i</i>).</p> <p>Développement de la plateforme numérique recensant les objets patrimoniaux liés aux lieux d'interface avec le public.</p> <p>Gestion et diffusion de l'information patrimoniale aux organes de promotion et sur les plateformes touristiques numériques (banque de données du <i>Réseau des parcs suisses</i> et des offices du tourisme vaudois et fribourgeois).</p> <p>Promotion du Parc comme valeur touristique au sein des destinations.</p> <p>Création et diffusion de matériel de promotion pour les offres du Parc.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les panneaux patrimoniaux du Parc sont numérisés et disponibles sur la plateforme numérique (2026). • Des offres et forfaits touristiques sont développées autour d'éléments patrimoniaux du territoire. • Des outils de communication et promotion des offres touristiques du Parc sont édités.

5.3 Tourisme transformationnel	
État du projet	Dans ce nouveau projet, le Parc met en œuvre le concept de tourisme transformationnel (2022-2023) et crée des offres innovantes et durables, en coopération avec les offices du tourisme qui se chargent des aspects commerciaux, tel que souhaité par la <i>Commission tourisme</i> du Parc.
Prestations	Mise en œuvre du concept tourisme transformationnel et incubation de projets en coopération avec les offices du tourisme régionaux du Parc dans les secteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme quatre saisons, • Volontourisme, • Santé, bien-être, • Offres zéro carbone, • Agritourisme (cf. fiche 4.4), • Visites scénarisées.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux nouvelles offres touristiques sont créées en coopération avec les offices du tourisme concernés (2028).

5.4 Accessibilité universelle	
État du projet	Après une phase de conception dans le plan de gestion 2016-2019, ce projet est entré en phase de réalisation depuis 2020. Il se poursuit dans cette période, avec l'ambition de créer une ou plusieurs offres touristiques exemplaires par leur inclusivité. Le Parc se positionne comme un acteur incontournable pour la mise en place d'offres accessibles à l'échelle de son territoire.
Prestations	<p>Développement de produits touristiques exemplaires en cohérence avec le concept en accessibilité universelle du Parc et en collaboration avec les offices du tourisme.</p> <p>Gestion des offres accessibles ou adaptées à un public en situation de handicap existantes.</p> <p>Mise en place de cours de perfectionnement réguliers à destination des professionnels du tourisme (OTR et prestataires) et des collaborateurs du Parc.</p> <p>Promotion de conditions-cadres favorables à l'accessibilité universelle dans le tourisme du Parc.</p> <p>Accompagnement des structures existantes sur le territoire du Parc.</p> <p>Les bonnes pratiques, compétences générées par ce projet, sont intégrées de manière transversale dans les autres fiches de projet du Parc.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Un produit touristique adapté à un public avec des besoins spécifiques est créé dans le territoire du Parc (2027). • Publication annuelle d'une brochure présentant des activités adaptées (extraite du programme annuel, cf. 5.3).

5.5 Mobilité touristique durable	
État du projet	Reprise du projet anciennement inscrit dans la fiche <i>Energie et mobilité</i> . Le Parc se positionne comme plateforme d'échanges entre acteurs politique, acteurs du tourisme et de la mobilité et favorise le dialogue en vue de faire évoluer les conditions-cadres vers plus de durabilité dans la mobilité. Il promeut la mobilité comme une plus-value dans l'expérience touristique, pour accéder à la destination et aussi pendant le séjour.
Prestations	Création d'une plateforme d'échanges et de promotion de la mobilité durable : <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité du Parc en transports publics ; • Relais au sein des organisations concernées ; • Prestations <i>dernier kilomètre</i> ; • Relais des politiques publiques. Suivi et actualisation des itinéraires et offres de tourisme pédestre et cycliste créés ou relayés par le Parc. Création ou accompagnement dans la mise sur pied de nouveaux itinéraires ou offres de mobilité douce dans le Parc.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux destinations touristiques du Parc en transports publics est encouragé par la mise en place de mesures incitatives et la participation à une densification du réseau de transports publics (appui-conseil). • La mobilité touristique douce est renforcée par la création de nouvelles offres.

5.6 Accueil et réservation	
État du projet	Nouveau projet visant à valoriser le travail de la centrale de réservation (0.8 EPT), à acquérir et à développer des compétences d'accueil touristique nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du <i>Centre d'interprétation des patrimoines</i> (fiche 8.).
Prestations	Organisation et gestion de l'accueil des visiteurs du <i>Centre d'interprétation des patrimoines</i> (cf. 8.5). Gestion des réservations des offres du programme annuel (fiche 8.3), des ventes de forfaits et des demandes d'informations touristiques en général. Organisation d'offres à la demande pour les écoles, groupes et entreprises. Soutien aux prestataires touristiques locaux nécessitant des prestations de centrale de réservation non-couvertes par les offices du tourisme.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Un concept d'accueil pour le <i>Centre d'interprétation des patrimoines</i> est réalisé (2026). • Monitoring du nombre et de la satisfaction des personnes inscrites aux travers de la centrale de réservation du Parc.

5.7 Mesures exploratoires	
État du projet	Reprise du projet <i>Exploration et coaching d'entreprise</i> du précédent plan de gestion. Le projet tourisme conserve une souplesse pour saisir les opportunités touristiques inévitables dans un contexte de constante innovation.
Prestations	<p>Le Parc demeure dans la mesure du possible disponible pour promouvoir et saisir d'autres opportunités proposées par les partenaires touristiques ou les cantons.</p> <p>Des projets sont, si possible, développés dans le cadre du programme <i>Innotour</i> du <i>Réseau des parcs suisses</i>.</p> <p>Le Parc garde ouverte la possibilité d'explorer de nouvelles pistes suggérées par les prestataires touristiques ou plus largement par des acteurs impliqués dans l'économie régionale.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc participe régulièrement à des collaborations ponctuelles non-planifiées avec des partenaires touristiques, le <i>Réseau des parcs suisses</i>, ou les cantons.

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
5.1 Centre de compétence tourisme durable	40 000	40 000	40 000	40 000	160 000
5.2 Mise en tourisme des patrimoines	40 000	40 000	40 000	40 000	160 000
5.3 Tourisme transformationnel	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
5.4 Accessibilité universelle	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
5.5 Mobilité touristique durable	65 000	65 000	65 000	65 000	260 000
5.6 Accueil et réservations	65 000	65 000	65 000	65 000	260 000
5.7 Mesures exploratoires	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Total	285 000	285 000	285 000	285 000	1 140 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
Communes	22 732*	22 732*	22 732*	22 732*	90 927
Membres, donateurs, etc.	3 978*	3 978*	3 978*	3 978*	15 912
Recettes d'exploitation	54 967	54 967	54 967	54 967	219 869
Cantons (parcs)	57 000	57 000	57 000	57 000	228 000
Cantons (autres)					-
Confédération (parcs)	136 323	136 323	136 323	136 323	545 291
Confédération (autres)					-
Sous-total	285 000	285 000	285 000	285 000	1 140 000
Contributions matérielles	-	-	-	-	-
TOTAL	285 000	285 000	285 000	285 000	1 140 000

* Part garantie

Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable	
Produits et économie de proximité	Fiche 6
Bref descriptif du projet	<p>Ce projet promeut les chaînes de valeurs favorisant les ressources primaires du territoire et l'intégrant les valeurs des parcs. Le Parc offre un lieu d'échanges, d'information, ainsi que l'accompagnement au montage de projets.</p> <p>L'expérience acquise, les échanges au niveau national et l'observation de succès à l'étranger débouchent sur un projet de promotion ambitieux, inscrit dans une stratégie nationale et centré sur une communauté de valeurs : les entreprises partenaires du Parc et leurs produits phare labellisés <i>Produit des parcs suisses</i>.</p> <p>La coopération est stimulée par une stratégie de promotion inscrite dans un contexte national (label <i>Produit des parcs suisses</i> de l'OFEV, stratégie de promotion du <i>Réseau des parcs suisses</i>) et suprarégional (marques régionales et cantonales).</p> <p>La priorité est mise sur des potentiels complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le partage et la communication de valeurs contribuant aux objectifs du Parc, avec des entreprises partenaires fiables (conventions de partenariats) et un système de management de la qualité reconnu. • Une meilleure intégration locale de la filière du bois. • La labellisation des produits du secteur primaire et de services touristiques. • La promotion des circuits courts par un réseau d'entreprises partenaires du Parc.
Contributions aux indicateurs d'effets	<p>Labellisation par le Parc de produits répondant aux critères de régionalité et de durabilité (prioritairement dans le secteur primaire et les services touristiques).</p> <p>Création et développement d'une communauté d'entreprises partageant les valeurs des parcs suisses (<i>Entreprises partenaires</i>), mise en valeur de leurs produits et de leurs services.</p> <p>Développement de chaînes locales de valeur ajoutée et de produits locaux dans le secteur du bois en collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles (en s'appuyant sur la promotion du label <i>Bois suisse</i> et en coordination avec le programme cantonal vaudois de promotion de la filière régionale du bois (Plateforme vaudoise du bois).</p> <p>Valorisation de la multifonctionnalité de la forêt. Le Parc offre un espace favorable à l'échange avec les forestiers du périmètre, entre eux d'une part, et avec les organisations concernées et la population d'autre part. Informations sur la réalité actuelle de la forêt de montagne et de la filière bois dans le Parc (cf. aussi 2.a et 2.c).</p> <p>Promotion des initiatives exemplaires de durabilité dans les entreprises (partenaires) et dans les chaînes de valeurs (circuits courts, économie circulaire), en visant une coopération active des entreprises et des prescripteurs du territoire. Relais et accompagnement pour la mise en œuvre des outils et programmes <i>ad hoc</i> proposés par la Confédération, les cantons (plans climat) et les régions.</p> <p>Promotion de la prise de conscience et de la mise en œuvre des mesures relatives à l'urgence climatique (plans climat) auprès de la population, des collectivités locales et des entreprises, et valorisation des initiatives exemplaires</p>

Importance du projet pour le Parc	<p>Les projets label <i>Produit des parcs suisses</i> et <i>Entreprises partenaires</i> sont des projets nationaux dont l'ampleur et l'impact en termes d'image et de notoriété pour le Parc sont majeurs.</p> <p>La communauté d'entreprises concernées par ces projets est un vecteur fort d'appropriation.</p> <p>Les retombées économiques générées par l'ensemble des actions sont significatives.</p>
Liens avec d'autres projets	<p>Liens avec les projets internes au Parc :</p> <p>1.3 Forum des forestiers 3.1 Centre compétence saison d'alpage 4.4 Agritourisme 5.1 Centre de compétences tourisme durable 7.3 Incitations énergie, climat et durabilité 8.3 Programme annuel d'animations 9.5 Matériel et action de promotion</p> <p>Liens avec des projets hors plan de gestion - Projet <i>Entreprises partenaires</i> du Réseau des parcs suisses</p>
Organisation du projet	
Direction du projet	<p>Coordination Direction / supervision : Florent Liardet</p> <p>Cheffes de projet : Sylvie Annet et Caroline Rosat</p> <p>Commission <i>Entreprises partenaires</i> et label <i>Produit des parcs suisses</i> Commission composée de représentants de la coordination ainsi que des entreprises partenaires, du Conseil/Comité du Parc, des marques régionales et des organisations régionales.</p> <p>Commission <i>Bois</i> Commission composée de représentants de la coordination ainsi que de professionnels des différents métiers de la filières bois, des représentants de Lignum VD et FR.</p>
Partenaires	<p>Réseau des parcs suisses OFEV Marques régionales (Pays-d'Enhaut Produits Authentiques, Terroir Fribourg, Vaud+) Organismes de promotion économiques sur le territoire du Parc (PERET, PROMOVE, ARG, CR) et de coordination régionale (CITAV) Regio.garantie FST (Swisstainable) Organes de certification (OIC, bio.inspecta) PNR romands Services agricoles FROMARTE Interprofessions fromagères (Le Gruyère AOP, L'Etivaz AOP, Vacherin Fribourgeois AOP, Berner Alpkäse AOP) Offices du tourisme et accompagnateurs en montagne Arrondissements, triages et groupements forestiers du Parc Artisans du bois, Lignum Fribourg et propriétaires forestiers LIGNUM FR et VD Plateforme vaudoise du bois</p>
Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	<p>Politiques énergétiques de l'OFEN et des cantons (bois-énergie)</p> <p>Stratégies régionales de développement économique</p>

Étapes particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Adaptation des conventions de partenariat existantes aux critères de durabilité du label <i>Produit des parcs suisses</i>				
Intégration des producteurs au système <i>Entreprises partenaires</i>				
Évaluation du système <i>Entreprises partenaires</i> et du label <i>Produit des parcs suisses</i> , en partenariat avec le Parc Jura vaudois				
Renouvellement des distinctions <i>Entreprises partenaires</i>				

État du projet et prestations	
6.1 Développement du label <i>Produit des parcs suisses</i>	
État du projet	<p>Le Parc assure le suivi des conventions de partenariat avec les producteurs du territoire du Parc et de la certification des produits, maintenant effectuée de manière indépendante par l'OIC ou par <i>bio.inspecta</i>, selon le choix des producteurs (24 producteurs en 2023, avec plus de 160 produits certifiés).</p> <p>Le Parc élargit son réseau en signant de nouvelles conventions avec des producteurs proposant des produits du terroir, notamment dans les nouvelles communes et pour d'éventuelles nouvelles catégories ouvertes par l'OFEV.</p> <p>Le Parc participe activement aux discussions au niveau national sur le label <i>Produit des parcs suisses</i> (groupe consultatif label <i>Produit des parcs suisses</i>) et sur le programme <i>Entreprises partenaires</i> du <i>Réseau des parcs suisses</i>. Il a pour but de faire converger ces démarches dans son travail avec les entreprises concernées.</p> <p>De nouveaux outils de promotion du label <i>Produit des parcs suisses</i> dans le Parc sont diffusés pour répondre aux demandes des producteurs, des prestataires et aux besoins propres du Parc.</p> <p>Des actions de promotion des produits labellisés sont régulièrement réalisées : participation à divers manifestations et marchés régionaux et nationaux.</p> <p>L'ensemble de ce projet est conduit en collaboration avec les marques régionales et les AOP fromagères du territoire du Parc.</p>

<p>Prestations</p>	<p>Suivi des conventions de partenariat du label <i>Produit des parcs suisses</i>, intégration de ces entreprises dans le projet <i>Entreprises partenaires</i> et accompagnement des producteurs autour des nouvelles exigences de durabilité du label, en intégrant les échanges entre les fournisseurs (exploitants agricoles) et les transformateurs.</p> <p>Promotion du label <i>Produit des parcs suisses</i> et de ses produits auprès des consommateurs et revendeurs locaux et régionaux. Coopération avec les marques régionales et le <i>Réseau des parcs suisses</i> : réseautage, manifestations locales ou spécialisées (<i>Marché des parcs suisses</i>, <i>Salon suisse des Goûts et Terroirs</i>), création et diffusion de matériel promotionnel et de matériel mis à disposition des producteurs (papier alimentaire, cabas en papier).</p> <p>Promotion du label et du programme <i>Entreprises partenaires</i> auprès de nouvelles entreprises concernées par les catégories ouvertes par l'OFEV. Stimulation et accompagnement de la création de nouveaux produits à labelliser <i>Produit des parcs suisses</i>. Mise en place et animation de cadres d'échanges et de réseautage entre producteurs et fournisseurs, en coopération avec les marques régionales.</p> <p>Participation active aux discussions au niveau national sur le label <i>Produit des parcs suisses</i> (groupe consultatif <i>Produit des parcs suisses</i>) et sur le programme <i>Entreprises partenaires</i> du <i>Réseau des parcs suisses</i>. Coopération avec les marques régionales romandes (notamment mandat de gestion de la qualité pour <i>Pays-d'Enhaut Produits Authentiques</i> et <i>regio.garantie</i> Romandie).</p> <p>Évaluation accompagnée du système de gouvernance et de fonctionnement du programme <i>Entreprises partenaires</i> et analyse des risques concernant le label <i>Produit des parcs suisses</i>, en partenariat avec le Parc Jura vaudois, deux ans après la mise en vigueur des directives de l'OFEV concernant le label <i>Produit des parcs suisses</i> (2026 ou 2027).</p>
<p>Indicateur(s) de prestations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les conventions de partenariat existantes sont adaptées aux critères de durabilité du label et l'intégration des producteurs au système <i>Entreprises partenaires</i> est réalisée (2028). • La labellisation des produits est renouvelée (certification) et de nouveaux produits sont certifiés (annuel). • La stratégie de promotion du label <i>Produit des parcs suisses</i> et de ses produits est mise en œuvre. • La coopération avec les marques régionales est assurée. • Une évaluation accompagnée du système <i>Entreprises partenaires</i> / label <i>Produit des parcs suisses</i> est réalisée en partenariat avec le Parc Jura vaudois (2027).

6.2 Entreprises partenaires	
État du projet	<p>Poursuite du projet suite à la phase test du programme <i>Entreprises partenaires</i> concrétisée par la validation du concept de gouvernance locale par la commission nationale <i>Entreprises partenaires</i> du <i>Réseau des parcs suisses</i>, par l'adoption par le Comité du Parc d'un règlement relatif à la gouvernance et à l'attribution de la distinction <i>Entreprise partenaire</i> et à la gestion du label <i>Produit des parcs suisses</i> (juillet 2023).</p> <p>La distinction a été attribuée à 11 entreprises du secteur touristique durant la phase test. Une cheffe de projet a été engagée et une commission <i>Entreprise partenaires</i> et label <i>Produit des parcs suisses</i> a été mise en place. Elle accompagne le Parc dans la promotion de la durabilité auprès des entreprises et, d'ici fin 2024, elle devrait attribuer la distinction <i>Entreprise partenaire</i> à de nouvelles entreprises touristiques et aux producteurs du label <i>Produit des parcs suisses</i>.</p> <p>Élaboration d'un concept d'animation de la communauté. Promotion de synergies avec les partenaires de la promotion économique et touristique (notamment autour de <i>Swisstainable</i>).</p> <p>Participation active du Parc aux travaux du <i>Réseau des parcs suisses</i> pour la mise en place du programme <i>Entreprises partenaires</i>. Échanges d'expériences réguliers avec d'autres parcs, notamment au niveau romand.</p> <p>Mise en œuvre de la communication <i>Entreprises partenaires</i>, selon le concept établi autour des valeurs des parcs suisses au niveau national (<i>Réseau des parcs suisses</i>).</p>
Prestations	<p>Veille et actualisation des compétences et outils nécessaires à l'accompagnement des entreprises partenaires (interne et réseau).</p> <p>Promotion (prospection) du programme <i>Entreprises partenaires</i> auprès des entreprises dans le tourisme (y compris auprès des accompagnateurs en montagne), dans le secteur des produits alimentaires. Ouverture du programme à d'autres domaines d'activités (notamment les entreprises du bois, les paysagistes ou d'autres activités en lien avec les projets du Parc).</p> <p>Promotion du programme <i>Entreprises partenaires</i> dans un plus large réseau, auprès des consommateurs (habitants et visiteurs), des entreprises (B2B) et des organisations économiques locales et régionales.</p> <p>Coopération avec le <i>Réseau des parcs suisses</i> pour une communication à l'échelle nationale et dotation des entreprises partenaires de moyens promotionnels selon le concept <i>corporate</i> national.</p> <p>Suivi des conventions et accompagnement des entreprises partenaires dans leur processus d'amélioration continue en termes de durabilité (plan d'action).</p> <p>Animation du réseau d'entreprises partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rencontres annuelles inter et intra-sectorielles, • échanges de bonnes pratiques, • formations continues, • visites. <p>Collaboration et activités avec les autres parcs suisses et les régions économiques.</p>

Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles entreprises partenaires de différents secteurs sont distinguées (annuel). • Les entreprises partenaires renouvellent leur distinction sur la base de la mise en œuvre de leur plan d'action et de leur satisfaction envers le programme. (2028) • Une évaluation accompagnée du système <i>Entreprises partenaires / label Produit des parcs suisses</i> est réalisée en partenariat avec le Parc Jura vaudois (2027). • Le Parc propose des occasions d'échanges entre les <i>Entreprises partenaires</i> (annuel). • La stratégie de promotion du concept <i>Entreprises partenaires</i> est mise en œuvre.
-------------------------------------	--

6.3 Secteur bois durable	
État du projet	<p>Les acteurs du secteur <i>Bois du Parc</i> sont davantage mis en relation, les enjeux du secteur sont discutés au sein de la commission <i>Bois</i> qui réunit des représentants de la filière, de la forêt aux menuisiers, en coopération avec <i>Lignum</i> (sections Vaud et Fribourg) et <i>Pays-d'Enhaut Région Économie et Tourisme</i>.</p> <p>L'utilisation du bois suisse et local est promue régulièrement (actions de certification de réalisations et d'entreprises, engagements des communes, plateforme de présentation des scieries du Parc).</p> <p>La plateforme contribue à l'analyse et à la concertation autour de certains enjeux ou potentiels de la filière, en renforçant les partenariats entre acteurs ou avec des projets cantonaux (besoins des entreprises et développement territorial, bois de lune, bois-énergie - production de pellets).</p> <p>Valorisation du projet de recherche de l'institut <i>IBois</i> (EPFL) sur les nouveaux systèmes constructifs en bois massif et sur son application dans le cadre du projet de construction du centre d'activité de Rossinière (CARoss).</p> <p>Coordination d'un projet de recherche sur le tavillon durable avec la Haute Ecole du bois (Bienne).</p>
Prestations	<p>Promotion du label <i>Bois suisse</i> auprès des entreprises du bois, auprès des prescripteurs (architectes, communes) et des propriétaires.</p> <p>Valorisation et promotion de l'utilisation de bois local en mettant en relation les acteurs du secteur bois dans le Parc, dans une logique de filière courte.</p> <p>Veille et communication des bonnes pratiques en matière de durabilité dans le secteur du bois.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de promotion du bois suisse et du bois local est mise en œuvre et documentée.

6.4 Économie régionale durable	
État du projet	<p>Collaboration régulière avec les marques régionales et les AOP fromagères du territoire du Parc.</p> <p>Participation à la commission <i>Économie de Pays-d'Enhaut Région Économie et Tourisme</i>.</p>
Prestations	<p>Relais et accompagnement des politiques publiques en faveur de la durabilité dans l'économie.</p> <p>Coopération active avec les organisations économiques régionales et cantonales.</p> <p>Accompagnement d'entreprises pour la mise sur pied de projets innovants et inscrits dans une durabilité forte en cohérence avec les objectifs du Parc en termes de transition écologique (en concertation et complémentarité avec les organisations régionales).</p> <p>Relais et promotion de bonnes pratiques répliquables et d'initiatives exemplaires.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre annuelle avec les organisations régionales économiques et montage de projets conjoints lorsque possible.

6.5 Mesures exploratoires	
État du projet	Actions exploratoires dans le domaine des boissons locales.
Prestations	Le Parc demeure disponible pour promouvoir et saisir d'autres opportunités proposées par les partenaires économiques (entreprises et organisations régionales) ou par les cantons.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Projets soutenus selon les opportunités.

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
6.1 Label <i>Produit des parcs suisses</i>	110 000	115 000	110 000	115 000	450 000
6.2 <i>Entreprises partenaires</i>	106 000	111 000	111 000	116 000	444 000
6.3 Secteur bois durable	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
6.4 Économie régionale durable	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
6.5 Mesures exploratoires	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Total	266 000	276 000	271 000	281 000	1 094 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)	19 000	19 000	19 000	19 000	76 000
Communes	21 227	22 025	21 626	22 424	87 301
Membres, donateurs, etc.	3 724	3 864	3 794	3 934	15 316
Recettes d'exploitation	41 615	43 893	42 754	45 033	173 294
Cantons (parcs)	53 200	55 200	54 200	56 200	218 800
Cantons (autres)	-	-	-	-	-
Confédération (parcs)	127 235	132 018	129 626	134 410	523 288
Confédération (autres)	-	-	-	-	-
Sous-total	266 000	276 000	271 000	281 000	1 094 000
Contributions matérielles	-	-	-	-	-
TOTAL	266 000	276 000	271 000	281 000	1 094 000

* Part garantie

Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable	
Energie, mobilité et climat	
Fiche 7	
Bref descriptif du projet	Ce projet vise la promotion d'une politique locale de durabilité dans l'énergie et la mobilité, protectrice et résiliente face aux enjeux climatiques. Mise en œuvre du label <i>Cité de l'énergie</i> avec des mesures incitatives pour les communes et pour les privés, et développement de mesures exploratoires.
Contributions aux indicateurs d'effets	<p>Mise en œuvre de plan d'action du label <i>Cité de l'énergie</i> et mise en place et promotion d'actions visant la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables (selon le programme de politique énergétique 2021-2030 et les plans d'action quadriennaux établis dans le cadre de <i>Cité de l'énergie</i>).</p> <p>Appui aux communes pour la mise en œuvre de leur propre politique énergétique.</p> <p>Encouragement à la mise en œuvre des plans d'action climat des cantons dans le territoire.</p> <p>Veille et conseil pour une mobilité locale plus durable (réduction des trajets, promotion de la mobilité douce et des transports en commun).</p> <p>Accompagnement et encouragement d'initiatives exemplaires dans le domaine de la mobilité durable.</p>
Importance du projet pour le Parc	Le projet est clé en ce qui concerne l'appui du Parc dans la mise en œuvre de politiques publiques communales (politique climatique locale, politique énergétique locale, politique de mobilité durable).
Liens avec d'autres projets	<p>Projets Parc plan de gestion 2025-2028 :</p> <p>2.2 Appui aux communes 5.5 Mobilité touristique durable 6.2 Entreprises partenaires 8.1 Centre de compétence sensibilisation 10.2 Forum de la transition</p> <p>Projets hors plans de gestion :</p> <p>Projets <i>Région-Energie</i> Projet Bus Saanen – Jaun</p>
Organisation du projet	
Direction du projet	<p>Coordination :</p> <p>Direction / supervision : Bruno Clément Chef de projet : Yves Baechler</p> <p>Commission Energie et Mobilité</p> <p>Représentants des communes, des services cantonaux respectifs, des entreprises de transports et associations concernées.</p>
Partenaires	<p>Cité de l'énergie</p> <p>Région-Energie</p> <p>Services cantonaux de l'énergie et de la mobilité</p> <p>Prestataires transports publics : MOB, TPF, car postal, TPC et Bus alpin</p> <p>Organismes de développement régionaux</p>

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	Politiques énergétiques OFEN et cantons			
	Plans directeurs cantonaux et politiques de la mobilité des cantons			
	Politiques climatiques des cantons et de la Confédération			
	Plans directeurs régionaux des Alpes vaudoises et de la Gruyère			
Stratégies régionales de développement économique				
Étapes particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Re-certification du label Cité de l'énergie				
Journée de visite / échanges pour les communes				
Mise en place budget participatif (commission)				
Journée d'échanges entre privés				

État du projet et prestations	
7.1. Cité de l'énergie	
État du projet	<p>Le processus <i>Cité de l'énergie</i> a permis d'obtenir le label en 2021, les concepts énergétiques et de mobilité durable du Parc se réalisant par la mise en place d'actions concrètes et de conseils.</p> <p>Adaptation de la commission <i>Cité de l'énergie</i> (2024).</p>
Prestations	<p>Le processus <i>Cité de l'énergie</i> se développe : suivi des indicateurs et re-certification en 2025, réunions de la commission <i>Cité de l'énergie</i> avec échange d'expérience et promotions de bons exemples, mise en œuvre du plan d'action avec réalisation des actions transversales du ressort du Parc (communication, action <i>Eau du Parc</i>, etc.)</p> <p>Proposition d'un nouveau projet <i>Région-Energie</i> (au moins pour la période 2026-2027), avec actualisation du bilan énergie et climat (CO₂ équivalent), à l'échelle de chaque commune incluse dans le périmètre <i>Cité de l'énergie</i> et au sein des bureaux du Parc (mesure d'exemplarité).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> Le nouvel audit <i>Cité de l'énergie</i> est passé avec succès (2025). Au moins un dossier <i>Région-Energie</i> est déposé.

7.2. Coopérations avec les communes	
État du projet	<p>Le suivi <i>Enercoach</i> par le Parc est effectif depuis 2023 après signature des conventions entre les communes et le Parc.</p> <p>La veille des horaires pour les transports publics est poursuivie annuellement.</p> <p>Le rôle du Parc en tant que lien entre les cantons et les communes se développe avec l'évolution des politiques cantonales de l'énergie et du climat. Le Parc devient une référence pour orienter les communes et relayer les mesures incitatives ou obligatoires les concernant (création d'un guichet d'orientation pour les communes).</p>

Prestations	<p>Suivi <i>Enercoach</i>, résultats et conseils individuels : réalisation du suivi énergétique pour les bâtiments communaux (<i>Enercoach</i>, voire <i>Energo</i> pour certaines communes).</p> <p>Suivi de l'évolution des politiques cantonales <i>énergie et climat</i> et mise en place d'un service d'orientation <i>énergie, mobilité et climat</i> pour les petites communes et les projets communaux.</p> <p>Identification (et proposition de la réalisation) de projets qui répondent aux (futurs) exigences cantonales envers les communes, notamment lorsque leur mise en œuvre peut être optimisée avec l'appui du Parc, par exemple avec une coordination entre les communes (à l'échelle régionale ou à l'échelle du Parc).</p> <p>Partage d'expériences et incitations accélérant la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique et la gestion durable des ressources au sein des communes.</p> <p>Valorisation et soutien de projet(s) exemplaire(s) dans les domaines de l'énergie, du climat et de la mobilité (cf. 6.3).</p> <p>Veille et prise de position annuelle sur les horaires des transports publics régionaux.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi <i>Enercoach</i> est réalisé annuellement pour toutes les communes signataires de la convention et transmis sous forme de rapport. • Une journée de visite / échange est organisée pour les communes (municipaux et techniciens) en 2026. • Les communes sollicitent le Parc pour au moins un projet en lien avec les politiques cantonales <i>énergie, mobilité et climat</i>.

7.3. Incitation à la mise en œuvre de mesures énergie, climat et durabilité auprès des privés et promotion de projets exemplaires

État du projet	<p>Le Parc joue un rôle de relais des programmes cantonaux ou nationaux auprès des privés. Il a aussi un rôle de sensibilisation pour les privés et les entreprises. Il participe à la mise en place de conseil / expertise pour le projet <i>Entreprises partenaires</i>.</p>
Prestations	<p>Des mesures incitatives accélèrent la transition énergétique, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion durable des ressources.</p> <p>Suivi de l'évolution des politiques fédérales et cantonales <i>énergie et climat</i> (y compris <i>plans climat</i>) et mise en place d'un service d'orientation / conseil <i>climat, durabilité, énergie, mobilité</i>, pour les autres projets du Parc, les projets privés et les entreprises partenaires.</p> <p>Incitation à l'émulation, valorisation et soutien de projets exemplaires à l'échelle du territoire : accompagnement de projets, mise à disposition d'un budget participatif pour le soutien à des projets exemplaires présentés par des privés, des collectifs de la société civile ou des communes.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Une journée de visite / échange est organisée pour les privés ou entreprises privées en 2027. • Le Parc est sollicité pour orienter des privés en lien avec les politiques cantonales <i>énergie, mobilité et climat</i> (annuel). • Un budget participatif est mis en place avec une commission <i>ad hoc</i> (2025) et au moins un projet est soutenu annuellement.

7.4. Mesures exploratoires	
État du projet	Le Parc a soutenu divers projets dans le domaine de la mobilité (<i>Bus alpin</i> La Valsainte et Gros Mont). Le maintien d'une telle disponibilité pour des projets pionniers joue un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques climatiques, énergétiques et de la mobilité.
Prestations	Développement de projets en fonction des opportunités liées à d'autres programmes d'incitation : Projets <i>Région-Energie</i> , plans climat, etc.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc a participé à au moins un projet exploratoire.

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
7.1 Cité de l'énergie	47 000	32 000	32 000	65 000	176 000
7.2 Coopérations avec les communes	18 000	25 000	18 000	18 000	79 000
7.3 Incitations et projets exemplaires	28 000	28 000	37 000	28 000	121 000
7.4 Mesures exploratoires	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Total	113 000	105 000	107 000	131 000	456 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)	14 000	14 000	14 000	14 000	56 000
Communes	9 017*	8 379*	8 539*	10 454*	36 389
Membres, donateurs, etc.	1 582*	1 470*	1 498*	1 834*	6 384
Recettes d'exploitation	11 750	9 927	10 383	15 852	47 911
Cantons (parcs)	22 600	21 000	21 400	26 200	91 200
Cantons (autres)	-	-	-	-	-
Confédération (parcs)	54 051	50 224	51 181	62 661	218 117
Confédération (autres)	-	-	-	-	-
Sous-total	113 000	105 000	107 000	131 000	456 000
Contributions matérielles	-	-	-	-	-
TOTAL	113 000	105 000	107 000	131 000	456 000

* Part garantie

Mission III : Sensibilisation et éducation à l'environnement	
Sensibilisation	Fiche 8
Bref descriptif du projet	<p>Projet central du Parc depuis ses débuts, la sensibilisation aux patrimoines et au développement durable se fait principalement par le biais d'animations, de manifestations, de conférences, de visites guidées, d'offres personnalisées, ainsi que par la diffusion d'informations.</p> <p>Ce projet comprend plusieurs axes forts avec notamment un programme d'éducation à l'environnement, au paysage et au développement durable pour les écoles primaires du Parc mais également des offres à destination des écoles des villes porte et de toute la Suisse romande.</p> <p>Le programme annuel d'animations est reconnu et recherché tant par les professionnels collaborant à sa réussite (accompagnateurs en montagne, scientifiques, etc.) que par les visiteurs en augmentation constante.</p> <p>Ce projet, permet également la création artistique et la réalisation de manifestations en lien avec le paysage et les patrimoines lors des journées annuelles du Parc.</p> <p>Finalement, ce projet intègre désormais un volet de médiation patrimoniale sous la forme d'exposition et d'un lieu d'accueil (sorte de Maison du Parc) lié aux futurs bureaux du Parc à Rossinière.</p>
Contributions aux indicateurs d'effets	<p>Sensibilisation aux patrimoines du Parc et au développement durable par des manifestations, des conférences, des visites guidées personnalisées et par la diffusion d'informations.</p> <p>Réalisation et gestion d'un programme d'éducation à l'environnement, aux paysages de proximité, au développement durable pour les écoles.</p> <p>Recherches et documentations autour des patrimoines naturels, culturels et immatériels (traditions, savoir-faire).</p> <p>Promotion de la création artistique et de manifestations culturelles en lien avec les patrimoines (paysager, naturel, bâti).</p>
Importance du projet pour le Parc	<p>La sensibilisation revêt une importance capitale par la promotion d'une prise de conscience en faveur de la préservation du vivant. Le projet <i>Écoles</i> du Parc y contribue de manière importante avec des animations annuelles au niveau primaire pour de nombreuses classes des écoles du Parc.</p> <p>Par la prise de conscience des défis écologiques, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement encouragent la participation active de la communauté locale et des visiteurs du Parc. Elle contribue à accroître et renforcer l'engagement et l'implication des citoyens et visiteurs. Cela favorise la création d'une culture de respect de la nature et de durabilité à long terme.</p>

Liens avec d'autres projets	<p>La mission de sensibilisation et éducation à l'environnement est transversale à la totalité des fiches de projet (à l'exception de la gestion) et intégrée de manière explicite comme objectif dans les projets partiels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.3 Forum des forestiers 2.3 Formation et promotion des bonnes pratiques en faveur des espèces et de leurs biotopes 2.5 Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes 2.6 Prévention du dérangement par les activités de loisirs 3.2 Patrimoine culturel 4.1 Promotion des bonnes pratiques pour une agriculture durable dans le Parc 5.2 Mise en tourisme des patrimoines 5.3 Tourisme transformationnel 5.4 Accessibilité universelle 5.5 Mobilité touristique durable
------------------------------------	--

Organisation du projet				
Direction du projet	<p>Coordination : Direction / supervision : Florent Liardet Chef.fes de projet : Alyssa Ghirlanda et Baptiste Crausaz</p> <p>Groupe École Enseignants représentants des écoles du Parc, accompagnateurs en montagne, représentant de la coordination.</p>			
Partenaires	Écoles du Parc (scolarité obligatoire) Institutions culturelles (musées, associations) Professionnels de la médiation et encadrement (accompagnateurs en montagne, spécialistes scientifiques) Gymnases et Hautes écoles Réseau des parcs suisses Associations culturelles régionales Artistes et artisans du Parc Éducation 21 Centre de compétence Outdoor education, HEP Vaud Offices du tourisme du Parc Porteurs de traditions vivantes (alpagistes, tavillonners découpeurs, etc.) Acteurs du terrain (forestiers, chasseurs, pêcheurs, etc.)			
Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	Schéma directeur pour l'éducation dans les parcs et les centres nature			
Étapes particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Reprise du concept de sensibilisation				
Analyse du <i>Parc à la carte</i> et refonte du programme annuel d'offres				
Organisation du 20 ^e anniversaire de l'association du Parc				
Réalisation d'un concept de médiation et signalétique patrimoniale				
Ouverture publique d'un espace d'accueil dans les locaux du Parc				

État du projet et prestations	
8.1 Centre de compétence sensibilisation	
État du projet	Nouveau projet avec pour ambition de positionner le Parc comme référence sur les questions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à l'échelle de son territoire. Intégration et transmission de bonnes pratiques éprouvées par les parcs d'importance nationale suisses.
Prestations	<p>Refonte du concept général de sensibilisation et réorganisation de l'équipe.</p> <p>Veille et actualisation des compétences et outils nécessaires à la mise en œuvre du concept de sensibilisation et à l'éducation au développement durable (interne et réseau).</p> <p>Réalisation d'animations de sensibilisation ciblées (par ex. <i>Passeport vacances, Festival au Pays des Enfants</i>, accueil de groupes, classes et seniors).</p> <p>Soutien méthodologique et soutien aux actions de sensibilisation des autres fiches de projets (tenue de stands, animations, forums sectoriels, etc.).</p> <p>Monitoring des offres de sensibilisation et de leurs effets.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Le concept de sensibilisation est revu (2025). • Des animations ciblées sont réalisées et monitorées (annuel).

8.2 Éducation au développement durable dans les écoles	
État du projet	<p>Anciennement nommé <i>Projet écoles du Parc</i>, cette action permet à un nombre croissant de classes de participer à des activités de sensibilisation (69 en 2022). Un concept avec un programme sur 8 ans a été mis en place dès l'année 2021-2022. Sur la base de cette expérience, un catalogue d'offres complémentaires à destination de classes d'école du Parc et hors Parc en lien avec le <i>Plan d'études romand</i> a été réalisé. Le Parc organise une quinzaine de sorties de classe de ce type par année (en augmentation).</p> <p>Une collaboration avec la HEP Vaud a permis de renforcer qualitativement le projet par le développement d'un concept <i>Éducation à l'environnement</i>. Le Parc soutient des démarches d'enseignement en plein air dans les écoles du Parc, y compris pour l'école à la montagne (échanges d'expériences) et pour les projets de recherche dans ce domaine.</p> <p>Le Parc organise régulièrement l'accueil de classes de gymnase, écoles professionnelles ou universitaires comprenant présentation de ses projets, rencontres et échanges avec des spécialistes et partenaires du Parc.</p> <p>Relais d'autres offres éducatives d'organisations partenaires proposées dans le Parc.</p>

Prestations	<p>Mise en œuvre du projet annuel commun à l'ensemble des classes du Parc (cycle sur 8 ans).</p> <p>Proposition d'un catalogue évolutif d'offres destinées aux écoles du Parc et hors Parc. Actions ciblées avec des écoles du Parc ou des villes porte.</p> <p>Le Parc offre un espace d'échanges et de formation continue aux enseignants sur les thèmes du développement durable et de l'école en plein air.</p> <p>Mise en place d'un réseau d'écoles partenaires.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • 60 classes du Parc participent annuellement au projet école en réalisant des sorties accompagnées sur le terrain. • Un catalogue d'animations à destination des classes internes ou externes au Parc est actualisé régulièrement et un suivi annuel est effectué. • La collaboration avec les écoles du Parc est renforcée.

8.3 Programme annuel d'animations

État du projet	<p>Le programme annuel d'animations <i>Parc à la carte</i> propose depuis 2011 une cinquantaine d'offres de sensibilisation et de découverte des patrimoines (plus de 1200 participants par an, individuels, groupes et entreprises).</p> <p>Monitorées depuis 2013, les offres présentent un niveau de satisfaction élevé, tant de la part des partenaires, que de celles des visiteurs. Ce programme doit néanmoins être repensé pour s'adapter aux nouvelles pratiques, ainsi que dans un but de rationalisation des coûts.</p> <p>Élément important de la communication du Parc, la brochure <i>Parc à la carte</i> présente ses missions, ses projets et ses offres.</p>
Prestations	<p>Une analyse du programme annuel d'offres <i>Parc à la carte</i> est conduite sur la base des rapports annuels. Elle mène à une refonte du concept d'un nouveau programme annuel d'offres de sensibilisation.</p> <p>Création d'un programme d'animations et d'offres propres au Parc en lien avec d'autres projets (fiche 4. <i>Tourisme transformationnel</i> fiche 8. <i>Centre de compétences sensibilisation et Éducation au développement durable</i>).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse du <i>Parc à la carte</i> est menée et conduit à une refonte du concept de programme annuel d'offres de sensibilisation (2026). • Un programme annuel d'offres de sensibilisation est publié chaque année.

8.4 Journée du Parc et manifestations	
État du projet	Projet existant depuis le début du Parc avec des événements de sensibilisation, à la fois scientifiques et conviviaux, de différente importance selon les thématiques et lieux choisis (de 50 à 500 personnes par journée organisée).
Prestations	Le Parc crée ou coorganise régulièrement un événement de sensibilisation à caractère festif et populaire, intégrant des éléments culturels. Participation, en fonction des opportunités, à des événements organisés par des partenaires culturels ou associatifs.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Une journée anniversaire des 20 ans de l'association du Parc est organisée (2026). • Une journée du Parc est organisée annuellement.

8.5 Centre d'accueil et médiation patrimoniale	
État du projet	Nouveau projet devant doter le Parc d'un outil de médiation culturelle fort et lié à son nouveau centre administratif. Prévu comme un <i>port d'attache</i> , ce projet comprend la création d'expositions thématiques sur les patrimoines du Parc pouvant être amenées à circuler dans des espaces culturels ou d'accueil partenaires (musées, offices du tourisme, gares, centres culturels, etc.).
Prestations	Recherche de fonds privés pour le financement de l'espace de médiation patrimoniale. Mise en œuvre du concept d'espace d'accueil et centre d'interprétation des patrimoines dans les nouveaux locaux du Parc à Rossinière. Création d'expositions permanentes et temporaires selon le concept <i>ad hoc</i> (thème du bois, bâtiment innovant et exemplaire, patrimoines du Parc, etc.). Réalisation et mise en œuvre d'un nouveau concept de médiation et signalétique patrimoniales (ancien <i>Relais du Parc</i>). Élaboration et/ou mise en place d'outils de médiation des patrimoines sur le territoire (en lien avec fiche 3). Participation ponctuelle ou régulière à l'animation d'espaces culturels ou d'accueil partenaires à travers le territoire. Soutien à des initiatives locales de valorisation du patrimoine sur le territoire.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau concept de médiation et signalétique patrimoniale est réalisé (2026). • Un espace d'accueil est mis en place dans les nouveaux locaux du Parc (2027). • Plusieurs outils ou actions de médiations patrimoniales sont réalisés ou soutenus par le Parc (annuel).

8.6 Mesures exploratoires	
État du projet	Le Parc reste à disposition de ses partenaires pour mettre en place ou soutenir des actions de sensibilisation d'importance locale ou régionale.
Prestations	Le Parc reste disponible pour promouvoir et saisir des opportunités proposées par les politiques publiques et/ou les milieux de l'éducation au développement durable, de la culture et par le <i>Réseau des parcs suisses</i> .
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> Selon les opportunités et les partenariats, d'autres actions de sensibilisations sont réalisées.

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
8.1 Centre de compétences sensibilisation	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
8.2 Éducation au développement durable dans les écoles	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
8.3 Programme annuel d'animations	50 000	45 000	45 000	45 000	185 000
8.4 Journée du Parc et manifestations	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
8.5 Maison du Parc et médiation patrimoniale	140 000	140 000	140 000	140 000	560 000
8.6 Mesures exploratoires	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Total	300 000	295 000	295 000	295 000	1 185 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Communes	23 916*	23 518*	23 518*	23 518*	94 469
Membres, donateurs, etc.	4 185*	4 116*	4 116*	4 116*	16 532
Recettes d'exploitation	38 401	37 261	37 261	37 261	150 182
Cantons (parcs)	60 000	59 000	59 000	59 000	237 000
Cantons (autres)	-	-	-	-	-
Confédération (parcs)	143 498	141 106	141 106	141 106	566 816
Confédération (autres)	-	-	-	-	-
Sous-total	290 000	285 000	285 000	285 000	1 145 000
Contributions matérielles	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
TOTAL	300 000	295 000	295 000	295 000	1 185 000

* Part garantie

Gestion, communication et garantie territoriale	
Communication	
Fiche 9	
Bref descriptif du projet	Le Parc développe une communication intégrée sur différents supports, imprimés ou numériques, autour de la devise inchangée <i>Un Parc à vivre, un Parc à partager</i> . Le projet se partage en une communication <i>corporate</i> , institutionnelle, produits et événementielle. Cette communication passe par une identité visuelle affirmée, refondue entre 2020 et 2022. Les messages délivrés incitent à l'action de manière cohérente et non moralisatrice.
Contributions aux indicateurs d'effets	Élaboration et mise en œuvre d'une communication intégrée dans l'expression du Parc avec l'affirmation d'une identité visuelle et la mise en cohérence des messages émis et des comportements de l'institution. Amélioration de la visibilité du Parc dans son territoire (signalétique). Valorisation, développement et gestion du site internet du Parc par une adaptation aux techniques récentes (géolocalisation, <i>responsive design</i> , vente en ligne, réseaux sociaux, etc.). Incitations, appui à la réalisation et valorisation des actions de communications conduites par les parties prenantes autour des missions, valeurs et objectifs de la charte du Parc.
Importance du projet pour le Parc	Le projet communication joue un rôle essentiel pour l'appropriation du Parc par des publics endogène et exogène (<i>Un Parc à vivre, un Parc à partager</i>).
Liens avec d'autres projets	La communication est un projet transversal à tous les projets du Parc : il veille à la transmission des informations selon les publics visés.

Organisation du projet				
Organisation du projet	Coordination : Direction / supervision : Florent Liardet Cheffe de projet : Christelle Grangier Collaboratrice : Fanny Robatel Commission communication : président du Parc, représentants de la coordination, représentant(s) de la presse, professionnel(s) de la communication (graphiste, NTIC, etc.), expert(s).			
Partenaires	OFEV Médias Institutions Bulletins communaux Réseau des parcs suisses			
Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	N/A			
Échéances particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Transmission d'un kit de communication numérique aux communes				
Concept de communication à destination des villes porte				
Le concept de signalétique est étendu aux communes				

État du projet et prestations	
9.1 Outils de communication du Parc	
État du projet	<p>Mise en œuvre de la stratégie annuelle qui définit dans les grandes lignes les actions de communication générale du Parc, dans le respect des chartes graphiques du Parc et de l'OFEV, par des imprimés (journal et rapport annuel) et par voie numérique (site web, réseaux sociaux, lettre d'information).</p> <p>Par son aspect transversal, la communication soutient activement les autres fiches de projets, conformément aux exigences de qualité du label <i>Parc</i> et du concept de communication du Parc.</p> <p>Les connaissances de l'équipe communication sont enrichies et développées au gré des nouvelles technologies, ainsi qu'en matière de transition écologique.</p>
Prestations	<p>Mise en œuvre des outils de communication générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'information numérique mensuelle • Journal <i>Parc'info</i> (2 éditions par année) • Site web • Réseaux sociaux • Rapport annuel • Modèles de documents <p>Diffusion des outils de communication aux partenaires.</p> <p>Acquisition et développement de compétences concernant les nouvelles technologies de l'information et de la communication.</p> <p>Acquisition et développement de compétences concernant la communication de la transition écologique.</p> <p>Mise à jour du concept de communication et des outils, en fonction des connaissances et de l'expérience acquises.</p> <p>Suivi des informations et des offres du Parc sur les plateformes numériques (<i>MyCity</i>, <i>Réseau des parcs suisses</i>).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de 12 lettres d'information par année. • Edition de 2 journaux <i>Parc'info</i> par année. • Edition d'un rapport annuel. • Le site Internet est actualisé en permanence.

9.2 Relations publiques	
État du projet	<p>Le Parc développe et entretient son réseau de relations publiques (médias, institutions et autres prescripteurs). Il poursuit sa collaboration avec les journaux locaux.</p> <p>Les communes sont soutenues dans leur manière de communiquer leur appartenance au Parc.</p> <p>En fonction des opportunités, l'équipe communication anime des stands ou représente le Parc lors d'événements.</p>

Prestations	<p>Veille médiatique.</p> <p>Développement des relations médias.</p> <p>Réalisation d'un concept de communication à destination des villes porte et mise en œuvre des premières mesures.</p> <p>Collaboration avec les journaux locaux et communaux.</p> <p>Accompagnement et veille de la communication dans les communes.</p> <p>Représentation du Parc (hors projet).</p> <p>Présence du Parc sur des événements (stand communication).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Un kit de communication essentiellement numérique est transmis aux communes (2025). • Réalisation d'un concept de communication à destination des villes porte (2027).

9.3 Création de contenus

État du projet	<p>Le Parc fait appel à des professionnels de la région pour générer des contenus particuliers en cohérence avec les moyens de communication actuels. Ce faisant, la communication contribue à la fois à l'implication locale et à l'économie régionale. Il s'octroie également la possibilité d'effectuer de micro-reportages afin de compléter et mettre à jour ses médias et dossiers.</p>
Prestations	<p>Micro-reportages réalisés par le Parc</p> <p>Création de contenus spécifiques réalisés à l'externe, selon besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prises de vue aériennes • Vidéos / courts-métrages • Podcast / émission de radio • Photos animalières
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • La base de données de textes, d'images et de sons est complétée ou rafraîchie selon les besoins.

9.4 Signalétique

État du projet	<p>Le projet de signalétique routière est réalisé, en adaptation au nouveau périmètre du Parc.</p> <p>Un appui dans la réalisation est donné pour la signalétique patrimoniale de la Jogne (fiche 1. <i>Paysage</i>).</p>
Prestations	<p>Poursuite de la mise en œuvre du concept de signalétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine (cf. fiche 3) • Communes (par exemple, visibilité dans les administrations et sites internet communaux) • Réseaux mobilité <p>Appuis et conseils dans la réalisation de la signalétique d'autres projets du Parc ou de partenaires.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Le concept de signalétique est étendu aux communes (patrimoine, mobilité, appartenance) (2028).

9.5 Matériel et actions de promotion	
État du projet	Un concept de promotion réalisé en 2023 a connu ses premières réalisations. Il s'attache à mettre à jour le matériel de présentation du Parc. Il propose également la réalisation de merchandising utile au service de plusieurs projets du Parc.
Prestations	<p>Mise en œuvre du concept de promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de présentation du Parc, • Merchandising utile. <p>Accompagnement des actions de promotion dans les projets, principalement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le label <i>Produit des parcs suisses</i>, • le projet <i>Entreprises partenaires</i>, • les offres touristiques. <p>Réflexion sur la création d'un pool de promotion en collaboration avec des organisations partenaires.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Des objets utiles à plusieurs projets sont édités.

9.6 Mesures exploratoires	
État du projet	Le Parc se garde la possibilité de répondre à de potentielles demandes de soutien de communication spécifiques émanant de partenaires ou d'institutions.
Prestations	Soutien dans la communication de partenaires ou d'institutions.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc a répondu à plusieurs demandes de communication de partenaires ou d'institutions.

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
9.1 Outils de communication du Parc	110 000	110 000	110 000	110 000	440 000
9.2 Relations publiques	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
9.3 Création de contenus	40 000	35 000	40 000	35 000	150 000
9.4 Signalétique	30 000	40 000	30 000	40 000	140 000
9.5 Matériel et actions de promotion	20 000	35 000	20 000	35 000	110 000
9.6 Mesures exploratoires	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Total	245 000	265 000	245 000	265 000	1 020 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)	-	-	-	-	-
Communes	30 424*	32 193*	23 228*	24 911*	110 757
Membres, donateurs, etc.	3 418*	3 697*	3 418*	3 697*	14 230
Recettes d'exploitation	44 968	49 354	52 164	56 645	203 131
Cantons (parcs)	49 000	53 000	49 000	53 000	204 000
Cantons (autres)	-	-	-	-	-
Confédération (parcs)	117 190	126 756	117 190	126 746	487 882
Confédération (autres)	-	-	-	-	-
Sous-total	245 000	265 000	245 000	265 000	1 020 000
Contributions matérielles	-	-	-	-	-
TOTAL	245 000	265 000	245 000	265 000	1 020 000

* Part garantie

Gestion, communication et garantie territoriale	
Garantie territoriale	Fiche 10
Bref descriptif du projet	Le projet est mis en œuvre depuis le début du Parc Gruyère Pays-d'Enhaut avec des processus participatifs permettant d'assurer une gouvernance intégrant tout le territoire et sur le long terme (organes du Parc, composition des commissions, forum des communes, soutien aux initiatives citoyennes...). La collaboration avec les villes porte et les organismes de développement régional est également en place de manière plus variable. Les relations avec les services cantonaux concernés par le Parc sont formalisées et régulières. Tout comme la relation avec les autres parcs suisses (et plus sporadiquement européens).
Contributions aux indicateurs d'effets	<p>Animation des diverses plateformes d'échange avec et entre les parties prenantes dans le territoire (états généraux, forum des communes, rencontres sectorielles, entreprises partenaires, partenaires régionaux), adaptation de ces plateformes à l'évolution des attentes et pratiques des acteurs ciblés.</p> <p>Dialogue régulier avec les partenaires et incitations pour l'intégration des objectifs du Parc dans leur propre agenda et, le cas échéant, suivi de la cohérence de leurs engagements contractuels (communes, régions, entreprises partenaires).</p> <p>Participation active aux réseaux de soutien les plus pertinents aux échelles cantonales (par exemple <i>Plateforme nature vaudoise</i>) et nationale (par exemple <i>Réseau des parcs suisses</i>).</p> <p>Appui spécifique à des initiatives particulièrement significatives pour les objectifs du Parc (initiatives citoyennes, entrepreneuriales, associatives ou issues des collectivités publiques).</p>
Importance du projet pour le Parc	Ce projet est très important car il fait partie des missions d'un parc naturel régional. Il doit veiller à sa garantie territoriale à long terme
Liens avec d'autres projets	<p>Projets internes au parc :</p> <p><i>Fiche 2 : 2.1 Appui aux communes 2.2 Échange de bonnes pratiques pour la promotion des espèces et des biotopes</i></p> <p><i>Fiche 4 : 4.3 Plateforme d'échange entre producteurs et consommateurs</i></p> <p><i>Fiche 6 : 6.2 Entreprises partenaires</i></p> <p><i>Fiche 7 : 7.2 Coopération avec les communes 7.3 Mesures incitatives durabilité et promotion de projets exemplaires</i></p> <p>Projet hors plan de gestion :</p> <p>-</p>
Organisation du projet	
Direction du projet	<p>Coordination</p> <p>Direction / supervision : Bruno Clément et Florent Liardet Chefs de projets (selon les projets concernés)</p> <p>Commission :</p> <p>-</p>

Partenaires	Services cantonaux responsables des parcs et autres services Organismes de développement régional Communes du Parc Villes porte du Parc (Aigle, Bulle, Montreux, Saanen-Gstaad) Milieux associatifs Réseau des parcs suisses Réseaux des parcs européens
Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	Le Parc est consulté régulièrement dans l'élaboration des planifications cantonales, régionales ou communales.
Étape particulière du projet	
Activités / étapes	2025 2026 2027 2028
Forum de la transition	

État du projet et prestations	
10.1 Réseau IntraParc	
État du projet	Le Parc compte 827 membres (2022). Un suivi proactif des membres est en place. Le Parc collabore régulièrement avec un réseau de bénévoles actifs dans son territoire, en lien avec ses projets. Cette collaboration en augmentation notamment grâce au partenariat avec <i>Volontaires montagne</i> .
Prestations	Le Parc augmente continuellement sa base de membres et renforce les liens avec eux. Le Parc développe et entretient son réseau de bénévoles, notamment dans sa collaboration avec <i>Volontaires montagne</i> .
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de membres est suivi (annuel). Le bénévolat au sein du Parc est suivi (annuel).

10.2 Forum de la transition	
État du projet	Le Parc accompagne, relaye ou soutient chaque année diverses initiatives citoyennes qui promeuvent la transition ou la durabilité dans le territoire (<i>journée de la gratuité, Festival du Film vert, système d'échange local ...</i>)
Prestations	Le Parc développe ses échanges avec le milieu associatif local et/ou des réseaux d'innovation sociale. Le Parc accompagne et diffuse des actions citoyennes exemplaires. Le Parc organise annuellement un forum de la transition en coordination avec les autres espaces de concertation prévus dans les diverses fiches de projet.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> Des actions citoyennes exemplaires dans le domaine de la transition écologique sont valorisées (annuel).

10.3 Réseau des communes du Parc et des villes porte.	
État du projet	Chaque année un forum des communes est organisé, favorisant les échanges entre communes et avec le Parc. Des actions sont réalisées régulièrement en lien avec les villes porte et leurs institutions.
Prestations	<p>Le Parc organise annuellement un forum des communes.</p> <p>Le Parc renforce ses relations bilatérales avec les autorités communales.</p> <p>Le Parc facilite les échanges des autorités communales, entre elles et avec le comité du Parc.</p> <p>Développement d'un réseau de relations avec les autorités et les institutions des villes porte.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Un espace d'échange avec les communes du Parc est garanti (annuel). • Des actions sont réalisées en lien avec les villes porte (annuel).

10.4 Concertation et coopération avec les régions et les cantons	
État du projet	Au minimum une fois par an, une délégation du Parc rencontre les représentants des services cantonaux en charge des parcs afin de faire le point sur la collaboration et les synergies entre politiques cantonales et mise en œuvre des projets du Parc (séances différentes par canton). De manière plus irrégulière, des contacts sont entretenus avec les associations de développement régional couvrant le territoire du parc. Le Parc est régulièrement consulté sur les stratégies et planifications cantonales et régionales.
Prestations	<p>Concertation régulière avec les services cantonaux en charge des parcs (VD, FR, BE).</p> <p>Mise en place d'une commission regroupant la direction des 5 régions de développement régional.</p> <p>Concertations bilatérales régulières et développement de coopérations selon les accords de partenariat avec les régions.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Des séances avec les services cantonaux sont organisées (annuel). • Les relations avec les représentants des régions sont entretenues (annuel).

10.5 Concertation et coopération avec les parcs	
État du projet	Le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut est bien présent et actif dans les différentes réunions et échanges d'expérience du <i>Réseau des parcs suisses</i> . Il rencontre régulièrement les parcs vaudois et bernois et participe ponctuellement à des échanges avec d'autres parcs européens.
Prestations	Participation régulière et active aux actions et échanges d'expérience du <i>Réseau des parcs suisses</i> . Participation régulière et active au réseau des parcs bernois et réseaux des parcs vaudois. Incitation et facilitation à un échange entre les présidents des parcs vaudois, fribourgeois et bernois. Concertations bilatérales et développement de coopérations avec d'autres parcs suisses. Participation ponctuelle et ciblée à différents réseaux de parcs européens.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • La participation des collaborateurs du Parc aux activités du <i>Réseau des parcs suisse</i> est suivi (annuel). • Des échanges avec les parcs vaudois et bernois sont réguliers (annuel).

10.6 Mesures exploratoires	
État du projet	D'autres acteurs ou groupes d'intérêts sollicitent ponctuellement le Parc. Le Parc y répond dans la mesure du possible.
Prestations	Le Parc est disposé à échanger ou collaborer avec d'autres acteurs présents sur le territoire, selon les opportunités et sollicitations.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Les échanges avec d'autres acteurs sont suivis.

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
10.1 Membres, bénévoles et amis du Parc	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
10.2 Forum de la transition	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
10.3 Communes du Parc et villes porte	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
10.4 Régions et Cantons	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
10.5 Parcs	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
10.6 Mesures exploratoires	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
Total	80 000	80 000	80 000	80 000	320 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans Cantons et Confédération)	-	-	-	-	-
Communes	6 378*	6 378*	6 378*	6 378*	25 511*
Membres, donateurs, etc	1 116*	1 116*	1 116*	1 116*	4 464*
Recettes d'exploitation	18 240	18 240	18 240	18 240	72 961
Cantons (parcs)	16 000	16 000	16 000	16 000	64 000
Cantons (autres)	-	-	-	-	-
Confédération (parcs)	38 266	38 266	38 266	38 266	153 064
Confédération (autres)	-	-	-	-	-
Sous-total	80 000	80 000	80 000	80 000	320 000
Contributions matérielles	-	-	-	-	-
TOTAL	80 000	80 000	80 000	80 000	320 000

* Part garantie

Gestion, communication et garantie territoriale				
Gestion		Fiche 11		
Bref descriptif du projet	<p>La gestion de la qualité du Parc repose sur le bon fonctionnement de la structure associative, une relation régulière avec les communes et les cantons, une équipe professionnelle dotée de compétences et de moyens adéquats.</p> <p>Efficace et transparent, le fonctionnement de l'association tient compte d'une répartition des pouvoirs (décisions – propositions – exécution) entre acteurs politiques, structure associative et direction exécutive.</p> <p>Ces principes sont capitaux dans la relation de confiance, notamment avec les communes, nécessaire au développement du Parc et la bonne mise en œuvre de la charte.</p>			
Contributions aux indicateurs d'effets	<p>Gestion de la qualité du Parc par un bon fonctionnement de la structure associative, une relation régulière avec les communes et les cantons, une équipe professionnelle dotée de compétences et moyens adéquats.</p> <p>Gestion du management du Parc conforme à ses valeurs, dans les domaines décisionnels (fonctionnement de l'association), opérationnels (compétences et outils de l'équipe) et des collaborations internes et externes. Prise en compte de l'objectif de simplification des processus administratifs.</p>			
Importance du projet pour le Parc et liens avec d'autres projets	La gestion donne les conditions cadres à la bonne tenue de l'ensemble des projets : suivi budgétaire, management d'équipe, locaux ergonomiques, matériel informatique performant, formations continues.			
Organisation du projet				
Direction du projet	<p>Coordination : Direction / supervision : Florent Liardet Responsable RH et administration : Sophie Overney-Jaquillard Collaboratrice : Adeline Galley</p>			
Partenaires	Organes du Parc Cantons (VD, FR, BE) DGE-Biodiv (Finances) Parcs vaudois Communes du Parc Services communaux (RH, comptabilité, informatique) OFEV Réseau des parcs suisses			
Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	N/A			
Étapes particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Mise en œuvre d'une comptabilité analytique				
Au moins un apprenti est formé ou en cours de formation				
Le plan de gestion 2029-2032 est rédigé et déposé				
Recommandations et consignes liées à l'usage de l'IA				

État du projet et prestations	
11.1 Vie de l'association	
État du projet	<p>Les organes du Parc sont bien fréquentés et assurent une gestion transparente (Assemblée générale) et participative (État généraux).</p> <p>Le Comité et le Conseil du Parc se réunissent régulièrement pour discuter et valider les orientations et décisions stratégiques.</p> <p>La base de membres du Parc évolue de manière positive et régulière.</p>
Prestations	<p>Le Parc assure le bon fonctionnement des organes et des espaces participatifs prévus par les statuts.</p> <p>Le Parc offre un cadre adéquat aux membres du Conseil et du Comité pour leur permettre d'exercer pleinement leurs rôles stratégiques et de relais.</p> <p>Le Parc entretient un contact régulier avec ses membres et leur offre dans la mesure du possible des conditions préférentielles sur ses offres ou prestations.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Les organes statutaires du Parc sont à même d'exercer pleinement leurs rôles et fonctions. • La base de membres du Parc conserve une tendance à la hausse.

11.2 Gestion administrative et financière	
État du projet	Des rencontres régulières avec les partenaires financiers assurent la conformité de la comptabilité du Parc avec les exigences cantonales.
Prestations	<p>Le Parc met en œuvre un système de management intégré répondant aux exigences des partenaires financiers et assure le suivi administratif et comptable.</p> <p>De nouveaux outils informatiques comptables sont mis en œuvre en ce sens.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Une comptabilité analytique est mise en œuvre pour répondre aux exigences de contrôle du canton de Vaud (2025). • Système qualité : publications de rapports annuels et monitoring des projets.

11.3 Management d'équipe	
État du projet	<p>Le Parc a amorcé la réorganisation de son équipe selon les principes de la gouvernance partagée. Des processus éprouvés sont implémentés afin de garantir un fonctionnement efficace. Le management se fait de manière agile et suit l'évolution des pratiques, tendances et innovations en termes de management, de même que des besoins des collaborateurs (télétravail, congé parental, congé menstruel, etc.). La nouvelle politique salariale assure transparence, maîtrise de la masse salariale et attractivité de manière optimale. Le Parc échange ses pratiques avec les entreprises et régions économiques et se met à disposition pour les accompagner en fonction de leurs demandes.</p>

Prestations	<p>Le Parc offre un cadre de travail motivant et efficace sur la base de sa constitution en gouvernance partagée, son règlement du personnel et sa culture d'entreprise.</p> <p>Le Parc veille à maintenir et développer les compétences de ses collaborateurs et collaboratrices répondant à l'évolution de ses missions. Dans ce but, il développe et renforce notamment sa politique de formation continue et l'exercice de l'interdisciplinarité.</p> <p>Le Parc poursuit son engagement social comme entreprise formatrice par l'engagement de stagiaires, civilistes, et apprentis dans l'administration, mais aussi par l'engagement ponctuel de personnes en situation de handicap ou en reconversion professionnelle (AI ou autre).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Les collaborateurs du Parc se forment de manière continue selon les opportunités, besoins et aspirations. • Des entretiens qualitatifs sont conduits avec chaque collaborateurs (annuel). • Au moins un apprenti est formé ou en cours de formation (2028).

11.4 Centre administratif	
État du projet	Des analyses architecturales sont menées conjointement avec le maître d'ouvrage pour assurer des bureaux modernes, ergonomiques et fonctionnels, tout en restant exemplaires en termes de gestion des ressources et d'écologie (récupération de l'eau de pluie, gestion des déchets, etc.).
Prestations	<p>La coordination se regroupe dans un seul centre administratif répondant au mieux aux besoins et aspirations de son équipe.</p> <p>Le centre administratif est un lieu de rayonnement et d'échanges dans le tissu économique de son territoire (bonnes pratiques de management, espaces de <i>coworking</i>).</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc regroupe ses deux bureaux dans un centre administratif fonctionnel et apte à l'accueil. • Des synergies sont mises en place avec d'autres structures (régions, entreprises, etc.).

11.5 Planification et suivi	
État du projet	<p>Le Parc suit les indicateurs financiers et de prestation selon les conventions et les transmet aux cantons.</p> <p>Le processus de création du présent plan de gestion est évalué et documenté. En cours de période, le Parc planifie et organise la création du prochain plan de gestion sur la base de l'expérience passée.</p> <p>La direction assume la création du plan de gestion tout en impliquant autant que possibles les responsables de projets, les commissions et groupes de projet.</p>
Prestations	<p>Suivi des indicateurs financiers et de prestation selon conventions.</p> <p>Des rencontres avec les trois cantons sont organisées régulièrement.</p> <p>Le plan de gestion 2029-2032 est rédigé et déposé.</p>

Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des indicateurs financiers et de prestation selon conventions (annuel). • Des rencontres avec les trois cantons sont organisées régulièrement. • Le plan de gestion 2029-2032 est rédigé et déposé (2027).
-------------------------------------	--

11.6 Recherche de fonds	
État du projet	Le Parc a bénéficié entre 2020 et 2022 de fonds de la Fondation MAVA dans le cadre de son projet <i>Trames vertes</i> et repris dès 2023 par la <i>Fondation Hans Wilsdorf</i> . De manière générale, le Parc est attentif aux opportunités de financement privés souvent liés à des projets.
Prestations	<p>Le Parc développe et renforce son réseau de financements privés et ses outils de recherche de fonds.</p> <p>Le Parc veille aux opportunités d'obtenir des financements publics supplémentaires.</p> <p>La recherche de fonds se diversifie via les outils de communication du Parc.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Les financements privés issus de la recherche de fonds augmentent et contribuent à la constitution de fonds propres de roulement.

11.7 IT et outils administratifs	
État du projet	<p>Le Parc est accompagné et conseillé de manière professionnelle dans la gestion de ses outils informatiques. Des logiciels de gestion de tâche, management d'équipes, facturation et comptabilité modernes ont été implémentés.</p> <p>À la suite d'une attaque sans conséquence en 2022, toutes les mesures possibles en matière de sécurité informatique ont été mises en œuvre.</p> <p>Les mises à jour du logiciel de SIG <i>ArcGis</i> ont été effectuées à la recommandation du <i>Réseau des parcs suisses</i>.</p> <p>Des formations relatives à la loi sur la protection des données ont été suivies par des membres de la direction (2023).</p>
Prestations	<p>Le Parc veille à la mise à jour de son infrastructure informatique et de ses logiciels.</p> <p>La politique de sécurité et de protection des données est appliquée.</p> <p>Le Parc suit et prend en compte les opportunités et risques liés aux nouvelles technologies et à l'intelligence artificielle. Il édicte des recommandations et consignes quant au bon usage de cette dernière.</p> <p>Le Parc suit l'évolution de son outil de gestion de géo-données (<i>Système d'information géographique SIG</i>) en collaboration avec le <i>Réseau des parcs suisses</i> et forme ses collaborateurs en conséquence.</p>
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Les principes de sécurité et de bonne gestion de l'infrastructure informatique sont appliqués. • Un document de recommandations et consignes quant au bon usage de l'intelligence artificielle est édicté (2025).

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
11.1 Vie de l'association	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
11.2 Gestion administrative et financière	210 000	220 000	230 000	240 000	900 000
11.3 Management d'équipe	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
11.4 Centre administratif	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
11.5 Planification et suivi	10 000	10 000	40 000	20 000	80 000
11.6 Recherche de fonds	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
11.7 IT et outils administratifs	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Total	380 000	390 000	430 000	420 000	1 620 000

Clé de financement					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans cantons ni Confédération)	-	-	-	-	-
Communes	66 409*	68 946*	79 095*	76 558*	291 008*
Membres, donateurs, etc.	9 784*	10 041*	11 071*	10 814*	41 710*
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Cantons (parcs)	92 043	94 465	104 154	101 732	392 395
Cantons (autres)	-	-	-	-	-
Confédération (parcs)	181 764	186 547	205 680	200 897	774 888
Confédération (autres)	-	-	-	-	-
Sous-total	350 000	360 000	400 000	390 000	1 500 000
Contributions matérielles	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
TOTAL	380 000	390 000	430 000	420 000	1 620 000

* Part garantie

Mission V : Recherche				
Recherche		Fiche 12		
Bref descriptif du projet	Le Parc prévoit de mettre en place une stratégie active dans le domaine de la recherche avec la création d'une commission scientifique et un focus sur certaines thématiques propres à son territoire, à ses missions et à ses enjeux. Un focus est mis notamment sur la saison d'alpage en lien avec un contexte en grand changement.			
Contributions aux indicateurs d'effets	<p>Participation active au programme de recherche <i>ValPar.CH</i>, valorisation de l'infrastructure écologique dans les parcs, et aux activités du <i>Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne (CIRM)</i> de l'Université de Lausanne. Valorisation des expériences acquises pour adapter et renforcer l'interface entre la recherche et le Parc.</p> <p>Promotion de la recherche appliquée dans le Parc par des réseaux de compétences et un accueil favorable aux sollicitations (travaux de recherche et formations). Valorisation des travaux de recherche auprès de partenaires, sur le site internet et dans les médias du Parc.</p>			
Importance du projet pour le Parc	La recherche est une mission des parcs qui influence de manière transversale potentiellement tous les projets.			
Liens avec d'autres projets	<p>Projets internes au Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 Centre de compétence Biodiversité 2.1 Centre de compétence Paysage 3.1 Centre de compétence Saison d'alpage 4.1 Promotion agriculture durable 5.1 Centre de compétence Tourisme durable 8.1 Centre de compétence Sensibilisation <p>Projet hors plan de gestion :</p> <p>-</p>			
Organisation du projet				
Direction du projet	<p>Coordination : Direction / supervision : Bruno Clément Cheffe de projet Cindy Ramel et autres chefs de projet selon les thématiques</p> <p>Commission Recherche (à constituer)</p>			
Partenaires	<p>Hautes écoles suisses en général (Université, Ecoles polytechniques fédérales), en particulier UNIL, le CIRM, EPFL, UNIFR</p> <p>Les écoles professionnelle ou spécialisées, en particulier HEP SCNAT, Société suisse des sciences naturelles</p> <p>FoLAP (Forum Paysage Alpes et Parcs)</p> <p>Réseau des parcs suisses</p>			
Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	Grâce au Réseau des parcs suisses, les plateforme SCNAT et FoLAP ainsi que le réseau ALPARC, le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut est bien intégré dans la recherche.			
Étapes particulières du projet				
Activités / étapes	2025	2026	2027	2028
Mise en place de la commission <i>Recherche</i>				

État du projet et prestations	
12.1 Facilitation de la recherche et de la formation scientifique dans le Parc	
État du projet	Le Parc constitue le terrain d'un grand nombre de recherches avant tout dans les sciences naturelles. Le Parc a accompagné et valorisé ces travaux, notamment avec le projet <i>ValPar.CH</i> . Il a aussi lancé des projets de recherche spécifiques comme le projet <i>Tavillons durables</i> . Il est en contact privilégié avec certaines hautes écoles (UNIL-CIRM, BFH).
Prestations	<p>Élaboration d'un concept de recherche (général et avec un focus sur la saison d'alpage, cf. fiche 3) avec mise sur pied d'une commission scientifique, visant notamment à coordonner et optimiser les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil, accompagnement et proposition de thèmes de recherche pour les Hautes Écoles spécialisées et universités, réponses aux sollicitations d'étudiants et de personnes en formation professionnelle. • Collaborations et partenariats avec l'<i>Académie suisse des sciences naturelles</i> SCNAT, la <i>Recherche parcs suisses</i> et le <i>Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne</i> (CIRM) de l'Université de Lausanne. • Valorisation des travaux de recherche effectués sur le territoire du Parc. • Promotion de démarches et projets de science citoyenne ou participative. • Promotion de l'innovation dans les pratiques liées à la saison d'alpage. • Valorisation des résultats et recommandations du projet <i>ValPar.CH</i> en faveur de l'infrastructure écologique. • Finalisation et valorisation de la recherche <i>Tavillons durables</i>. • Exploration des possibilités de définir un projet de recherche sur l'agroforesterie dans les Préalpes.
Indicateur(s) de prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Un concept de recherche pour le Parc est élaboré et mis en œuvre (2028). • Une commission scientifique est mise en place et se rencontre en moyenne une fois par année.

Financement					
Coûts par projet et par an					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
12.1 Recherche et formation scientifique dans le Parc	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Total	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000

Clé de financement)					
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Recettes spécifiques (sans Cantons et Confédération)	-	-	-	-	-
Communes	1 150*	1 150*	1 150*	1 150*	4 599*
Membres, donateurs, etc.	284*	284*	284*	284*	1 135*
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Cantons (parcs)	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
Cantons (autres)	-	-	-	-	-
Confédération (parcs)	9 567	9 567	9 567	9 567	38 266
Confédération (autres)	-	-	-	-	-
Sous-total	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Contributions matérielles	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
TOTAL	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000

* Part garantie

D. ANNEXES – ANALYSES SWOT DES PROJETS

Fiche 1. Paysage

Forces	Faiblesses
<p>Les compétences de l'équipe du Parc, une équipe interdisciplinaire, des compétences spécifiques par projet (ex. paysage arboré, animation, etc.).</p> <p>Un grand intérêt de l'extérieur sur les projets (plantation et conservation d'arbres et arbustes, entretien différencié, forum forestier, animations), un intérêt général en hausse, un intérêt de la part des communes qui nous considèrent comme un partenaire.</p> <p>Un réseau de partenaires fort qui sont à la fois interne et externe au Parc, l'existence de la plateforme nature au niveau vaudois (opportunités).</p> <p>Des réalisations concrètes sur le terrain (arbres et trames paysagères).</p>	<p>Un concept des <i>Relais</i> peu satisfaisant, des résultats disparates et relativement limités avec une lourdeur des processus des <i>Relais</i>.</p> <p>La charge administrative pour les plantations d'arbres.</p> <p>La difficulté d'impliquer les acteurs sur les thèmes de la fiche <i>Paysage</i> (forestiers, agriculteurs et communes).</p> <p>Le manque de diversité des thèmes abordés dans le catalogue des animations.</p> <p>La séparation difficile et peu claire entre biodiversité, paysage et sensibilisation (organisation des fiches), certains projets ne sont pas au bon endroit.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des moyens financiers à aller chercher auprès des cantons, des fonds et des fondations (pour le projet <i>Arbres</i> et <i>Trames paysagères</i>).</p> <p>Les attentes vis-à-vis du Parc, notamment concernant les nouvelles lois sur le thème du paysage avec des responsabilités communales (attentes du canton et des communes) : paysage d'importance locale, patrimoine arboré hors forêt, géotopes.</p> <p>La transversalité de la saison d'alpage, des traditions vivantes et du patrimoine bâti à exploiter : nouvel objectif de la charte.</p> <p>La réorganisation de l'équipe, une nouvelle collaboratrice et le regroupement des portefeuilles de projets. Attentes : un nouveau dynamisme pour les <i>Relais</i>, rationalisation et optimisation du travail (2023-2024 ou 2025-2028 ?).</p> <p>La convergence de la transition écologique et énergétique, et la transversalité de l'enjeu du paysage (impact sur le paysage).</p>	<p>Le foisonnement de projets difficile à gérer, un risque de dispersion, ne pas oser faire des choix, des projets qui n'aboutissent pas.</p> <p>La perte des compétences de Bruno Clément sur la fiche <i>Paysage</i>.</p> <p>Le risque de conflits entre propriétaires et exploitants dans le cadre de projets.</p>

Fiche 2. Biodiversité

Forces	Faiblesses
<p>Le soutien des fondations MAVA et <i>Hans Wilsdorf</i>.</p> <p>La reconnaissance et la légitimité du Parc de la part des acteurs communaux et privés quant à la mise en place d'actions de terrain.</p> <p>Les compétences de l'équipe et les bonnes connaissances du terrain.</p> <p>Une bonne collaboration avec les services des cantons et la diversité des acteurs actifs dans le thème de la biodiversité dans le Parc, menant notamment à des compléments de financement.</p> <p>Une bonne coordination à l'échelle du canton du Vaud.</p> <p>Le succès des actions de sensibilisation nature et paysage.</p> <p>Une augmentation de la réalisation de mesures concrètes sur le terrain.</p>	<p>La difficulté d'intégrations des politiques cantonales et fédérales et de la bonne connaissance de celles-ci.</p> <p>La difficulté de mise en œuvre d'actions en milieu agricole.</p> <p>La difficulté actuelle d'amener certaines communes à collaborer avec le Parc.</p>
Opportunités	Menaces
<p>La prise de conscience actuelle de l'importance de la biodiversité.</p> <p>Agir en amont de la perte de biodiversité, être proactif.</p> <p>Une évolution du cadre légal favorable à la biodiversité.</p> <p>L'opportunité de l'augmentation des fonds (recherches de fonds, fondations, financement hors projets cadre) pour la réalisation de nouvelles actions.</p> <p>La transversalité, le lien avec les projets : agriculture, tourisme, paysage, territoire en réseau.</p> <p>La complexité du cadre légal comme opportunité d'un rôle conseil du Parc auprès des acteurs du terrain, afin de rendre accessible les politiques incitatives et contraignantes.</p> <p>La prise en compte de l'infrastructure écologique pour prioriser les mesures.</p>	<p>L'approfondissement des enjeux et des contraintes légales : risques de conflits et de résistance accrus.</p> <p>Le renforcement de la polarisation des camps dû à la présence du loup.</p> <p>Le risque de changements / priorités politiques défavorables à la biodiversité. Un conflit accru avec la transition énergétique.</p> <p>Le risque de se limiter à des actions de terrain et de diminuer notre potentiel d'impact sur le changement.</p> <p>Le risque de découragement de l'équipe face aux actions de la lutte contre les néophytes.</p> <p>Le risque de ne pas faire de choix et rester dans la continuité face à la multiplicité des opportunités.</p>

Fiche 3. Agriculture

Forces	Faiblesses
<p>L'agriculture comme sujet de société.</p> <p>Le dynamisme de la commission agricole et la qualité des réseaux.</p> <p>La qualité des compétences de l'équipe et la qualité de la relation avec les agriculteurs.</p> <p>L'émulation et le succès des journées <i>De l'herbe à l'assiette</i>.</p> <p>La force des expériences cantonales.</p>	<p>La difficulté de se faire comprendre compte tenu de la complexité des réglementations, de la diversité des acteurs et de la polarisation et de la sensibilité du débat.</p>
Opportunités	Menaces
<p>L'agriculture comme sujet de société.</p> <p>L'existence de bonnes pratiques à promouvoir : valeur-ajoutée du lait, vaches nourrices, autonomie fourrage grossier, meilleure gestion des effluents.</p> <p>L'existence de projets exemplaires.</p> <p>La recherche et développement en cours et à venir : agriculture neutre en CO₂, lutte contre les chardons et épineux.</p> <p>L'urgence climatique : prise de conscience et incitations au changement.</p> <p>Le rôle conseil et/ou médiation dans le monde agricole.</p> <p>La réflexion et la mise en œuvre de l'outil SMART.</p> <p>La transversalité avec d'autres projets du Parc : label <i>Produit des parcs suisses</i>, <i>Gestion des visiteurs</i>, <i>Tourisme durable</i> et <i>Entreprises partenaires</i>, <i>Énergie</i>, <i>Infrastructure écologique</i> et <i>Biodiversité</i>.</p>	<p>Le manque d'anticipation et une politique défensive dans le discours des institutions officielles agricoles (USP, UPF...).</p> <p>Ne pas réussir à initier le changement (climat et biodiversité).</p> <p>Le caractère émotionnel des débats et la polarisation des camps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le loup, • Un risque de rompre le lien avec le monde agricole. <p>Le manque de clarté dans la communication pour faire la distinction entre l'agriculture suisse en générale et celle des régions de montagne.</p> <p>La contradiction / confrontation avec les institutions en place dans le monde agricole.</p> <p>La difficulté à trouver de la relève pour la commission agricole.</p> <p>Le risque de perte de compétences internes avec le départ de François Margot.</p>

Fiche 4. Tourisme nature

Forces	Faiblesses
<p>Le projet <i>Tourisme accessible</i>.</p> <p>La définition des publics cible pour nos offres.</p> <p>Les compétences et profils de l'équipe tourisme (expert dans la durabilité dans le tourisme) à l'échelle du territoire.</p> <p>La cohérence du projet tourisme avec la raison d'être du Parc.</p> <p>La mise en valeur de l'économie locale dans les offres touristiques.</p> <p>La qualité de certaines offres de tourisme d'expérience.</p> <p>Les rencontres tourisme appréciées et fréquentées.</p> <p>Les trois tours du Parc.</p> <p>L'intégration des transports publics dans les offres touristiques du Parc.</p> <p>L'existence de la centrale de réservation.</p> <p>Une offre touristique large et reconnue par les professionnels.</p> <p>Le rôle du Parc comme plateforme intercantonale.</p>	<p>L'offre globalement peu accessible à la mobilité réduite.</p> <p>Un accès en transports publics : un échec (y compris avec notre offre incitative).</p> <p>La multiplication des offres : manque d'évaluation du succès / échec des offres.</p> <p>Le manque de collaboration avec les offices du tourisme.</p> <p>Le manque d'appropriation du Parc par les offices du tourisme.</p> <p>Des difficultés à diffuser nos offres hors du public acquis.</p> <p>Le manque de clarté (organisation interne).</p> <p>La difficulté à toucher un public jeune.</p> <p>Le manque de coopération avec les compagnies de transports publics.</p> <p>La lourdeur de la mise en œuvre de la centrale de réservation (<i>Parc à la carte, forfaits</i>).</p>
Opportunités	Menaces
<p>Les potentiels en termes de parts de marché et du rôle du Parc dans la systématisation de l'offre inclusive sur le territoire.</p> <p>Le Parc comme leader et incubateur de projets de tourisme durable.</p> <p>Tendre à la densification par la gestion des flux.</p> <p>La tendance au tourisme quatre saisons.</p> <p>Les tendances au tourisme transformationnel (volontourisme, santé, bien-être...) et au tourisme durable.</p> <p>Le développement de l'agritourisme et du camping.</p> <p>Le projet <i>Entreprises partenaires et Produits</i>.</p> <p>Le <i>Réseau de parcs suisses</i> très actif dans le tourisme : collaborations nationales.</p> <p>L'évolution de la législation en faveur du tourisme durable.</p> <p>Le rôle du Parc dans la réorganisation touristique sur le territoire fribourgeois.</p>	<p>La multiplication des offres : gestion et limitation des moyens.</p> <p>Un impact non-contrôlé dû à une mauvaise gestion des flux.</p> <p>Le manque de prise en compte du Parc dans les plans directeurs.</p> <p>La difficulté de financement des projets de mobilité touristique.</p> <p>La complexité et points critiques sur le réseau des transports publics (correspondance à Montbovon, communautés tarifaires).</p> <p>Le développement de l'agritourisme et camping.</p>

Fiche 5. Produits

Forces	Faiblesses
<p>Les compétences du Parc : qualité du suivi du label <i>Produit des parcs suisses</i>, bonnes connaissances et relations avec les producteurs, promotion des produits et actions de promotion du bois suisse, reconnaissance du Parc au sein du <i>Réseau des parcs suisses</i>.</p> <p>L'image et la reconnaissance de la qualité des produits : produits ou marques existantes et AOP.</p> <p>Les entreprises partenaires : motivation existante, une ouverture qui permet d'intégrer beaucoup d'entreprises et création d'une communauté de valeurs.</p> <p>Bois : engagement des communes en faveur du bois suisse, collaboration avec les associations et partenaires régionaux / cantonaux.</p> <p>Existence de l'abattoir des Moulins et de scieries sur le territoire du Parc.</p>	<p>Le label : difficulté de démarquer le label <i>Produit des parcs suisses</i> par rapport aux autres labels, et manque de plus-value générée par son existence.</p> <p>Le manque de reconnaissance et de communication du Label (amont et aval).</p> <p>Le coût de la labellisation.</p> <p>La difficulté d'entrer en contact avec les entreprises hors tourisme et produits.</p> <p>La limitation de la diversité des matières premières produites sur le territoire du Parc.</p> <p>La difficulté du Parc de se faire reconnaître comme un partenaire dans l'économie.</p> <p>La difficulté de la promotion du bois local.</p> <p>La difficulté de s'organiser à l'intérieur d'une fiche très hétérogène.</p>
Opportunités	Menaces
<p>La durabilité comme une notion porteuse induisant des attentes au niveau des consommateurs et des partenaires.</p> <p>L'apparition de conditions-cadres favorisant la durabilité dans les actions liées à l'économie régionale.</p> <p>L'élargissement à tous les domaines et transversalité à tous les projets du Parc.</p> <p>L'existence et développement d'une communauté d'acteurs partageant des valeurs communes et la diversité des produits proposés.</p> <p>Le Parc comme référence pour les questions sur le bois suisse.</p> <p>L'évaluation des retombées économiques du label.</p> <p>Le développement d'activités annexes de mise en valeur des produits.</p>	<p>Ne pas atteindre la masse critique des entreprises partenaires : chemin de crête entre le trop restrictif et le trop léger.</p> <p>Ne pas réussir à définir le rôle du Parc et obtenir la crédibilité suffisante dans le domaine de l'économie.</p> <p>Les facteurs exogènes : nouvelles exigences et/ou décisions défavorables des marques régionales et des AOP.</p> <p>La problématique de la concurrence entre les entreprises et le manque de volonté de coopérer. En particulier, une concurrence avec le bois de provenance étrangère.</p>

Fiche 6. Énergie et mobilité

Forces	Faiblesses
<p>Les compétences et la reconnaissance du Parc.</p> <p>La certification <i>Cité de l'énergie</i>.</p> <p>La diversité des explorations.</p> <p>La multiplication des initiatives mobilité.</p>	<p>Le manque ou l'absence de levier sur la thématique de la mobilité individuelle.</p> <p>La lourdeur administrative du label <i>Cité de l'énergie</i>.</p> <p>Le rôle du Parc encore en évolution et difficile à gérer à cause des ressources limitées.</p> <p>Les explorations conseils en entreprises.</p> <p>La collaboration avec le MOB.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des démarches communales harmonisées pour permettre l'optimisation du suivi et le travail des communes. Préalable nécessaire à l'accompagnement bilatéral des communes.</p> <p>Anticiper et accompagner les changements de mobilité.</p> <p>De nouvelles incitations et obligations des communes en matière d'énergie.</p> <p>Un appui et des conseils aux entreprises (entreprises partenaires).</p> <p>Label <i>Cité de l'énergie</i>.</p> <p>Une région pionnière : nouvelles opportunités de financement, y compris dans les mesures exploratoires (ARE, OFEN, fondations) – transition énergétique.</p>	<p>Trouver le bon niveau d'action avec le bon niveau de ressources. On ne peut pas se substituer aux politiques publiques. Le risque d'oublier notre rôle subsidiaire.</p> <p>Le manque de coordination avec les régions institutionnelles.</p>

Fiche 7. Sensibilisation

Forces	Faiblesses
<p>Le projet <i>École</i> : reconnaissance et fréquentation.</p> <p>La brochure et le programme <i>Parc à la carte</i> : fréquentation et public touché.</p> <p>La satisfaction élevée sur ces deux projets.</p> <p>Le <i>Parc à la carte</i> et projet <i>École</i> : un réseau et des expériences.</p> <p>Les compétences et les activités de la pédagogie en plein air.</p> <p>La gratuité des activités pour les écoles du Parc et les autres actions.</p> <p>Des compétences internes liées à l'accueil.</p> <p>La clarification entre traditions vivantes et culture.</p> <p>Les journées du Parc, des évènements festifs qui attirent un public divers.</p>	<p>Les difficultés à créer des offres pour les jeunes et les familles.</p> <p>Les difficultés à définir le rôle du Parc dans le domaine de la culture.</p> <p>La capitalisation des expériences avec les accompagnateurs en montagne (des offres de randonnées qui ne fonctionnent pas).</p> <p>Trop d'évènements annoncés dans la fiche.</p> <p>La gestion et les coûts trop importants pour le <i>Parc à la carte</i>.</p> <p>Le manque d'outils de présentation de nos offres <i>écoles</i>.</p> <p>Les difficultés à toucher à la fois un public interne et externe.</p> <p>Une coordination parfois difficile à l'interne et avec les prestataires.</p> <p>La place peu claire des <i>Relais</i> dans la sensibilisation.</p> <p>Le manque de visibilité du Parc pour les offres externalisées.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Accueil dans les nouveaux locaux : maison du Parc ?</p> <p>Externalisation ou internalisation des compétences d'accueil ?</p> <p>Augmentation des attentes et besoin liés à la sensibilisation.</p> <p>Augmentation des demandes.</p> <p>Se profiler comme une destination <i>camp vert durable</i> (offres sur plus d'un jour).</p> <p>Innover dans la sensibilisation en faveur de la transition.</p> <p>Clarification entre sensibilisation et tourisme (par exemple collaboration avec les OT).</p> <p>Rationaliser et optimiser le <i>Parc à la carte</i>.</p> <p>Développer les thématiques du catalogue au-delà de N+P (ex. saison d'alpage).</p> <p>S'intégrer à d'autres évènements notamment dans le cadre des journées du Parc.</p> <p>Les écoles comme entreprises partenaires.</p> <p>Un poste dédié à l'éducation à l'environnement.</p> <p>Les enfants, notre meilleur public.</p>	<p>Le rôle du Parc à redéfinir globalement dans la sensibilisation.</p> <p>Le manque d'adaptation des ressources humaines en fonction des ambitions et des demandes.</p> <p>Les difficultés à percevoir les opportunités.</p>

Fiche 8. Territoire en réseau

Forces	Faiblesses
<p>Une relation entre les communes et le Parc : attitude de base favorable.</p> <p>Le bénévolat et volontariat.</p> <p>Une plateforme fonctionnelle de relations entre le Parc et les cantons.</p> <p>Le nombre de travaux de recherche <i>ValPar.CH</i>. Un territoire de recherche attractif.</p> <p>La participation du Parc aux commissions et groupes.</p> <p>Le <i>Réseau des parcs suisses</i>.</p>	<p>La disparité de l'investissement des communes.</p> <p>Le manque de membres.</p> <p>Le réseau de bénévoles inexistant.</p> <p>La difficulté à créer des synergies entre les initiatives citoyennes existantes.</p> <p>Pas de relation formalisée régulière avec les villes porte.</p> <p>Le manque de collaboration systématique avec les régions.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Les enjeux de la transition pour les communes. Le rôle du Parc : accompagnement et boîte à outils.</p> <p>La coopération avec les régions, notamment au niveau de la transition. L'évolution des politiques régionales favorables aux projets du Parc.</p> <p>Le développement du réseau de membres.</p> <p>L'enracinement du Parc auprès de la population (privés, enseignants, entreprises).</p> <p>Le développement et la valorisation du bénévolat.</p> <p>La création d'une association des anciens du Parc.</p> <p>Les opportunités de réseaux intercantonaux thématiques.</p> <p>Le développement de projets intercantonaux.</p> <p>La coopération à venir avec les parcs vaudois et la coopération avec le Gantrisch.</p> <p>Le développement et le renforcement avec la recherche des parcs suisses.</p> <p>Se doter d'une stratégie conseil scientifique.</p> <p>La position de recherche autour de la saison d'alpage.</p> <p>L'importance du bassin de population des villes postes.</p> <p>Le développement de synergie entre les initiatives citoyennes.</p> <p>Le Parc comme éclaireur au service des réseaux du territoire (saison d'alpage).</p> <p>Des projets communs et des recherches de fonds avec la <i>Plateforme nature vaudoise</i>.</p>	<p>Un décalage dans les communes : actives <i>versus</i> passives.</p> <p>La pluralité des cadres légaux et des manières de faire.</p> <p>Diversifier les partenaires de recherche.</p> <p>La reprise de certains projets par les régions ou les communes = une perte du rôle du Parc.</p>

Fiche 9. Communication

Forces	Faiblesses
<p>La concordance entre les sujets actuels de la société et les thématiques du Parc.</p> <p>Un concept de communication clair et fort.</p> <p>Une équipe compétente, réactive et bien outillée.</p> <p>Des lignes graphique et éditoriale qui évoluent avec le temps et maintiennent un haut niveau de qualité des supports.</p> <p>Un nouveau site internet.</p> <p>La qualité des newsletters qui répondent aux attentes de leurs publics.</p> <p>La reconnaissance par nos partenaires de la qualité de la communication du Parc.</p> <p>Une augmentation de la notoriété des parcs suisses.</p> <p>La reconnaissance du label <i>Parc</i> renforcée notamment grâce aux campagnes OFEV.</p> <p>De bonnes synergies et l'intégration de la communication dans les projets du Parc.</p> <p>Un renforcement de la présence du Parc sur les réseaux sociaux.</p> <p>Des prestataires fiables (graphistes, imprimeurs, traductrices et informaticiens).</p>	<p>La difficulté à toucher la presse régionale et nationale.</p> <p>La difficulté à anticiper la publication sur les réseaux sociaux / manque de réflexes.</p> <p>L'absence de revenus financiers.</p> <p>Le manque de réalisation en termes de signalétique.</p> <p>La difficulté à trouver le public cible pour certains messages et la difficulté d'en vérifier l'impact.</p> <p>La difficulté à communiquer le Parc et à le faire connaître notamment dans les villes portes.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Toucher de nouveaux publics et accroître la notoriété à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.</p> <p>De nouvelles thématiques sur lesquelles communiquer. L'optimisation et rationalisation de contenus générés.</p> <p>La reconnaissance des compétences du Parc vers de nouvelles collaborations.</p> <p>Le développement de nouveaux outils et technologies.</p> <p>La communication des valeurs des parcs suisses.</p> <p>Le concept signalétique patrimoniale et sa mise en œuvre.</p> <p>La veille, inspiration et intégration de bonnes pratiques (autres parcs, etc.). La communication inclusive.</p> <p>L'intégration de la promotion au projet communication (merchandising).</p> <p>Être à la pointe de la communication de la transition (représentations).</p>	<p>La difficulté administrative liée à la signalétique.</p> <p>Le manque d'engagement des collectivités publiques.</p> <p>La multiplication des supports et les risques de perte de force, de lisibilité et de contrôle. Trop de papier.</p> <p>L'augmentation du nombre de demandes et des ressources humaines et financières limitées.</p> <p>L'évolution des outils et les risques de se perdre si incapacité à faire des choix.</p> <p>Ne pas trouver son public.</p> <p>Un dégat d'image lié à une communication trop moralisatrice.</p> <p>Ne pas parvenir assurer suffisamment de bilinguisme (français allemand) dans la gestion des projets pour implique la partie germanophone du Parc.</p> <p>L'abandon de la campagne OFEV 2025-2028.</p>

Fiche 10. Gestion

Forces	Faiblesses
<p>Une équipe soudée, pluridisciplinaire et compétente.</p> <p>Une nouvelle direction sur les bases de la gouvernance partagée.</p> <p>L'engagement actif du comité.</p> <p>Une nouvelle structure pour les comptes.</p>	<p>Deux bureaux.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Les recherches de fonds et autres financements.</p> <p>La <i>Fondation Hans Wilsdorf</i>.</p> <p>Les nouvelles politiques publiques qui amènent de nouveaux financements et des opportunités de projets.</p> <p>De nouveaux outils : programme informatique comptable, nouvel ERP, nouveaux outils de management.</p> <p>Des interlocuteurs cantonaux et de l'OFEV qui facilitent les procédures.</p>	<p>Des contraintes administratives imposées par la Confédération et les cantons (ex. <i>reporting</i>).</p> <p>Une perte de la cohésion d'équipe si on ne réunit pas les deux bureaux.</p> <p>De nouvelles politiques qui pourraient prendre le rôle du Parc.</p>